

C.R.E.D.O.C.  
BIBLIOTHEQUE

# C. R. E. D. O. C.



PERSPECTIVES DE L'EVOLUTION DES SERVICES  
EN FRANCE  
TOME II

Sou1968-2072

1968



Perspectives de l'évolution des  
services en France - Tome II /  
Crédoc. (Mai 1968).

RECHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION  
AVARD DE LA GARE (13°) — TÉL. 707-97-59

CREDOC•Bibliothèque



R 4 48

**CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION  
SUR LA CONSOMMATION**

**PERSPECTIVES DE L'EVOLUTION DES SERVICES  
EN FRANCE**

**TOME II**



**MAI 1968**

R4 48  
(Ser. ex.)

## INTRODUCTION

L'objet des études qui vont être exposées dans ce volume est de rassembler une documentation sur certains postes du secteur "services". Il nous a, en effet, semblé que l'importance de ces postes, tant à cause des effectifs employés que de leur rôle fondamental dans le fonctionnement de la vie économique, justifiait une étude particulière.

Le choix des secteurs étudiés a été guidé par le souci de détecter les rouages essentiels à l'expansion : ceux d'une part qui contribuent à la création : investissements, crédits, enseignement et recherche et ceux, d'autre part, qui contribuent à l'évacuation de la production : transports, crédits, commerce. La part croissante dans le budget des ménages du poste "santé" nous a entraînés à esquisser comment une étude des besoins pourrait être entreprise. Les problèmes posés par le logement n'ont pas paru être du secteur de la production de services, si ce n'est au point de vue financement de la construction.

Il pourrait sembler étonnant que nous n'ayons pas traité le secteur des télécommunications étant donné le rôle essentiel de la circulation de l'information. Il se trouve que les télécommunications sont un monopole de l'Etat et que le retard notable en équipement téléphonique de la France permet d'affirmer que les besoins sont immenses.

Par ailleurs, le problème de l'information nous a semblé trop vaste pour qu'il soit possible de l'aborder dans le cadre de la présente étude. Il est cependant incontestablement un des problèmes les plus essentiels de notre époque : le recueil et l'élaboration des données, la centralisation et la diffusion des résultats ou de la documentation apparaissent en effet, indispensables à toute décision. Le traitement de l'information est une des préoccupations dominantes de tout pouvoir - du chef d'entreprise à l'homme politique -. L'exploitation de la documentation pose des problèmes souvent insolubles au chercheur ou au professeur. L'influence des moyens de communications (presse, radio, télévision, publicité) est mal connue mais semble, à priori, d'une portée considérable.

Les études qui sont présentées dans ce volume ont un caractère fragmentaire et descriptif et elles ne prétendent pas couvrir tout le secteur des services en France.

LES SERVICES PUBLICS

## INTRODUCTION

Tous les grands courants qui depuis un siècle et demi ont agi sur la Société française ont concouru à renforcer l'emprise des Pouvoirs Publics et de l'Administration.

Tel est le cas au XIXème siècle pour le développement du capitalisme libéral et la démocratie parlementaire. La France a retenu du capitalisme classique l'exigence du libéralisme plutôt que celle de l'accumulation et du profit, libéralisme relativement timoré qui a laissé l'initiative publique se développer partout où le risque paraissait trop grand et le profit peu assuré. L'Administration a d'autre part profité de l'instabilité ministérielle pour poursuivre une action en profondeur, continue et discrète.

Au XXème siècle, un dirigisme plus ou moins socialisant (né des imperfections et des échecs du capitalisme traditionnel) et la crise du régime parlementaire conduisent à un nouveau renforcement de l'Administration. Les Pouvoirs Publics multiplient leurs interventions structurelles et conjoncturelles dans le domaine économique et social.

"L'accroissement des pouvoirs de l'Administration prend véritablement, à l'échelle de l'histoire, le caractère inexorable d'un phénomène géologique" : il n'est pas d'exemple, depuis un siècle, que l'Administration se soit spontanément allégée ou ait renoncé à ses prérogatives. Elle a même cherché à les conserver et à les étendre quand leur raison d'être avait disparu. Des techniques de l'économie de guerre, elle a gardé le contrôle des prix, la fixation d'un salaire minimum ; les exigences de la reconstruction ont été le vecteur du développement de l'urbanisme et de la planification économique ; les nationalisations ont engendré la création d'un secteur public de production qui a ensuite proliféré par l'effet de son dynamisme propre ; les nécessités financières accroissent la pression de l'Administration sur les institutions de sécurité sociale qu'on avait voulu constituer à l'origine selon un schéma beaucoup plus mutualiste qu'administratif. (1)

Deux conceptions de l'Administration existent : l'une voit dans les Pouvoirs Publics une vaste entreprise de services, l'autre au contraire, les voit comme une institution originale, investie d'une "mission". Aucune de ces conceptions ne parvient à saisir le phénomène administratif dans sa totalité et sa spécificité.

L'appréciation du rôle des Pouvoirs Publics dans l'économie est, de surcroît, compliqué par le fait qu'il échappe en partie à une analyse quantitative comparable aux comptes et bilan d'une entreprise. La mesure budgétaire se rapporte à une notion de moyens, non de finalité, (et la productivité des services publics se juge à des critères essentiellement subjectifs). Les comptes de la Nation sont trop globaux pour servir d'instrument de gestion.

---

(1) Jacques RIGAUD - maître de requêtes au Conseil d'Etat - Psychanalyse de l'Administration - Entreprise 27 Avril 1968.

Avant de proposer une certaine classification des structures de l'Etat en trois secteurs principaux (souveraineté, gestion, impulsion), nous examinerons succinctement les données quantitatives dont nous disposons sur les dépenses des Pouvoirs Publics.

## 1. LES EXPRESSIONS CHIFFREES DU ROLE DE L'ETAT

Les masses budgétaires et la comptabilité nationale expriment l'importance et la diversité des actions de l'Etat. Le budget est l'instrument juridique d'autorisation de lever de l'impôt et d'accomplir les dépenses. La comptabilité nationale est une analyse comptable des flux financiers au niveau macro-économique. Les chiffres budgétaires ne sont pas directement comparables à ceux de la comptabilité nationale par suite de différences de définition.

### 1.1. Budget

L'accroissement des dépenses budgétaires

Loi de Finances	1963	+	10,68%
"	1964	+	8,81%
"	1965	+	6,85%
"	1966	+	6,59%
"	1967	+	10,34%

Les dépenses publiques représentent environ 25% du P.N.B. en 1966.

#### 1.11. La ventilation du budget

Depuis 1959, les ressources et les charges prévues par la loi de Finances (budget de l'Etat) sont réparties en deux catégories :

- les opérations à caractère définitif (opérations de l'Etat dépensier)
- les opérations à caractère temporaire (opérations de l'Etat banquier) : prêts et avances accordés par l'Etat.

Du point de vue économique, les dépenses civiles de l'Etat sont classées en sept catégories : les quatre premiers titres concernent des dépenses ordinaires, les trois suivants des dépenses en capital.

Les dépenses militaires représentent environ 20% du budget et 5% du P.N.B.

#### 1.12. Les dépenses civiles de fonctionnement

Le total des dépenses de personnel (salaires et charges sociales et pensions de retraite) représente environ 25% du total des dépenses du budget.

L'accroissement des dépenses en personnel est lié d'une part à l'augmentation des traitements de la Fonction Publique et d'autre part aux créations d'emplois.

Les personnels des budgets civils ont, de 1952 à 1967, augmenté de 55,6%, mais cet accroissement est imputable à 95% à deux ministères : l'Education Nationale et les P. et T.

Le développement économique a entraîné un gonflement sensible de certains ministères :

- Agriculture : + 40% 1967/1952
- Finances : + 20% 1967/1952

tandis que les effectifs de certains ministères (Construction) ont été réduits.

Les effectifs militaires ont diminué d'un peu plus d'un tiers depuis 1952

Répartition par fonctions	Millions de Frs			Pourcentage		
	1965	1966	1967	1965	1966	1967
Education et culture	14 217	15 998	17 807	42,2	43,5	44,5
P. et T.	5 799	6 277	6 869	17,2	17,1	17,1
Justice et Sécurité	4 767	5 078	5 447	14,1	13,8	13,6
Services financiers	3 149	3 366	3 603	9,3	9,1	9,0
Action économique	3 037	3 311	3 598	9,0	9,0	9,0
Divers	1 973	1 998	1 974	5,9	5,4	4,9
	33 717	36 790	40 135	100	100	100

1.13. Les dépenses de transfert qui sont des versements présentant un caractère de subvention économique ou social représentent environ 32% des dépenses budgétaires et un peu moins de 8% du P.N.B. Les subventions de caractère social sont en constante progression ; elles traduisent la volonté de redistribuer une partie du revenu national à certaines catégories de population (aide sociale, prestations sociales agricoles, anciens combattants, bourses d'études, etc...).

1.14. Les dépenses d'investissement bénéficient pour environ la moitié à l'action économique : énergie atomique, électricité, transports, P. et T. et Agriculture. L'équipement éducatif et culturel (y compris la Recherche) bénéficie d'environ 20% des crédits ouverts en 1967 contre 18% en 1966 et 17% en 1965. Le logement et l'urbanisme voient leurs crédits diminuer légèrement depuis 3 ans.

Les chiffres budgétaires ne sont pleinement significatifs que par comparaison avec l'ensemble des ressources de la nation.

## 1.2. Comptabilité Nationale

### 1.21. Définition

Nous avons regroupé sous le vocable "administrations publiques" les comptes de :

- l'ensemble des services de l'Etat
- des collectivités locales
- des organismes semi-publics d'action économique (O.S.P.A.E.),

organismes autonomes qui prolongent l'activité de l'Etat dans la réalisation ou l'exploitation d'équipements collectifs.

Cette définition englobe l'activité de l'employé municipal et du professeur de faculté mais laisse de côté les entreprises nationales. Elle diffère de la définition de la Comptabilité Nationale française qui inclut aussi la Sécurité Sociale

TABLEAU 1  
COMPTABILITE NATIONALE : RESSOURCES

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	Taux Moyen Annuel d'accr. en volume
Total du compte d'affectation	56 270 <sup>(1)</sup>	59 970	65 900	72 131	82 065	93 190	100 290	107 222	4,12
<u>Etat</u> Endettement	10 320	8 210	8 560	10 963	11 729	2 840	3 392	3 337	
Recouvrement-Remboursement	- 990	+ 100	- 2 020	- 3 157	- 1 415	- 743	- 850	+ 610	
<b>Total (1)</b>	65 600	68 280	72 440	79 937	92 379	95 287	102 832	111 169	
(2) Millions de Francs 1959	65 600	66 291	68 147	71 886	78 687	78 168	82 331	86 648	
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	
Indice de volume	100	101,1	103,9	109,6	119,9	119,2	125,5	132,1	
Total du compte d'affectation	11 080	12 100	13 660	15 662	17 667	19 732	22 159	24 947	
Endettement	2 030	3 190	3 070	4 277	5 102	4 851	6 197	8 710	
Recouvrement-Remboursement	- 550	- 490	- 420	- 590	- 723	- 864	- 1 085	- 1 339	
<b>Total (3)</b>	12 560	14 800	16 310	19 349	22 046	23 719	27 721	32 318	
(4) Millions de Francs 1959	12 560	14 369	15 343	17 400	18 779	19 458	21 834	25 189	
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	
Indice de volume	100	114,4	122,2	138,5	149,5	154,9	173,8	200,5	
<b>Total (5) = (1) + (3)</b>	78 160	83 080	88 750	99 286	114 425	119 006	130 103	143 487	
P.M.B. Milliards de Francs	267,4	296,2	319,7	356,3	396,0	435,2	464,7	500,5	
Part de (5) dans le P.M.B.(2)	29,2	28,0	27,8	27,9	28,9	27,3	28,0	28,7	

\* et O.S.P.A.E. Organismes semi-publics d'action économique  
(1) en millions de francs



TABLEAU 2

COMPTABILITE NATIONALE : PART DE LA F.B.C.F. FINANCEE PAR L'EMPRUNT

		1950	1954	1958	1960	1962	1963	1964	1965	1966
Ménages	F.B.C.F. (1)		5 430	9 170	10 038	11 988	13 950	17 777	22 328	22 540
	Endettement		1 420	1 940	3 110	3 116	3 249	3 042	3 344	3 143
	%		26,2	21,2	31,0	26,0	23,3	17,1	15,0	14,0
Entre- prises	F.B.C.F.		17 460	31 390	38 683	49 395	55 393	61 195	64 290	70 195
	Endettement		7 820	13 810	23 273	28 773	31 672	34 375	35 091	40 151
	%		44,8	44,0	60,2	58,3	57,2	56,2	64,6	57,2
Etat	F.B.C.F.		?	?	1 850	2 689	3 164	3 678	4 222	5 060
	Endettement		4 440	5 160	5 530	6 476	9 266	941	1 195	1 440
	%				298,9	240,8	292,9	25,6	28,3	28,5
Collec- tivités locales & OSPAE	F.B.C.F.		?	?	?	?	?	?	?	?
	Endettement		?	?	?	3 395	3 998	3 620	4 697	4 983
	%									
Adminis- trations autres que l'Etat	F.B.C.F.		?	?	4 430	5 792	6 742	7 686	8 878	10 203
	Endettement		1 480	850	2 690	3 375	4 027	3 615	4 719	7 018
	%				60,7	58,3	59,7	47,1	53,2	68,8
Adminis- tration	F.B.C.F.		3 170	5 010	6 282	8 481	9 906	11 364	13 100	15 263
	Endettement		5 920	6 010	8 332	9 851	13 293	4 556	5 914	8 458
	%		186,8	120,0	132,6	116,2	134,2	40,1	45,1	55,4

(1) en millions de francs

TABLEAU 3

COMPTABILITE NATIONALE : DEPENSES

Millions de Francs	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	Indice Volume	Taux Moyen Annuel d'accr. en Volume
<u>Dépenses de fonctionnement</u>										
Etat	36 030 (100)	38 340	40 710	44 521	47 445	51 068	54 219	57 140 (158,6)	123,6	3,1
Collectivités locales	6 576 (100)	6 630	7 090	8 313	9 355	10 609	11 472	12 323 (187,4)	146,1	5,6
<u>Subvention, Assistance, Coopération</u>										
Etat	16 680 (100)	17 920	21 930	26 574	31 389	34 065	36 524	40 274 (241,5)	188,2	9,5
Collectivités locales	2 644 (100)	3 370	3 710	4 309	5 046	5 819	6 294	7 003 (264,9)	206,5	10,9
<u>F.B.C.F. des administrations</u>	5 980 (100)	6 280	7 290	8 481	9 906	11 364	13 100	15 263 (255,2)	198,9	10,3
dont Etat	1 850 (100)	1 850	2 210	2 689	3 164	3 678	4 222	5 060 (273,5)	213,2	11,4
<u>TOTAL</u> =====	67 910 (100)	72 540	80 730	92 198	103 141	112 925	121 605	132 000 (194,4)	151,5	6,1
P.N.B. ( Milliards )	267,4 (100)	296,2	319,7	356,3	396,0	435,2	464,7	500,5 (187,2)	145,9	5,5
Part du Total dans le P.N.B. (%)	25,4	24,5	25,3	25,9	26,0	25,9	26,2	26,4	103,9	0,6

Les C.S.P.A.E. sont compris dans les collectivités locales jusqu'en 1961 leur importance dans les comptes est négligeable.

On a essayé ici de mesurer l'impact total des administrations publiques dans l'économie française en établissant en quelque sorte une estimation de leur chiffre d'affaires.

### 1.22. L'optique des ressources

Dans un premier temps, on a mesuré l'importance des administrations publiques dans l'économie par le total des ressources dont elles disposent.

Les calculs sont fondés sur les données de la Comptabilité Nationale française pour la période 1959-1966. Pour chaque année on a ajouté pour l'Etat d'une part, les collectivités locales et O.S.P.A.E. d'autre part :

- le total des ressources du compte d'affectation qui correspond aux ressources autres que d'emprunt
- les ressources d'emprunt diminuées du remboursement des emprunts antérieurs et augmentées du recouvrement des prêts antérieurs.

Pour tout ce qui concerne les créances et dettes (compte financier), seul l'Etat est isolé dans l'ensemble des administrations. On a supposé que tout le reste correspondait aux opérations des Collectivités locales et O.S.P.A.E. ; la Sécurité Sociale, les administrations privées, les administrations étrangères et internationales n'empruntant ni ne prêtant (1).

Une fois admise cette convention, l'examen du tableau 1 montre la différence du rythme d'évolution des ressources globales de l'Etat et des collectivités locales (et O.S.P.A.E.). Un examen plus attentif montre que cette différence ne tient pas tant aux recettes "normales" d'affectation, qu'aux recettes "extraordinaires" d'emprunt qui ont été presque tarées pour l'Etat après le Plan de stabilisation de septembre 1963 alors qu'elles augmentaient considérablement pour les collectivités locales.

### 1.23. L'optique des dépenses

Après l'étude des ressources, il est logique de se tourner vers les dépenses. Le tableau 3 fournit une répartition des dépenses par nature. Seules les dépenses définitives y ont été retenues à l'exclusion des prêts.

Les dépenses sont divisées en trois catégories :

- dépenses de fonctionnement : le traitement des fonctionnaires par exemple,
- subventions aux entreprises et aux ménages, assistance à des ménages, coopération internationale,
- formation brute de capital fixe : là encore, comme pour les opérations financières, seule la part de l'Etat est isolée de l'ensemble des administrations dans les comptes de la nation. On acceptera la même convention que précédemment : les collectivités locales et les O.S.P.A.E. sont supposés assumer toute la F.B.C.F. restante.

La dernière colonne du tableau qui indique les taux d'accroissement moyens annuels de chaque poste de dépenses, permet de comparer les évolutions divergentes. L'investissement de l'Etat augmente le plus vite. Ce mouvement semble devoir se poursuivre tant que ne sera pas comblé le retard pris dans les équipements collectifs.

## 2. LES FONCTIONS DE L'ETAT

Une étude exhaustive des services publics devrait décrire la structure de l'administration française ; cependant, il ne semble pas que la répartition des

---

(1) Ce qui n'est plus tout à fait exact pour 1966.

responsabilités ou du financement entre les différentes autorités ait une influence sur la demande finale de services. Nous nous contenterons donc d'indiquer que la structure territoriale administrative française est caractérisée par trois traits : uniformité du système administratif, superposition des collectivités publiques, autonomie des collectivités publiques locales ; c'est le régime d'un Etat dont l'organisation centralisée est tempérée par la décentralisation et la décontraction et dont la cohérence est maintenue en légalité par la tutelle ainsi qu'en opportunité par la concentration en matière d'initiative et de financement des équipements.

La décentralisation consiste à conférer aux autorités généralement élues (maires, conseils municipaux) des collectivités des attributions qu'elles exercent pour leur propre compte ; la décontraction est le fait pour les autorités centrales de déléguer leurs compétences à des autorités territoriales (corps préfectoral) nommées par elles et possédant, sous réserve de contrôle hiérarchique, un pouvoir de décision.

Dans l'impossibilité de dessiner toutes les fonctions d'Etat, nous avons choisi de présenter celles qui ont le caractère le plus synthétique, sans nous cacher ce que la classification proposée peut comporter d'arbitraire.

### 2.1. Fonction de souveraineté

L'essence de l'Etat est la souveraineté qui s'exprime dans l'ordre intérieur par le contrôle du territoire et dans l'ordre international par la diplomatie et la défense. Le contrôle du territoire comprend l'administration assurée sous la conduite des préfets, le maintien de l'ordre (justice, police..), la levée des impôts (finances).

La fonction de souveraineté de l'Etat correspond à environ 37% des dépenses budgétaires et 8% du P.N.B. Les dépenses militaires en représentent un peu plus de la moitié. Depuis 1965, le principe du service militaire obligatoire de masse a été assoupli ; ceci répond au fait qu'une armée de métier est nécessaire à la technicité accrue de la guerre moderne. La transformation de l'appareil militaire a pour conséquence un développement plus rapide des dépenses d'équipement et de recherche que de celles affectées aux tâches de fonctionnement.

Administration générale	{	Pouvoirs Publics : dotation aux organes constitutionnels et gouvernementsaux
		{
	{	Sûreté nationale
		Sécurité : Gendarmerie
		Police Pompiers
{	Finances	

La justice et la police aboutissent cependant à des prestations de service.

Il peut sembler arbitraire de rattacher à la fonction de souveraineté l'action sociale des Pouvoirs Publics, cependant elle correspond à la sauvegarde et au maintien du capital humain de la nation et à une mission titulaire envers les individus. Nous examinerons le budget social de la nation qui est une "évaluation de toutes les aides financières apportées aux membres de la communauté nationale, en dehors de la rémunération directe de leur travail et qui tendent, soit à améliorer leur condition sociale, soit à les prémunir contre les risques de l'existence, soit à leur assurer la réparation des dommages résultant de ces risques". (1)

Le budget social est publié en annexe de la Loi de Finances ; il diffère du budget d'action sociale en ce qu'il dépasse largement les seules dépenses de la Loi de Finances. En effet, il tient compte, non seulement des prestations d'assistance et de sécurité sociale, mais aussi des charges résultant de l'action sanitaire et sociale, des congés payés, de la réduction des tarifs de transports, de l'aide au logement, de la réparation des dommages de guerre, des pensions accordées aux victimes de guerre et

---

(1) Journal Officiel année 1963 - n° 9.

Parmi les autres prestations, l'aide au logement sous forme d'allocation représente un peu plus de 2% des dépenses totales, les congés payés et l'action sociale du secteur privé 8%.

Globalement, l'ensemble des dépenses sociales de la nation ont crû plus rapidement que le P.N.B. et plus rapidement que le revenu national. Une extrapolation des tendances passées conduirait à un accroissement dont il faut mesurer les conséquences économiques :

- alourdir les charges sociales des entreprises liées aux salaires signifie, soit réduire l'autofinancement, soit provoquer une hausse des prix, dans un contexte de concurrence internationale - seules des économies de gestion réalisées par les entreprises permettraient d'accroître les charges sociales payées obligatoirement par les employeurs.
- prélever une part plus importante des salaires revient à augmenter la ponction fiscale par des retenues à la source pesant plus lourdement sur les hauts salaires - or la fiscalité ne peut être développée de manière incompatible avec le maintien d'une certaine liberté d'épargne et d'entreprise.

Compte tenu de ces contraintes, le gouvernement a adopté, en 1967, certaines mesures visant à une réforme des structures administratives et financières, "qui seule peut permettre de retrouver et de maintenir de façon durable l'équilibre financier du régime" (de Sécurité Sociale) (1).

Le principe d'une plus grande participation des assurés aux dépenses de Santé a été retenu. Une plus grande solidarité entre riches et pauvres est obtenue par le jeu du déplafonnement partiel des cotisations : la rémunération directe du salarié est amputée par la hausse de la cotisation ouvrière et d'autre part les charges patronales sont accrues.

## 2.2. Fonction de gestion

La fonction de gestion de l'Etat s'exerce dans le domaine où les Pouvoirs Publics sont producteurs de services : essentiellement l'éducation, la santé publique, les télécommunications, les routes.

S'il est un trait commun à ces secteurs, c'est bien qu'ils conditionnent le développement et qu'ils sont soumis à la pression du progrès. Ainsi l'hôpital, autrefois lieu d'assistance aux "pauvres" devient le centre où sont soignés les malades les plus gravement atteints (2) (sans distinction de niveau de revenus) et où est effectuée la recherche.

L'université doit s'adapter à la multiplication quantitative et qualitative des besoins d'enseignement. Les télécommunications sont devenues un élément essentiel du développement à cause de la multiplicité des échanges. En outre, les Pouvoirs Publics doivent prendre en charge de nouvelles tâches : Culture, Recherche scientifique et technique. Les problèmes de densité humaine, urbaine, intellectuelle, automobile etc... appellent des mesures d'organisation, de classification et de répartition des moyens de lutte contre la congestion.

Cependant, c'est précisément dans le domaine de la gestion qu'avait été progressivement défini au cours du XIXème siècle, le droit classique des services publics, fondé sur la spécificité de l'action de l'Administration qui n'est pas soumise aux règles d'action et de responsabilité que pose le Code Civil pour les particuliers et qui doit respecter certains principes très rigides : continuité, égalité des usagers, gratuité, légalité des décisions, assujettissement de la gestion à la comptabilité publique.

---

(1) Rapport du Président de la République. Ordonnances du 21 Août 1967

(2) Consommation 1967 n° 2

En outre, il s'est constitué un corps de règles statutaires protégeant les fonctionnaires contre l'arbitraire du pouvoir et garantissant leur dignité et leur promotion régulière.

Face à la rigidité qu'entraînent ces structures de production, l'attitude de la société (ménages et entreprises) est en pleine évolution. L'élévation du niveau de vie, concomitante au progrès technique, à l'élévation moyenne du niveau culturel et à l'urbanisation rapide engendre une demande de services collectifs efficaces.

L'enquête menée au C.R.E.D.O.C. à la demande de la D.G.R.S.T. (1) sur la fréquentation des équipements collectifs a montré que les usagers fortunés, les mieux informés se révèlent être les meilleurs "clients" des services collectifs, mais ceux aussi qui connaissent le plus nettement la fonction indispensable de ces services dans la société moderne, même quand ils concurrencent les rôles traditionnels de la famille. Plus le revenu s'élève, plus le consommateur de services semble devenir sensible au caractère pratique du service organisé collectivement.

Il semble donc qu'on se trouve actuellement devant une désadaptation de l'offre à la demande que nous chercherons à préciser dans les chapitres suivants : éducation, santé, transports, télécommunications.

Nous nous contenterons de remarquer ici que le poids du secteur public diffère dans chacun de ces domaines : si la part laissée à l'initiative privée est voisine de 75% dans la production de soins médicaux, elle est nulle pour les P. et T., la radio et la télévision, et faible pour l'éducation (les "contrats d'association" liant la plupart des établissements privés à l'Etat).

### 2.3. La fonction d'impulsion

C'est dans le domaine de l'action économique que les transformations sont les plus importantes : il n'y a guère d'activité privée à laquelle les Pouvoirs Publics ne s'intéressent. Ils interviennent sur le plan des structures (du remembrement rural à la conversion des chantiers navals) sur les flux de la production et des échanges (fixation des prix). Ils interviennent sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Ils interviennent enfin et surtout en tant que financiers par le jeu de subventions ou d'investissements.

L'intervention des Pouvoirs Publics dans l'activité économique ne date certes pas d'hier - Colbert et Turgot l'avaient pratiquée - Cependant, depuis la seconde guerre mondiale, les techniques de cette intervention se sont transformées complètement.

Issu d'une économie de guerre, le Plan est devenu le schéma directeur de la politique économique.

Nous ne nous étendrons pas ici sur le rôle du Plan, nous nous bornerons à constater qu'il résulte de la prise de conscience du rôle déterminant joué par les investissements et d'un effort pour définir démocratiquement à la fois les objectifs à long terme de la société (ou type de civilisation souhaité) et les voies et moyens pour les atteindre.

"Le Plan n'annonce pas seulement le probable, il exprime aussi le souhaitable... Il répond ainsi à l'aspiration profonde de notre époque selon laquelle les hommes se veulent sujets actifs - et collectivement actifs - de leur destin" (2).

Ainsi à partir du moment où la société a mis en place des dispositifs concourant à la planification des investissements, la part consacrée aux équipements collectifs devient de plus en plus importante.

- (1) A. PITROU : La diffusion de services collectifs : Phénomène économique ou social ? in Consommation n° 2 1967.
- (2) Préparation du Vème Plan, rapport sur les principales options. Journal Officiel 23 Décembre 1964.

ENSEIGNEMENT

## ORGANISATION ET EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT

### 1. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Les organismes fournisseurs de l'enseignement sont extrêmement nombreux et divers : de la classe maternelle au Collège de France, aucun des domaines de la connaissance humaine, rationnelle ou non, n'est laissé de côté. La diversité des matières enseignées et des consommateurs d'enseignement explique que l'on ne puisse pas, en quelques pages, appréhender ce phénomène dans sa totalité.

On peut toutefois répartir les différents enseignements en quatre catégories :

- l'enseignement élémentaire,
- l'enseignement du second degré,
- l'enseignement supérieur,
- l'enseignement spécialisé, post scolaire ou post universitaire.

#### 1.1. L'enseignement élémentaire

Il est obligatoire et s'adresse à tous les enfants de 4 à 11 ans (1) pour ceux que l'on destine à poursuivre des études secondaires, ou 14 ans pour ceux qui doivent s'arrêter au niveau du certificat d'études (2).

Il se divise en deux étapes successives :

- l'enseignement pré-scolaire qui regroupe les classes maternelles, les classes et sections enfantines,
- l'enseignement primaire qui comprend les classes de la onzième à la septième, le cours préparatoire, le cours élémentaire, le cours moyen, les classes de fin d'études et de pré-apprentissage, les classes de perfectionnement de plein air.

---

(1) Ces âges limites correspondent bien sûr à des moyennes.

(2) La scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à 16 ans à partir de l'année scolaire 1966-67. Mais, étant donné la lenteur avec laquelle l'information statistique se transmet, cette mesure très importante n'est pas encore transparue dans les chiffres.



Pour l'année scolaire 1964-65, les effectifs de l'enseignement élémentaire public et privé étaient les suivants :

1964-1965	Enseignement		Ensemble
	public	privé	
Pré-scolaire	1 435 774	255 857	1 691 631
Enseignement Primaire	4 872 162	842 472	5 714 634
	6 307 936	1 098 329	7 406 265

Pour l'enseignement public, le nombre d'élèves par maître était de 29,2 en 1962-63.

La part de l'enseignement privé dans le total a légèrement tendance à diminuer.

### 1.2. L'enseignement du second degré

Les élèves du second degré sont dirigés, en fonction de leurs qualités intellectuelles et des désirs de leur famille, vers un cycle long (lycées) ou un cycle court (collèges). Une partie d'entre eux en sortent en possession du baccalauréat dans le premier cas, du brevet dans le second cas.

A la distinction entre cycle long et cycle court (fin des études à 18 ou 16 ans), se surajoute une distinction entre enseignement classique ou moderne et enseignement technique.

Pour l'année scolaire 1964-65, la répartition des élèves entre ces diverses orientations était la suivante :

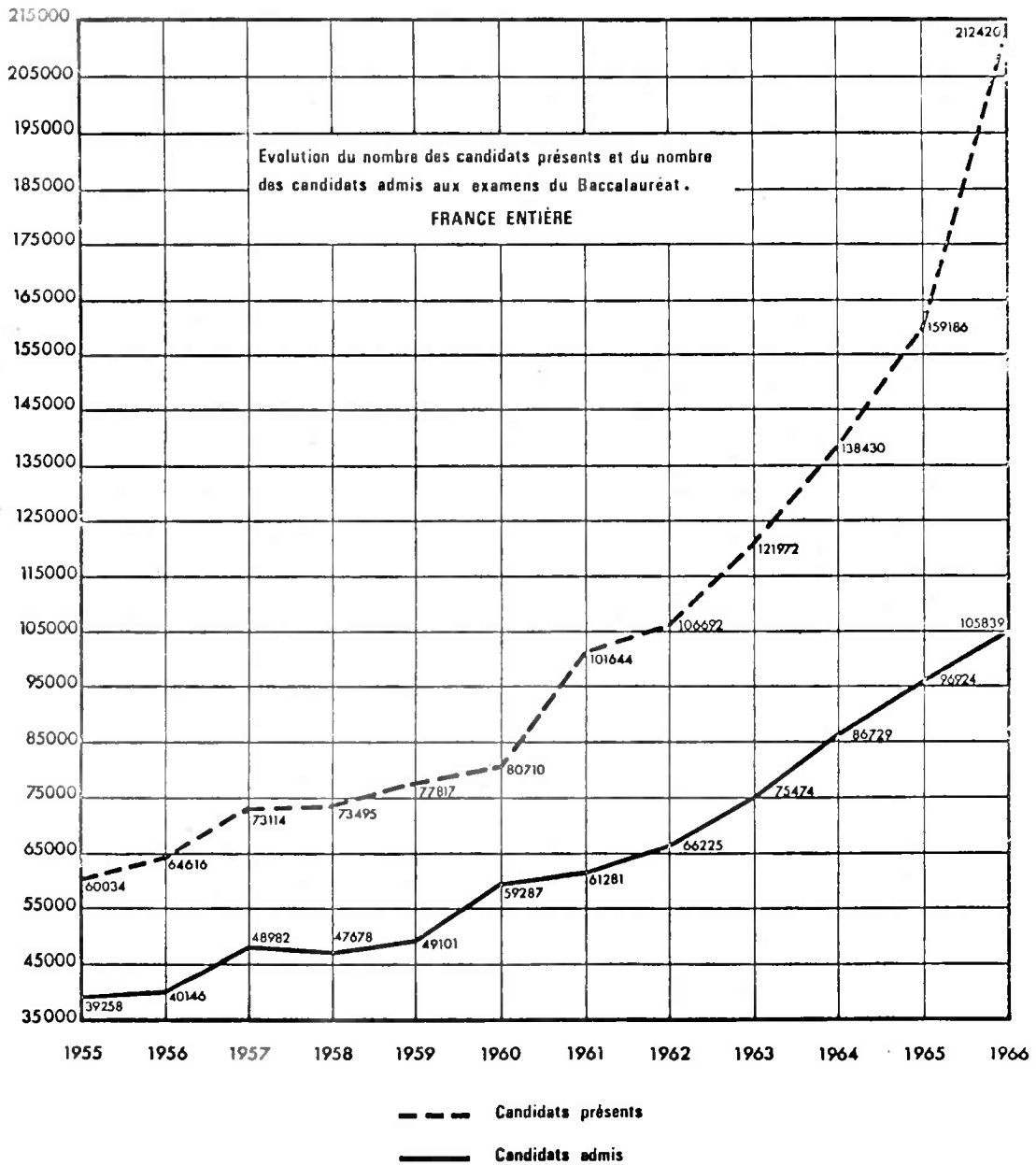
1964-1965	Enseignement		Ensemble
	public	privé	
Lycées classiques et modernes } Lycées techniques }	1 193 973	361 262 42 257	} 1 597 492
Collèges d'enseignement général	759 159	170 394	
Collèges d'enseignement technique	298 045	186 429	484 474
Collèges d'enseignement secondaire	95 662	-	95 662
	2 346 839	760 342	3 107 181

En 1961-62, dernière année pour laquelle les statistiques publiques donnent le partage entre lycées classiques et modernes d'une part, lycées techniques d'autre part, celui-ci s'établissait à raison de 80% des élèves dans les premiers et de 20% dans les seconds.

En fait, c'est au niveau des classes terminales que la répartition entre les sections techniques et les autres apparaît le plus nettement. Le tableau page 22 témoigne de l'insuffisance de l'enseignement technique et de l'enseignement purement scientifique (mathématiques élémentaires). Dans les deux cas, cette insuffisance semble due à la fois à une certaine désaffection (l'enseignement technique étant considéré comme d'un niveau inférieur aux autres et les sciences pures comme trop difficiles) et à la difficulté pratique de gonfler ces sections, où la pénurie de professeurs est

GRAPHIQUE 1

## BACCALAUREAT

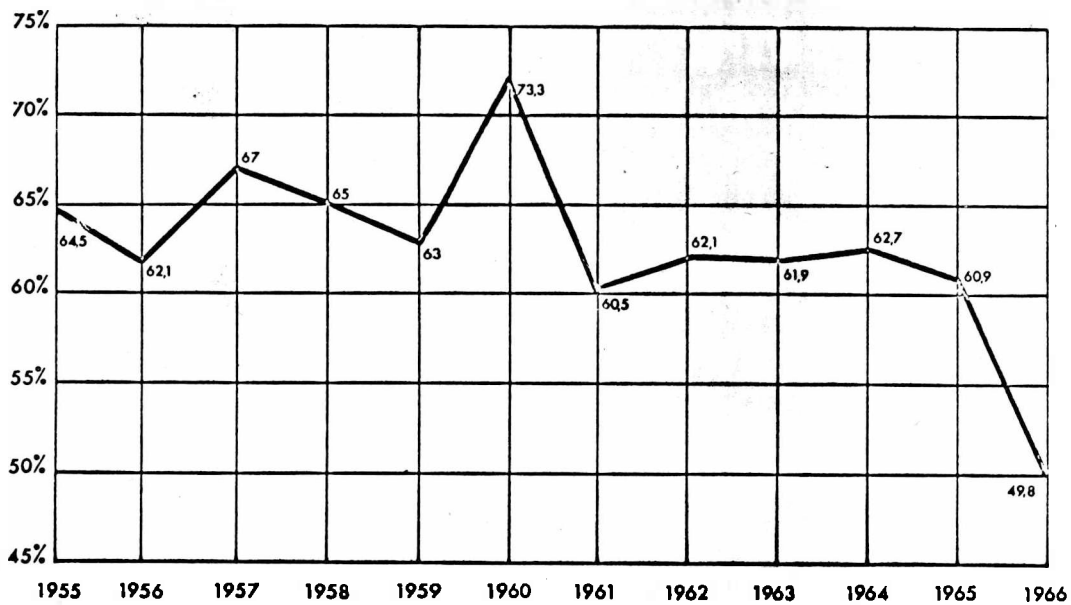


## GRAPHIQUE 2

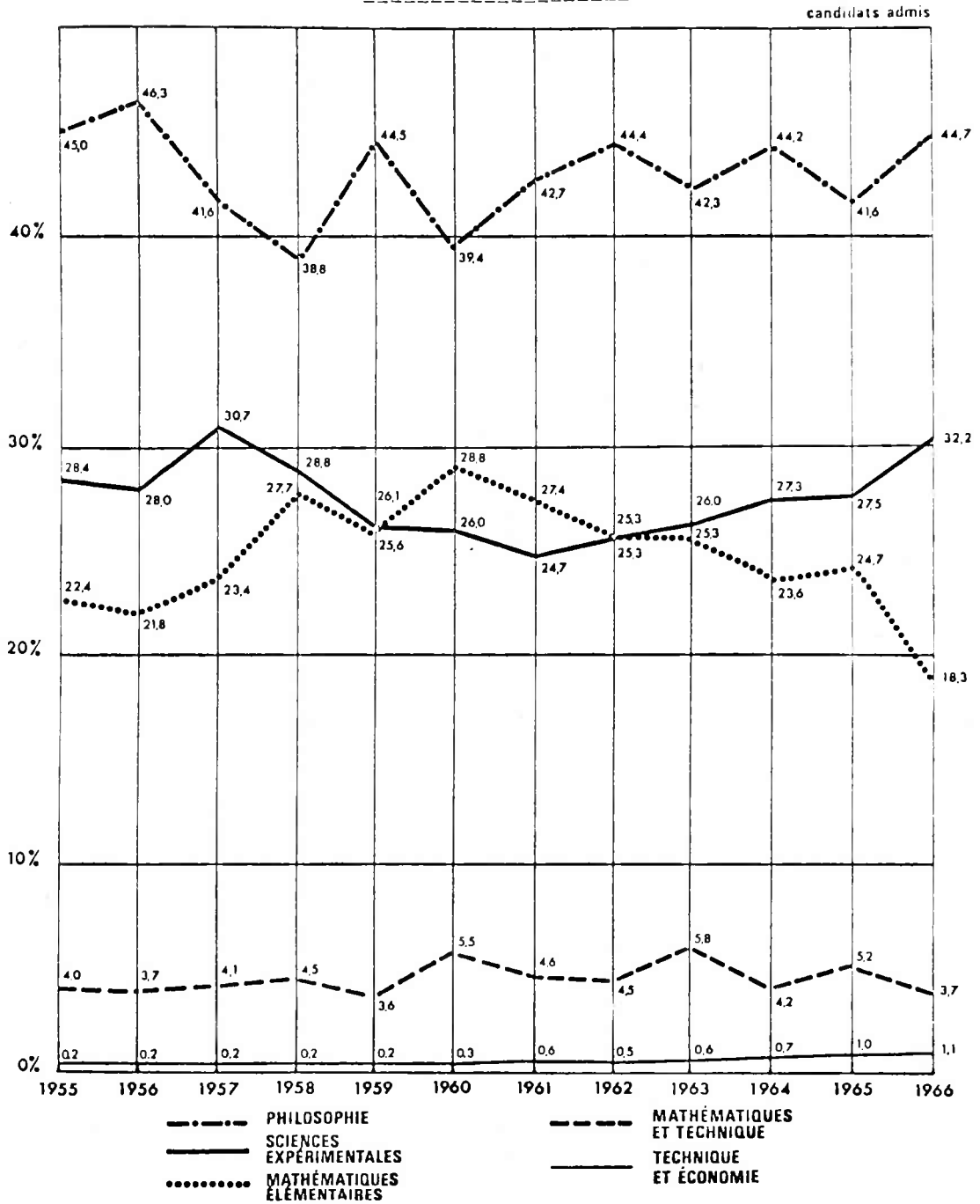
BACCALAUREAT

Evolution du pourcentage des admissions  
des candidats à l'examen du baccalauréat

FRANCE ENTIÈRE



GRAPHIQUE 3  
 REPARTITION PAR OPTION DES CANDIDATS ADMIS AU BACCALAUREAT  
 EN % DE 1955 A 1966



la plus marquée.

Répartition en %	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1966-67
Philosophie	33,1	33,8	33,9	30,9	33,5
Sciences expérimentales	21,9	23,0	23,8	24,2	25,0
Mathématiques élémentaires	29,6	28,1	26,9	26,8	20,8
Mathématiques et techniques	6,2	5,3	4,8	5,5	5,1
Technique	0,5	0,7	0,7	0,9	1,3
Brevets de techniciens (1)	8,7	8,6	9,9	11,7	13,3

(1) s'obtiennent une année avant le baccalauréat. Différents des brevets qui sanctionnent la fin du cycle court, ils seront supprimés à la fin de l'année scolaire 1967-68.

Pour l'année scolaire 1962-63, le nombre d'élèves par enseignant était de 20,2 dans l'enseignement public.

Le baccalauréat marque normalement la fin des études secondaires. Le nombre de bacheliers peut être considéré comme un bon indice de la production de cet enseignant.

Le graphique I met en évidence la progression très rapide du nombre des candidats. Le graphique II montre que la proportion des élèves reçus sur l'ensemble des élèves présentés peut varier notablement d'une année à l'autre. La chute de 1966 s'expliquerait par l'accession au cycle long d'un trop grand nombre d'élèves ainsi qu'en témoigne la forte hausse des candidats présents (graphique I). La politique du baccalauréat reste encore à trouver et l'évolution actuelle semble conduire à une baisse du niveau de cet examen, ce qui explique que certains doyens de facultés désirent instaurer un examen d'entrée dans l'université, alors que le baccalauréat est, en principe, le premier titre universitaire. Le graphique III corrobore les conclusions du tableau précédent, à savoir la baisse des mathématiques élémentaires et la faible part des sections techniques.

On trouvera ci-dessous, pour 1966, les résultats du baccalauréat par option.

POURCENTAGE DES CANDIDATS ADMIS AUX DEUX SESSIONS SUR LES CANDIDATS PRESENTS A LA PREMIERE SESSION (1966)

Philosophie	Sciences expérimentales	Mathématiques élémentaires	Mathématiques et techniques	Technique et économie	Total
51,5	53,5	43,2	41,0	49,6	49,8

Mis à part la section "techniques et économie", de création récente, on notera que les sections qui présentent le plus de candidats ont proportionnellement davantage de succès que les autres.

### 1.3. L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est traditionnellement divisé en France entre les Universités et les grandes écoles.

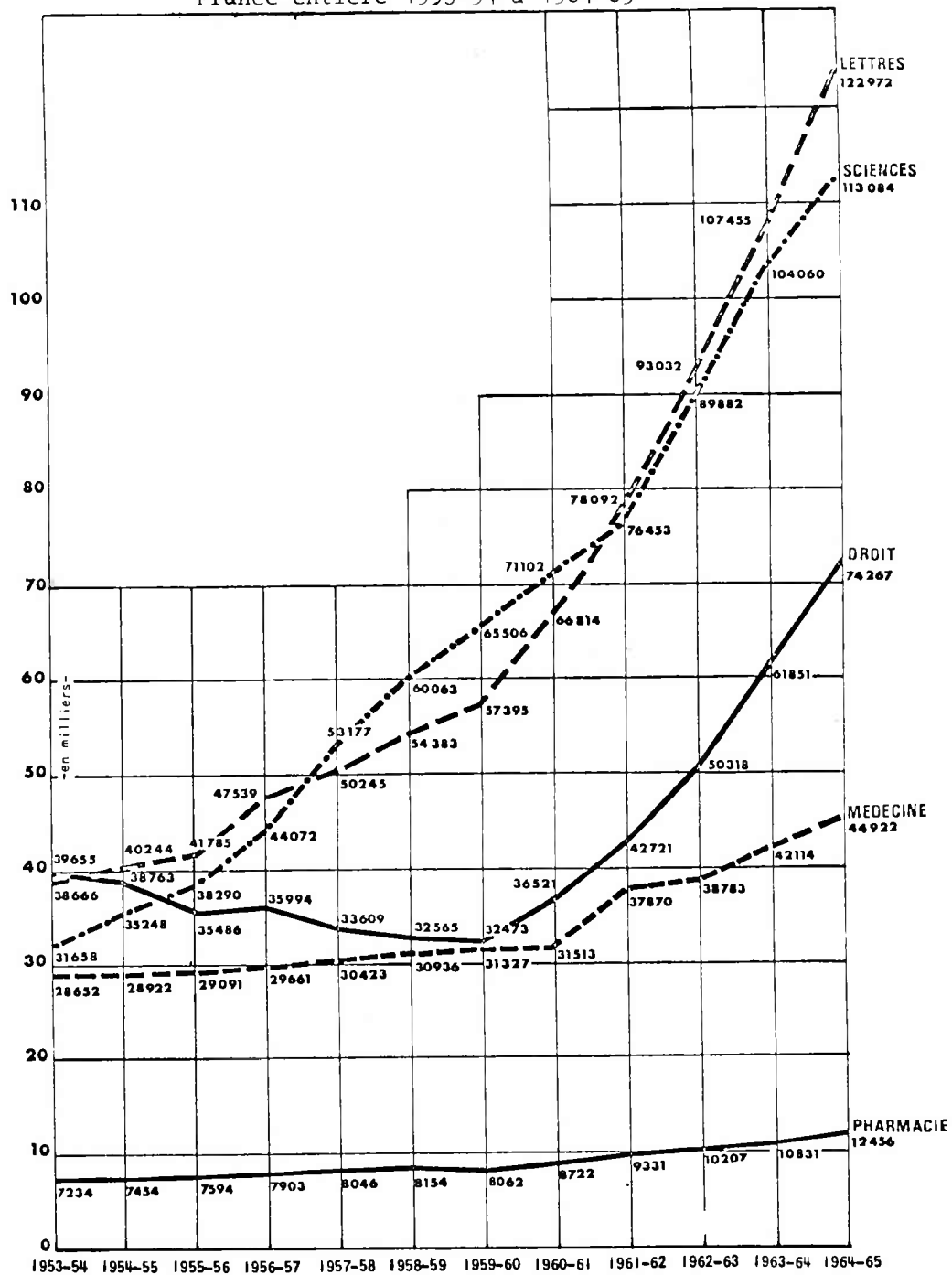
#### 1.31. Les Universités

On peut considérer que tous les étudiants sont inscrits dans les universités publiques. En effet, il existe bien quelques facultés libres, mais leurs étudiants passent les examens d'Etat (1).

(1) Seules quelques facultés de théologie sont en dehors de ce circuit.

GRAPHIQUE 4  
EVOLUTION DU NOMBRE DES ETUDIANTS PAR DISCIPLINE

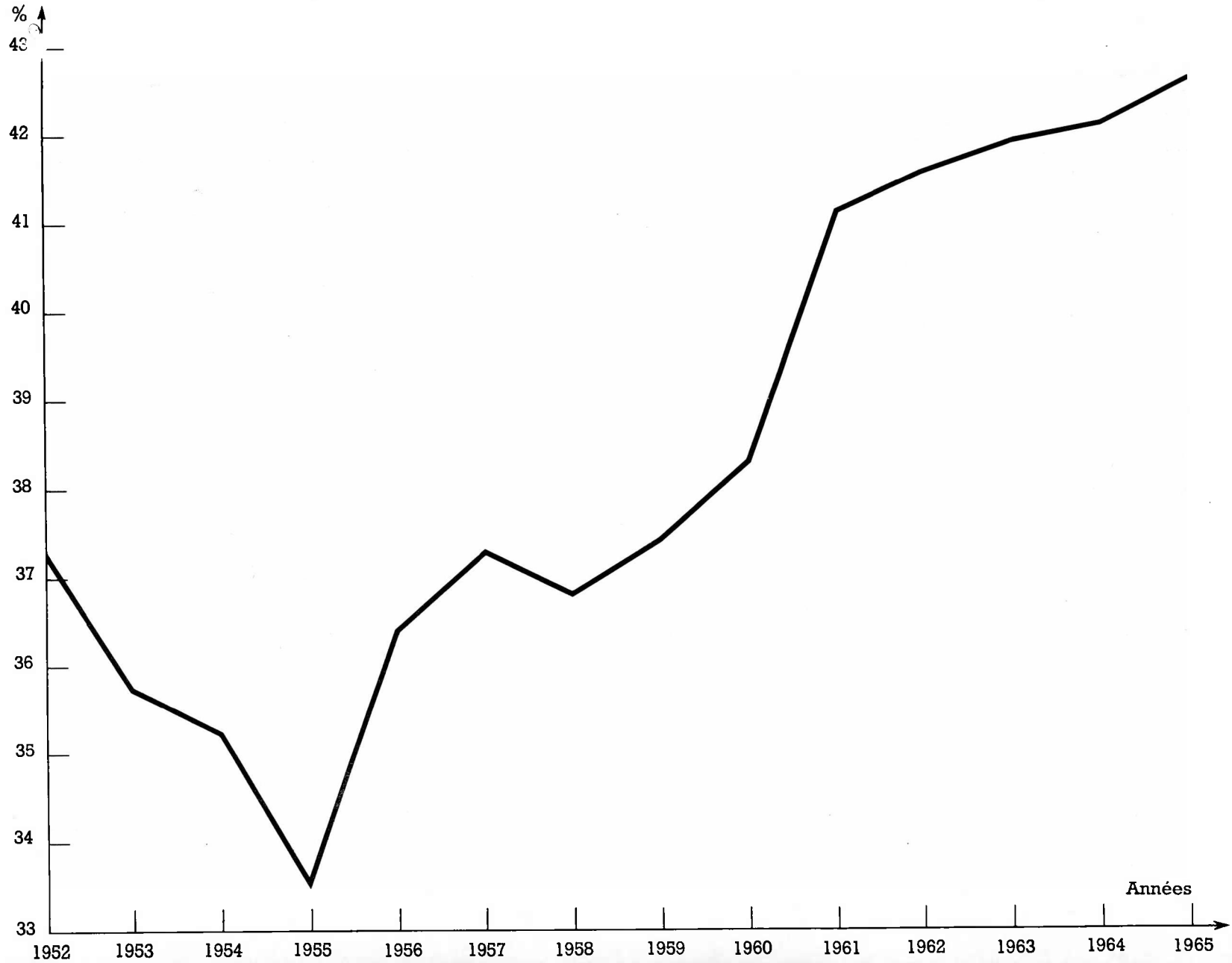
France entière 1953-54 à 1964-65



A partir de l'année 1960-1961, les effectifs comprennent l'ensemble des étudiants inscrits et non inscrits.

GRAPHIQUE 5

PART DES ETUDIANTES DANS LE NOMBRE TOTAL D'ETUDIANTS DES DEUX SEXES (en %)



Le graphique IV laisse apparaître de grandes inégalités entre le nombre d'étudiants et son évolution selon les facultés. L'essor des études scientifiques à la fin des années 1950 s'est ralenti par rapport à celui des études littéraires. Ce phénomène - dont on peut contester l'opportunité - a déjà été noté au niveau de l'enseignement secondaire. Quant à la baisse du nombre d'étudiants en droit après 1954, elle s'explique par l'allongement de la durée des études de licence de trois à quatre ans; la remontée postérieure à 1960 résulte de la création de la licence es-sciences économiques, complètement distincte des études juridiques mais rattachée aux mêmes facultés.

Le nombre d'étudiantes s'est accru plus rapidement que le nombre total d'étudiants ainsi qu'en témoigne le graphique V. Cependant, les étudiants restent en minorité sauf dans les facultés des lettres (66% du total en 1965).

Les résultats des examens paraissent dérisoires relativement au nombre d'étudiants :

1 9 6 5	Licence	Doctorat 3è cycle	Doctorat d'Etat	Diplôme d'Etat	Diplôme de chirurgie dentaire
Droit	2 138		199		
Sciences économiques	751		88		
Sciences	6 356	764	547		
Lettres	6 985	225	75		
Médecine				2 352	732
Pharmacie			38	1 158	

Plus que pour l'enseignement secondaire, le problème de la productivité de l'enseignement supérieur se pose. C'est pour le résoudre que les I.U.T. (Instituts Universitaires de Technologie) sont progressivement mis en place depuis le début de l'année scolaire dernière. Ils ont pour but de fournir, en deux ans, des connaissances directement orientées vers la pratique aux étudiants peu doués pour les études abstraites.

### 1.32. Les grandes écoles

Les grandes écoles sont une institution typiquement française dont on ne peut trouver que de rares exemples à l'étranger (1). Certaines d'entre elles peuvent s'enorgueillir de sélectionner une élite, ainsi l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm dont plusieurs anciens élèves sont actuellement ministres de la Cinquième République. L'Ecole Polytechnique, créée pour former les cadres scientifiques de l'armée, investit depuis longtemps les grandes affaires au niveau le plus élevé. A côté de ces établissements dont la renommée dépasse largement le cadre français, il existe de nombreuses autres grandes écoles. Elles se caractérisent toutes par un concours d'entrée relativement difficile qui se prépare pendant une ou plusieurs années après le baccalauréat et par les carrières offertes aux anciens élèves souvent plus rémunératrices que celles qui sont ouvertes aux diplômés des universités. Le système des grandes écoles ne manque pas de détracteurs. Il ne semble pas toutefois devoir être supprimé (2).

En 1964, il y avait 59 000 élèves dans les grandes écoles publiques ou privées. La même année, les seules grandes écoles scientifiques avaient délivré 7 000 diplômes d'ingénieurs (7 649 en 1965).

(1) La "Teknische Universität" de Berlin, la London School of Economics.

(2) L'administration publique a elle-même créé sa propre grande école en 1946 : l'Ecole Nationale d'Administration.



#### 1.4. L'enseignement spécialisé, post-scolaire ou post-universitaire

A côté de l'enseignement de caractère relativement général passé en revue dans les trois premiers paragraphes, il existe des enseignements spécialisés qui répondent à un besoin spécifique. D'autre part, des enseignements de perfectionnement ou de promotion sociale ont été créés pour les personnes déjà entrées dans la vie professionnelle.

##### 1.41. Les enseignements spécialisés

Ils sont donnés dans des établissements publics ou privés et couvrent des domaines extrêmement divers, par exemple : l'agriculture, le secrétariat, la santé (écoles d'infirmières). Les chiffres manquent dans ce domaine qui n'est pourtant pas négligeable. Ainsi, l'enseignement technique agricole public comptait 14 700 élèves en 1962.

A mi-chemin, entre l'enseignement spécialisé occupant les élèves à plein temps et les enseignements de perfectionnement auquel on consacre ses soirées ou de brèves sessions tout en continuant à travailler, il faut situer l'enseignement post-scolaire agricole pour les garçons et agricole-ménager pour les filles ; il est obligatoire, depuis 1958, pour les enfants d'agriculteurs qui ne suivent pas d'autre enseignement après 14 ans. Il comptait 86 000 élèves en 1960.

##### 1.42. Promotion sociale et perfectionnement

Le droit à l'éducation permanente est désormais reconnu au même titre que le droit à l'éducation tout court. Toutefois, son application dans les faits reste limitée car les difficultés qu'il lui faut vaincre sont considérables.

Le premier obstacle vient du salarié lui-même. Celui-ci hésite légitimement avant de se lancer dans "un effort prolongé, pénible et solitaire" (1) qui exige de lui un travail intellectuel (dont il a peut être perdu l'habitude depuis plusieurs années) en plus des heures de travail normales qui risquent de briser son foyer dont l'équilibre sera toujours perturbé, enfin, qui entraînent au moins un manque à gagner malgré l'existence d'indemnités compensatrices. Or, tous ces efforts risquent de n'être pas couronnés de succès et, quand bien même ils le seraient, le salarié n'est pas assuré de trouver, dans son entreprise ou même dans sa ville, un emploi correspondant à sa nouvelle qualification.

En second lieu, les chefs d'entreprises ne sont pas toujours favorables à la promotion sociale. Il est vrai que celle-ci s'intègre difficilement dans les petites entreprises où le reclassement du salarié qui a acquis une qualification supérieure peut poser des problèmes délicats.

En troisième lieu, les organismes spécialisés et les entreprises où sont organisés des cours ou des stages de promotion ne sont pas en nombre suffisant. De plus, quand ils existent, les moyens de promotion ne sont pas toujours adaptés à leurs fins.

Enfin, la réglementation est loin d'être parfaite, tant au niveau des exonérations de la taxe d'apprentissage (2) que du congé-éducation légal limité à douze jours ouvrables par an.

La promotion sociale est assurée par des organismes variés dépendant de l'Etat, des collectivités locales, des organisations professionnelles, à moins qu'elle ne soit complètement privée.

La formation professionnelle des adultes, F.P.A., créée en 1946, dépend du Ministère des Affaires Sociales. Elle offre aux travailleurs les moyens d'acquérir une qualification ou d'améliorer leur qualification dans leur propre métier ; elle leur permet également de changer de métier grâce à une formation ou à un perfectionnement

---

(1) Rapport du Comité Consultatif des Aides à la Promotion Sociale - 1963.

(2) Qui est à la base du financement du système.

TABLEAU 5

ENSEIGNEMENT. EFFECTIFS DES ELEVES ET DES ETUDIANTS

Population en milliers

	1946	1950	1954	1960	1962	1964	Indice 1964 1946=100
<b>I Enseignement général</b>							
1. Collège d'enseignement général (Cours complémentaire jusqu'en 1960)	211	252	309	594	769	1 034	490
2. Classe d'âges 11-17 ans $\frac{(1) \times 100}{(2)}$	4 464 4,7	4 161 4,6	3 814 8,1	4 796 12,4	5 369 14,3	5 904 17,5	372
<b>II Enseignement classique et moderne (et Préparation aux grandes écoles)</b>							
3. Lycées classiques et modernes (classes primaires et techniques exclues)	310	344	395	695	955	1 029	332
4. Etablissements du 2ème degré privé (Classes primaires et techniques exclues)	190	182	197	277	317	355	187
5. TOTAL 3+4	500	526	592	972	1 272	1 384	277
6. Classe d'âges 11-19 ans $\frac{(5) \times 100}{(6)}$	5 761 8,7	5 474 9,6	5 010 11,8	5 809 16,7	6 508 19,5	7 152 19,4	223
<b>III Enseignement technique</b>							
7. Collèges d'enseignement technique (Centres d'apprentissage jusqu'en 1960)	101	141	159	203	356	457	452
8. Lycées techniques (Collèges techniques ou écoles nationales professionnelles jusqu'en 1960) - Sections techniques des lycées classiques ou modernes	111	98	110	160	186	135	122
9. Sections techniques des établissements privés du second degré, Etablissements techniques privés	-	-	10	14	60	41	-
10. TOTAL 7+8+9 $\frac{(10) \times 100}{(6)}$	212 3,6	239 4,4	279 5,6	377 6,5	602 9,3	633 8,9	299 247
<b>IV Baccalauréat ( 2ème partie ) (Académie d'Alger comprise jusqu'en 1960)</b>							
11. Candidats reçus	28,6	32,4	36,7	59,3	66,2	86,7	303
12. Classes d'âges 17-18 ans $\frac{(11) \times 100}{(12)}$	1 289 2,22	1 292 2,51	1 167 3,14	1 036 5,72	1 188 5,57	1 447 5,99	270
<b>V Enseignement supérieur public (Académie d'Alger comprise jusqu'en 1960)</b>							
13. Etudiants Français et Etrangers	123	137	151	202	233	308	250
14. Classes d'âges 19-25 ans $\frac{(13) \times 100}{(14)}$	4 621 2,66	4 518 3,03	4 431 3,41	4 066 4,97	3 901 5,97	4 093 7,52	283
		1 949					1949=100
<b>VI Grandes écoles publiques et privées</b>							
15. Effectifs		34,0		44,2	51,8	59,1	174
16. Classes d'âges 19-25 ans $\frac{(15) \times 100}{(16)}$		4 504 0,75		4 066 1,09	3 901 1,33	1 093 1,44	192

approprié. Aujourd'hui, elle se détourne un peu de sa vocation première et s'adresse souvent à des jeunes, libérés des obligations militaires sans avoir acquis un métier, qu'elle forme en deux ou trois mois à l'exercice d'une profession.

L'établissement le plus ancien est le Conservatoire des Arts et Métiers, créé le 19 vendémiaire an III (1794) dont la vocation d'enseignement a été reconnue par une ordonnance royale du 25 novembre 1819. Aujourd'hui, le Conservatoire dispense son enseignement sous forme de cours du soir et comprend, en dehors du siège parisien, 19 centres associés et 12 annexes.

Les résultats de la promotion sociale restent faibles pour les raisons énoncées plus haut : il n'est pas possible de connaître le nombre total de personnes cherchant à se perfectionner et à augmenter leur qualification. Mais l'on a pu estimer le pourcentage de la population active touchée par les mesures de promotion à 2% au maximum : il apparaît ainsi bien inférieur à celui relevé dans les pays de niveau technique comparable.

Pour les cadres, la promotion est organisée le plus souvent par les entreprises, les organisations professionnelles et patronales. Ainsi la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris finance le "Centre de Préparation aux Affaires" qui fournit annuellement des cours du soir à 80 cadres supérieurs et le S.P.E.G.E. qui reçoit 250 cadres par an en plusieurs sessions. Le Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.) a organisé le Centre de Recherches et d'Etudes des Chefs d'Entreprises (C.R.C.). Depuis sa création en 1953, environ 2 500 cadres ont participé à l'ensemble des activités proposées. Il existe aussi des entreprises spécialisées dans le perfectionnement des cadres (1).

Etant donné l'ampleur des besoins dans ce domaine, l'organisation actuelle apparaît insuffisante.

## 2. EVOLUTION

La croissance très forte des dépenses d'enseignement que l'on a mesurées dans un autre chapitre (2), s'est traduite par une hausse sinon de la qualité - difficilement mesurable - du moins de la quantité de l'enseignement produit.

Le tableau 5 fournit une évaluation de ce progrès quantitatif dans les domaines où des chiffres existent sur une période suffisamment longue. On a tenté de rendre plus parlante l'évolution du nombre d'élèves ou d'étudiants en l'exprimant en pourcentage des effectifs de la classe d'âge correspondant à l'enseignement considéré.

La progression de ce pourcentage est la plus forte pour l'enseignement général, puis viennent les universités, l'enseignement technique, l'enseignement classique et moderne et enfin, les grandes écoles.

La part des bacheliers parmi la totalité des jeunes en âge de passer le baccalauréat a presque triplé en 18 ans pour atteindre presque 12% en 1964.

### 2.1. Evolution des effectifs

Il faut remarquer des mouvements simultanés dans la croissance des effectifs scolarisés :

Le premier est dû à la vague démographique des années 50 et à l'allongement spontané de la scolarité.

---

(1) Ainsi le C.E.G.O.S. - S.E.M.A. Perfectionnement - Le Collège des Sciences Sociales et Economiques.

(2) Cf. Chapitre. 1

TABLEAU 6

BUDGET EDUCATIF DE LA NATION

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>E T A T - (Millions de Francs)</b>								
Enseignement proprement dit :	5 222	6 665	7 645	8 332	9 619	12 012	14 214	16 017
Dépenses de fonctionnement	3 864	4 547	5 177	5 763	6 566	8 387	9 712	10 944
Transferts et interventions	293	664	784	1 023	1 442	1 646	1 908	2 317
Investissement	1 135	1 454	1 684	1 541	1 611	1 979	2 594	2 756
Ecoles militaires :			3,1	3,2	3,4	63,0	66,6	71,7
Dépenses de fonctionnement			3,1	3,2	3,4	62,5	66,1	71,2
Investissement			-	-	-	0,5	0,5	0,5
Action sociale :								
Réadaptation et reclassement			34,8	28,9	28,9	0,8	25,1	31,9
Formation professionnelle des adultes :			128,5	133,8	169,4	152,5	182,9	317,3
Transferts et interventions			128,5	133,8	169,4	152,5	182,9	237,3
Investissements								80,0
Promotion Sociale :						30,4	36,2	52,9
Dépenses de fonctionnement						-	-	0,5
Transferts et interventions						30,4	36,2	37,4
Investissements								15,0
Relations culturelles avec l'étranger coopération :			177,1	213,6	229,7	336,1	401,6	485,9
Dépenses de fonctionnement			3,7	36,7	18,4	21,1	77,0	74,6
Transferts et interventions			173,4	176,9	211,3	315,0	324,6	397,3
Investissement								14,0
	5 222	6 665	7 988,5	8 711,5	10 050,4	12 594,8	14 926,4	16 976,7
<b>D E P A R T E M E N T S</b>								
Dépenses de fonctionnement (directes + indirectes)				80,7	101,8	143,1	147,3	
Dépenses (Directes+indirectes) recettes directes				79,6	95,4	134,9	139,3	
Investissements					82,5	83,7	88,5	
				79,6	177,9	218,6	227,8	
<b>C O M M U N E S</b>								
Dépenses de fonctionnement (communes de + de 5.000 hts)					764,3	911,1	1 058,9	
Investissements				1 290	1 021,9	1 101,3	1 339,4	
				1 290	1 786,2	2 012,4	2 398,3	
<b>M E N A G E S</b>	1 243	1 351	1 484	1 596	1 744	1 911	2 161	2 254
<b>E N T R E P R I S E S</b>								
Taxe d'apprentissage								
Rôle émis	65,6	70,4	76,3	83,1	88,1	94,9	115,3	126,5
Produit de l'impôt					45,8	48,6	55,6	64,4
Exonérations					42,3	46,3	59,7	62,1

Le second est dû à l'accès des filles à l'enseignement. C'est en 1924 seulement que le principe de l'assimilation de l'enseignement secondaire pour filles et garçons a été reconnu et ce n'est guère avant 1955 que l'on a compté autant de filles que de garçons dans l'enseignement secondaire.

	1 9 3 3	1 9 4 5	1 9 6 1
<u>Licence de droit</u>			
. Total	2 455	4 350	1 877
. Femmes	390	1 077	456
. %	15,9	24,8	24,3
<u>Licence sciences</u>			
. Total	844	2 173	6 192
. Femmes	260	6 698	2 205
. %	30,8	32,1	35,6
<u>Licence lettres</u>			
. Total	1 939	3 111	3 982
. Femmes	895	1 678	2 444
. %	46,1	53,9	61,3
<u>Doctorat en médecine</u>			
. Total	1 184	1 797	2 283
. Femmes	89	169	437
. %	7,5	9,4	19,1
<u>Chirurgien dentiste</u>			
. Total	604	298	650
. Femmes	170	69	157
. %	18,1	23,1	24,1
<u>Pharmacien</u>			
. Total	638	993	906
. Femmes	209	450	509
. %	32,7	45,3	56,1

L'accroissement spectaculaire du nombre de diplômées explique la féminisation de l'enseignement. Le pourcentage de femmes dans la profession passait de 62,3 à 63,7 entre 1954 et 1962, l'accroissement le plus fort portant sur l'enseignement supérieur. En effet, l'arrêté du 30 Juillet 1946 a reconnu "à travail égal - salaire égal", et l'Etat est tenu de l'appliquer strictement (ce qui ne semble pas être le cas dans beaucoup d'autres secteurs). De surcroît, la profession de l'enseignement laisse une certaine souplesse d'horaires qui correspondent à ceux des enfants.

### 3. ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE

#### 3.1. Dépenses de l'Etat

Les données disponibles ne permettent guère que de faire une esquisse du compte "éducation de la nation". En effet, les budgets du Ministère de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles sont établis en tant que tels par la loi de Finance et sont incorporés dans le texte de cette loi. Mais une part importante des dépenses d'éducation (prises au sens le plus large) relève soit des Ministères techniques (Agriculture, Armées, Industrie), soit des collectivités locales (écoles primaires), soit des entreprises par l'intermédiaire des Chambres de Commerce, soit enfin des ménages.

Nous nous heurtons donc à une difficulté majeure de collecte de l'information: pour n'en donner qu'un exemple, les dépenses des communes au titre de l'Education ne

sont publiées que pour les communes de plus de 5 000 habitants de 1960 à 1964.

Retracer une série chronologique des dépenses s'avèrerait plus difficile encore puisque certains postes, par exemple, la "coopération" n'apparaissent qu'en 1965.

Si l'on se borne à examiner le budget fonctionnel publié par le Ministère des Finances, on constate que les dépenses pour l'éducation, la culture et la recherche civile, représentent presque 20% du total des dépenses de l'Etat, soit 4,8% du P.N.B. pour 1967 contre 4,5% en 1966 et 1965. Ces dépenses correspondent pour 60% à des dépenses de personnel et pour 20% à des constructions et équipements scientifiques ou sportifs.

Les dépenses de transferts correspondent, pour l'essentiel, aux bourses, à l'aide à l'enseignement privé et aux allocations de scolarité. Elles représentent environ 3% des dépenses totales et sont presque entièrement consacrées à l'enseignement primaire et secondaire (les bourses d'enseignement supérieur représentaient en 1965 moins de 10% des dépenses de transfert).

Les crédits consacrés à la recherche ont été sensiblement augmentés en 1967 (+ 36% par rapport à 1966), ils demeurent cependant faibles, légèrement inférieurs à 1% du total des dépenses.

### 3.2. Dépenses des ménages

Les dépenses directes des ménages pour l'éducation se montaient à 12 milliards en 1965. D'après l'étude "Conditions de Vie des Familles" (page 186), l'élasticité de ces dépenses d'enseignement des ménages est significativement croissante avec le revenu.

Quelques caractéristiques des dépenses de scolarité  
(Résultats concernant 831 ménages (1); données non redressées)

t	m	$\frac{\sigma}{m}$	$(\frac{\sigma}{m})$	$r^2$
88	288	2,72	2,53	.28
(1) Ménages ayant entre 1 et 6 enfants d'âge scolaire.				

t : taux de consommation : rapport du nombre de ménages ayant fait au moins une dépense dans l'année au nombre de ménages enquêtés.

m : dépense moyenne pour les 831 ménages.

$\frac{\sigma}{m}$  : coefficient de variation (rapport de l'écart type à la moyenne) calculé pour l'ensemble des ménages.

$(\frac{\sigma}{m})$  : coefficient de variation calculé pour les seuls ménages ayant une dépense non nulle.

$r^2$  : rapport de corrélation calculé d'après la classification des ménages en 10 classes de revenus d'effectifs voisins.

### 3.3. Dépenses des entreprises

Il est difficile d'apprécier les dépenses d'éducation et de formation des entreprises. Nous retiendrons, comme une indication de l'ordre de grandeur des sommes dépensées, le montant des taxes d'apprentissage soit 64 millions de francs en 1965. Le montant des exonérations était du même ordre (exonérations accordées aux entreprises en considération des dispositions prises par elles directement ou par l'intermédiaire des Chambres de Commerce ou des Chambres Syndicales en vue de favoriser l'enseignement technique et la formation professionnelle). Les 64 millions perçus par l'Etat devraient apparaître en recettes du budget fonctionnel et le montant des exonérations en dépenses du compte "éducation" de la nation.

Il serait particulièrement intéressant de pouvoir calculer le coût de l'éducation scolaire et universitaire par tête d'effectif scolarisé et de le comparer au revenu national et au revenu par habitant.

Il serait par exemple intéressant de distinguer le coût de formation des femmes et de le comparer avec le niveau de qualification acquise (en particulier pour les diplômés d'enseignement supérieur), une étude des coûts d'éducation pourrait éventuellement aboutir à un essai de calcul de cost-benefit.

#### 4. CONCLUSION

On sent bien que le secret d'une croissance rapide se cache derrière les facteurs humains mais ce domaine est pratiquement inexploré car les facteurs humains sont si nombreux et leurs mécanismes si complexes que personne n'a tenté de les classer dans l'ordre où ils dépendent les uns des autres et moins encore d'isoler et de quantifier leur influence respective.

Leur influence est souvent considérée comme un épiphomène évoqué pour expliquer en dernière analyse une évolution anormale. Cependant, l'efficience, les innovations, le progrès technique sont les fondements de toute amélioration de la productivité dont les taux de croissance sont à la base de toute planification à long et moyen terme. C'est l'éducation qui conditionne et détermine le plus directement la croissance économique et l'amélioration des conditions d'existence de la société.

L'influence qu'une éducation adaptée aux besoins de la société peut avoir sur le développement du progrès est peu connue. En outre, les éducateurs ont toujours résisté à l'idée d'une planification fondée sur l'étude de la demande de l'appareil de production (antagonisme de la culture générale "désintéressée" et de l'enseignement technique).

L'évaluation des besoins numériques de formation n'a guère dépassé le stade d'une prévision de la répartition de la population active par profession. Mais les chiffres ne tiennent pas compte des migrations et promotions professionnelles, des variations des niveaux requis de qualification, phénomènes qui sont de nature à modifier sensiblement la structure et l'importance des besoins de formation estimés à partir des seules professions.

Les besoins qualitatifs de formation pourraient être détectés en comparant la formation acquise avec les qualifications requises dans l'exercice des professions. Cependant, le problème qui se poserait alors serait de savoir quel bagage il faudrait ajouter au contenu des qualifications requises pour préparer l'enfant à sa mission d'homme et de citoyen et à une vie en harmonie avec les privilèges de son temps ?

En réalité, non seulement les prévisions en besoins numériques actuellement proposées ne débouchent pas sur l'étude des structures souhaitables de l'appareil éducatif, mais on ne dispose absolument pas des fondements objectifs à partir desquels il serait possible de définir le contenu de l'enseignement et de préciser les critères de détection des aptitudes individuelles.

Une étude historique de l'enseignement en France permettrait de dégager les lois qui régissent la croissance du système éducatif dans ses rapports avec les besoins de la société : elle montrerait la formation du "postulat universitaire de la hiérarchie des disciplines" (primauté du classique latin), la constitution - sous la pression des besoins de l'économie - d'enseignements latéraux hors de l'Université (formation technique et professionnelle), l'aboutissement à "l'orientation et à la démocratisation" (loi de 1959).

Elle mettrait en relief les contraintes auxquelles serait soumise toute "planification intégrée" de l'éducation et l'inertie due au fait que les enfants sont conditionnés par la formation qu'ils reçoivent et que les générations montantes tendent à imprimer aux structures de l'économie une évolution qui est fonction de ce qu'on leur a appris - certains auteurs (1) estiment que le déterminisme (ou "effet de rappel") se

(1) Michel VERNOT-GAUCHEY - Prospectives n° 14 "Education et Société".

manifeste sur une très longue période - de l'ordre d'un demi-siècle.

Cependant, la population entière tend à être à la fois enseignée et enseignante (parents, mass Média), de telle sorte que l'enseignement de l'enfant tend à devenir la première étape de la formation permanente. Par ailleurs, les frontières de l'Université ne répondent plus ni aux impératifs ni aux privilèges de notre temps. L'importance des manifestations étudiantes ne saurait être sous-estimée à cet égard : "la réaction étudiante est plutôt provoquée par l'absence de contestation sociale des formes de la croissance et par l'autosatisfaction d'une société qui feint de croire que l'enrichissement rend caducs les débats sur les objectifs de l'organisation économique et sociale" note A. TOURAINE (1) "c'est dans l'Université que tend à naître le débat sur l'utilisation sociale de la connaissance. Les étudiants ne sont pas seulement hostiles au passé et au changement inorganisé, ils s'opposent aussi à des transformations qui ne semblent avoir d'autres sens que d'adapter l'Université aux besoins de la vie économique sans égard aux aspirations culturelles des consommateurs".

L'optique de la planification tend à cristalliser une situation de pénurie (existant en fait) où on ne donnerait à chaque citoyen que le minimum nécessaire à l'accomplissement limité de sa tâche. Les revendications des étudiants vont en sens inverse : "aspirations culturelles" - une évolution semble se dessiner - "la culture deviendra obligatoire et gratuite", selon le mot de M. MALRAUX, Ministre des Affaires Culturelles. Un des moyens de diffusion semble être les "maisons de la culture", expérience récente (maisons de Bourges, d'Amiens, ouvertes à toute la population d'un quartier ou d'une ville, évitant la ségrégation par classe sociale ou par âge).

L'évolution des moyens d'éducation est prévisible ; elle touche la formation des maîtres, le matériel d'enseignement et la structure des établissements.

#### 4.1. La formation permanente des maîtres

- Les contenus de l'enseignement et les méthodes au sein même des disciplines évoluent (**structuralisme**, mathématiques des ensembles, micro-chimie...)
- De nouvelles techniques apparaissent et requièrent une formation spécifique (moyens audio-visuels, films etc...)
- La société change et l'école enregistre une accélération de l'histoire sans précédent.

La formation permanente des maîtres sera adoptée par l'Education Nationale comme le "recyclage" l'est dans les grandes entreprises car la productivité dépend des investissements intellectuels.

#### 4.2. Le matériel d'enseignement

- La télévision en circuit fermé,
- l'enseignement programmé,
- équipement audio-visuel,
- la radio et télévision scolaire.

Ces moyens ne semblent pas devoir influencer le nombre total d'enseignants ; les expériences suédoises tendent à démontrer que l'enseignement programmé des mathématiques permet de regrouper en 2 classes l'effectif scolaire de 3 classes auparavant avec 2 professeurs et 1 assistant au lieu de 3 professeurs ; ce serait donc le niveau de qualification requis des enseignants qui serait différencié.

#### 4.3. Structure des établissements et administrations

Une réorganisation interne des établissements scolaires pourrait aboutir à :

- une participation des maîtres à la gestion de l'établissement,
- une participation des élèves à des responsabilités,

---

(1) Naissance d'un mouvement étudiant - Le Monde 7-8 Mars 1967.



- une transformation des divisions actuelles (horizontales) par tranche d'âge, en effectuant désormais une répartition par groupes distincts selon leurs aptitudes (expériences anglaises du "Streaming") (1).

Il est bien évident que la mise en oeuvre des moyens dépend à la fois des investissements financiers qui seront consentis par le pays et de l'évolution psychosociologique du groupe chargé de les employer.

Si, comme nous l'exposons par ailleurs (cf. méthodologie de la projection), le comportement de l'Etat peut être assimilé à celui du ménage et se voir appliquer les lois d'Engel, le coefficient budgétaire de la fonction "éducation, formation, culture" croîtra avec le revenu national. Les moyens financiers augmenteront donc plus vite que le revenu national. Nous devons constater, en tentant d'esquisser le "compte éducation" que les données sont insuffisantes pour retracer les tendances passées et, par conséquent, la croissance du coefficient budgétaire.

Nous avons tenté d'esquisser les conflits qui existent entre les "utilisateurs" du produit de l'éducation (patronat, au sens large du terme, dirigeants de l'industrie, des services et de l'Etat) et les "producteurs" (enseignants universitaires).

Les uns demandent des hommes ayant les qualifications requises pour remplir des tâches définies avec le maximum de productivité. Les autres sont souvent des "héritiers" qui contestent l'asservissement de l'enseignement aux besoins de la croissance économique.

---

(1) Brian S.Cane - in "Revue internationale de pédagogie" n° 2 - 1967 - Document UNESCO.

SANTE

( extrait de l'EVOLUTION DES BESOINS MEDICAUX ET LE DEVELOPPEMENT SOUHAITABLE DES MOYENS DE SOINS, Docteur RÖSCH/CR/MD - n° 2899, Octobre 1967)

Bien que l'objectif recherché soit la projection dans l'avenir, cette optique ne sera qu'évoquée, à propos de chaque point considéré. Il n'était naturellement pas possible (dans cette note rapide) d'aller bien loin dans ce sens. Il est clair en effet que des projections n'ont d'intérêt pratique que si elles peuvent être exprimées de façon quantitative, **que** ce soit en quantités physiques, en coûts, ou seulement en taux de croissances, même très grossièrement évalués (double ou décuple). Le repérage des données qui pourront donner lieu à de telles estimations et de celles où toute estimation s'avère actuellement impossible, sera en soit instructif.

## 1. LES BESOINS MEDICAUX

Dans le titre de cette note, on évoque en premier lieu les besoins médicaux : c'est à ces besoins que les moyens mis en oeuvre auront à faire face.

On ne veut pas cependant considérer le besoin à un niveau théorique et philosophique où il n'a que peu de sens concret. Si l'on a employé le terme de besoin, c'est pour englober deux notions qui caractérisent des tendances assez distinctes, bien que réagissant constamment l'une sur l'autre.

### 1.1. Le besoin technique

Il est, en pratique, constamment redéfini par les médecins en fonction des progrès médicaux.

Il a donc pour base des connaissances scientifiques et techniques et évolue en même temps qu'elles.

Son aspect concret est le développement de moyens techniques nouveaux, à l'initiative des producteurs qui considèrent que ce développement répond à un besoin potentiel (1).

### 1.2. Le besoin ressenti

Le besoin ressenti par la population correspond à sa demande de soins médicaux, fonction des conditions d'offre.

---

(1) Pour prendre un exemple hors de la médecine : la mise au point et la production par les entreprises de téléviseurs couleurs et par les sociétés ou les pouvoirs publics, d'émissions T.V. couleurs ; ces "producteurs" supposent qu'il existe dans la population un besoin potentiel de cette satisfaction nouvelle.

De la même manière, les médecins ou chirurgiens s'efforceront de développer aussi bien la dialyse périodique que la chirurgie esthétique.

Elle a pour base la morbidité de la population qui évolue en fonction des techniques qu'on lui oppose et du concept que l'on s'en fait.

Son aspect concret apparaît dans l'évolution des comportements des consommateurs de soins médicaux.

On considèrera donc : la morbidité, les moyens techniques, les relations qui les lient. Ces relations sont telles que l'on ne pourra éviter de procéder de façon itérative, en allant de l'un à l'autre, ce qui pourra donner lieu à des répétitions.

## 2. LA MORBIDITE ET LES BESOINS

La morbidité conditionne bien, en premier lieu, l'appel aux soins médicaux. Il est donc utile de considérer ses principaux aspects et son évolution.

On s'est efforcé de présenter des données sur la morbidité et la mortalité selon une même classification des catégories d'affections.

### 2.1. Les données statistiques

#### 2.1.1. La morbidité

Les sources statistiques sur la morbidité générale en France sont très peu nombreuses (1) fragmentaires, justifiant dans chaque cas des réserves sur leur signification. On présente ici quelques données, immédiatement disponibles ; des analyses plus poussées peuvent être faites sur chacune de ces statistiques.

Etabli à partir des données fournies par l'enquête pilote de 1966 dans la région parisienne, le tableau 7 présente le nombre d'affections des diverses catégories ayant existé dans la population enquêtée, pour 100 personnes, au cours d'une période de 6 mois, selon les déclarations des enquêtés eux-mêmes (et le pourcentage qu'elles représentent dans l'ensemble de cette morbidité). Les affections multiples pouvant exister chez chaque malade sont, en principe relevées.

Etablis à partir des statistiques de morbidité de l'A.P. à Paris, le tableau 8 et le graphique 7, présentent le pourcentage (et le taux approché pour 100 personnes et par an) des "hospitalisations", motivées par les diverses catégories d'affections. Il n'est noté qu'une affection motivant chaque hospitalisation. Ces données, correspondant aux années 1954 et 1964, donnent quelques indications sur l'évolution des morbidités.

---

(1) - 1. Statistiques de morbidité dans les hôpitaux parisiens de l'Assistance Publique. Seule statistique exhaustive, permanente, annuelle, publiée depuis 1881.  
 2. Enquête de la FNOSS sur 400 000 malades assurés sociaux, en 1952 - 1953 - 1954 (France entière).  
 3. Enquête sur les soins médicaux INSEE-CREDOC 1960 (France entière) 1966 (Pilote, région parisienne).  
 4. Panel de médecins de l'IDREM (France entière).

TABLEAU 7

## LA MORBIDITE

(enquête pilote auprès des ménages 1966, région parisienne)

Catégories d'affections	Morbidity existante en un instant (1)		Morbidity ayant existé pendant 6 mois	
	pour 1000 personnes	% (2)	pour 1000 personnes	% (2)
- Tuberculose	4	0,18	4	0,11
- Scarlatine	-	-	1	0,03
- Coqueluche	-	-	-	-
- Rougeole	1	0,04	11	0,31
- Typhoïde	-	-	-	-
- a. virales	-	-	-	-
- Septicémies	-	-	-	-
- autres affections infectieuses	3	0,13	24	0,68
- Grippe	7	0,31	147	4,11
- a. aiguës des voies respiratoires sup.	21	0,92	342	9,82
- a. pulmonaires et bronchiques aiguës	2	0,09	38	1,06
- a. Broncho-pulmonaires SAI (3)	"	"	"	"
- a. Broncho-pulmonaires chroniques	55	2,40	59	1,65
- Asthme	19	0,83	20	0,56
- Otites, mastoïdites	1	0,04	9	2,02
- a. rhino-laryngologiques chroniques	65	2,83	72	
- a. des amygdales et végétations	1	0,04	2	0,06
- a. de l'oreille chroniques	49	2,13	57	1,59
- Epilepsie	-	-	-	-
- a. neurologiques	7	0,31	8	0,22
- (a. neurologiques et organes des sens SAI)	"	"	"	"
- a. psychiatriques	41	1,79	72	2,01
- R.A.A. et cardiopathies rhumatismales	8	0,35	8	0,22
- Hypertension	79	3,44	85	2,38
- a. vasculaires cérébrales	7	0,31	7	0,20
- a. coronariennes	12	0,52	12	0,39
- autres a. du coeur	12	0,52	12	0,39
- autres a. des artères	14	0,61	14	0,39
- autres a. cardio-vasculaires SAI	33	1,44	41	1,15
- (Ensemble des a. cardio-artérielles) (4)	(157)	(6,84)	(171)	(4,90)
- Varices	102	4,44	104	2,91
- autres a. veineuses	2	0,09	3	0,08
- Diabète	16	0,76	16	0,45
- autres a. endocriniennes, métaboliques ou allergiques	18	0,78	28	0,58

(1) (2) (3) et (4) : voir page 40

(suite)

TABLEAU 7

<u>Catégories d'affections</u>	Morbidity existante en un instant (1)		Morbidity ayant existé pendant 6 mois	
	pour 1000 personnes	% (2)	pour 1000 personnes	% (2)
- sanguines (dont anémie)	1	0,04	7	0,20
- a. du rein	4	0,17	4	0,11
- a. prostatiques	5	0,22	5	1,32
- autres affections urinaires	38	1,66	45	1,54
- a. gynécologiques (y compris fibrome)	35	1,57	55	1,54
- Obstétrique	7	0,31	18	0,50
- Ulcères gastro-duodénaux	( 62	( 2,70	( 91	( 2,55
- autres a. de l'estomac et oesophage				
- a. de l'intestin	126	5,49	198	4,62
- a. hépato-biliaires	92	4,01	132	3,66
- autres a. digestives	347	15,11	-	-
- a. ano-rectales	26	1,13	29	0,81
- Appendicites	2	0,09	5	0,14
- Hernies et occlusions intestinales	12	0,52	12	0,34
- Alcoolisme	- (5)	- (5)	-	-
- Cirrhoses	-	-	-	-
- Tumeurs bénignes (sauf prostate et fibrome)	10	0,44	15	0,42
- Cancers et leucémies	5	0,22	6	0,17
- a. rhumatologiques	227	9,89	246	6,88
- a. dermatologiques	76	3,31	164	4,59
- a. oculaires	412	17,94	442	12,37
- a. dentaires	347	15,11	444	12,42
- Fractures	6	0,26	7	0,19
- Autres traumatismes	18	0,80	84	2,35
- Suicides	-	-	-	-
- Migraines et céphalées	105	4,57	149	4,17
- Insomnies	45	1,96	55	1,54
- Malformations congénitales	3	0,15	3	0,08
- a. du nouveau-né et du nourrisson	-	-	2	0,06
ENSEMBLE DES AFFECTIONS DEFINIES	2247	100,00	3414	100,00
- Indéterminées ou symptômes mal définis	49		151	
ENSEMBLE	2296		3575	

(1) L'instant de fin d'enquête s'est situé en Mars ou Avril selon les ménages enquêtés.

(2) Pourcentage de l'ensemble des affections définies.

(3) SAI = sans autres indications

(4) Total des 7 affections précédentes

(5) On conçoit que l'alcoolisme est difficilement relevé par une enquête de ce type :

" Sans objet ou non isolé

- Pas de cas dans l'échantillon

On doit être conscient des difficultés d'interprétation (1) des statistiques de morbidité. La principale de ces difficultés est qu'il ne peut y avoir de définition objective constante de l'état de maladie. On n'insistera pas, en particulier, sur les problèmes posés par la période de référence ; on notera seulement que les moyens de soins disponibles doivent être proportionnés aux cas à traiter "à chaque instant", donc à la morbidité existant en un instant donné. On aura l'occasion de revenir sur certaines de ces difficultés.

## 2.12. La mortalité

Les statistiques de causes de décès (exhaustives, annuelles, portant sur la France entière) renseignent sur les affections ayant entraîné la mort, donc les plus graves. Cependant, la mortalité qui dépend des soins médicaux que l'on oppose à la morbidité, ne peut être considérée que comme un élément indicatif indirect.

Le tableau 8 (colonnes 1 et 2) présente, pour l'année 1963, les taux de décès pour 100 000 personnes en un an (et le pourcentage de l'ensemble de la mortalité) selon chaque catégorie d'affection. Il n'est retenu qu'une cause pour chaque décès.

Le graphique 6 présente l'évolution de la mortalité, par grandes causes, depuis 1907.

---

(1) Ces principales difficultés résultent des points suivants :

- La définition de "l'état de maladie"
- La qualité médicale des observations recueillies
- La période de référence choisie.
  - . La statistique de l'A.P. porte sur les "hospitalisations" dans l'année
  - . L'enquête FNOSS sur les affections traitées sur 3 ans
  - . L'enquête INSEE-CREDOC 1960 sur les affections ayant existé sur 1 mois
  - . L'enquête INSEE-CREDOC 1966 sur les affections ayant existé sur 6 mois et existant en un instant.

Lorsque la période de l'observation est plus longue, le nombre d'affections observées s'accroît pour les affections aiguës, se modifie peu pour les affections définitives. Les enquêtes observant la morbidité existant à un instant donné observent mal les maladies courtes. La comparaison des données obtenues sur périodes différentes ne seraient possibles que si l'on connaissait la "durée" des affections. Mais l'estimation de la durée est soumise aux mêmes difficultés que la définition de l'état de maladie.

- La condition de l'enregistrement des affections
    - . La statistique de l'A.P. n'enregistre que les maladies qui ont dû être hospitalisées
    - . Le panel de l'IDREM, celles qui ont entraîné un appel aux médecins
    - . L'enquête de la FNOSS, celles qui ont entraîné un remboursement de la sécurité sociale
    - . L'enquête INSEE-CREDOC 1966, celles qui ont été "déclarées" par les enquêtés.
- Chacune de ces enquêtes relève un nombre de maladie plus grand qui englobe celles relevées par la précédente.
- Le relevé des affections multiples qui coexistent chez un même malade, motivent l'appel aux soins, ou causent le décès
  - Les nomenclatures, critères et méthodes de classification.

TABLEAU 8

LA MORTALITE (cause de décès en 1963)

LA MORBIDITE HOSPITALIERE (A.P. à Paris, 1954 et 1964)

<u>Catégories d'affections</u>	Mortalité (1963)		Morbidité A.P. à Paris	
	pour 100 000 habitants	% (1)	% (2)	
			1954	1964
- Tuberculose	183	1,78	<u>8,09</u>	4,53
- Scarlatine	-	-	0,33	0,17
- Coqueluche	5	0,04	0,60	0,22
- Rougeole	3	0,03	<u>1,56</u>	0,67
- Typhoïde	1	0,01	0,06	0,08
- a. virales	29	0,28	0,68	0,87
- Septicémies	15	0,15	0,07	0,05
- autres a. infectieuses	26	0,25	2,26	2,92
- Grippe	186	1,81	0,73	2,11
- a. aiguës des voies respiratoires sup.	6	0,06	2,09	1,07
- a. pulmonaires et bronchiques aiguës	331	3,21	2,54	2,54
- a. broncho-pulmonaires SAI (3)	105	1,02	2,15	2,39
- a. broncho-pulmonaires chroniques	133	1,29	1,68	1,86
- Asthme	23	0,22	"	"
- Otites, mastoïdites				
- a. rhino-laryngologiques chroniques	( 2	( 0,02	( 2,01	( 1,32
- a. des amygdales et végétations			2,62	1,84
- a. de l'oreille chroniques			"	"
- Epilepsie	90	0,88	0,56	0,46
- a. neurologiques			0,19	0,27
- (a. neurologiques et organes des sens SAI)	"	"	(1,87)	(2,37)
- a. psychiatriques	23	0,22	1,85	<u>3,00</u>
- R.A.A. et cardiopathies rhumatismales	31	0,30	<u>3,65</u>	1,62
- Hypertension	104	1,01	1,23	1,71
- a. vasculaires cérébrales	1995	19,38	0,91	1,25
- a. coronariennes	851	8,27	0,75	0,56
- autres affections du coeur	1433	13,80	1,76	3,15
- autres a. des artères	271	2,64	0,49	0,80
- autres a. cardio-vasculaires SAI	"	"	0,85	1,07
- (Ensemble des a. cardio-artérielles) (4)	(4654)	(45,10)	(5,99)	(8,54)
- Varices			0,79	0,44
- Autres a. veineuses	50	0,49	0,46	0,75
- Diabète	157	1,52	0,98	1,24
- Autres a. endocriniennes, métaboliques et allergiques	25	0,25	1,15	1,31
- a. sanguines	25	0,24	1,30	1,08

(1) (2) (3) et (4) : voir page 43



(suite)

Catégories d'affections	Mortalité (1963)		Morbidité A.P. à Paris	
	pour 100 000 habitants	% (1)	% (2)	
			1954	1964
- a. du rein	109	1,05	1,34	2,35
- a. prostatiques	56	0,54	0,20	0,16
- autres affections urinaires	3	0,03	0,88	0,84
- a. gynécologiques	7	0,07	2,59	2,47
- Obstétrique	7	0,07		4,36
- Ulcères gastro-duodénaux	38	0,34	1,04	1,12
- Autres a. de l'estomac et oesophage	12	0,11	1,05	1,11
- a. de l'intestin	41	0,40	0,84	1,01
- a. hépato-biliaires	88	0,85	0,80	"
- autres a. digestives	13	0,13	1,61	3,48
- a. ano-rectales	-	-	"	"
- Appendicites	10	0,10	3,30	2,42
- Hernies et occlusions intestinales	82	0,80	2,11	2,13
- Alcoolisme	120	1,16	"	"
- Cirrhoses	329	3,20	1,45	2,10
- Tumeurs bénignes (sauf prostate et fibrome)	9	0,09	0,73	0,81
- Cancers et leucémies	2087	20,28	3,28	3,35
- a. Rhumatologiques	28	0,27	2,52	3,63
- a. Dermatologiques	21	0,21	2,85	1,68
- a. Oculaires	1	0,01	1,39	1,32
- a. Dentaires	2	0,02	0,55	0,43
- Fractures	348	3,38	5,97	5,66
- Autres traumatismes	333	3,23	12,07	11,65
- Suicides	156	1,52	"	"
- Migraines et céphalées	-	-	"	"
- Insomnies	-	-	"	"
- Malformations congénitales	84	0,82	1,11	1,51
- a. du nouveau-né et du nourrisson	208	1,69	1,97	2,33
ENSEMBLE DES AFFECTIONS DEFINIES	"	100,00	100,00	100,00
- Indéterminées ou symptômes mal définis	1799			
ENSEMBLE	11638			

- (1) Pourcentage représenté par chaque catégorie d'affection dans l'ensemble des affections définies.
- (2) Le nombre d'hospitalisés annuel à l'A.P. étant de l'ordre de 300 000, et le taux d'hospitalisation annuel dans la population de la région parisienne de l'ordre de 100 ‰, les chiffres représentés peuvent être considérés comme très grossièrement indicatifs du taux d'hospitalisation pour 1 000 habitants motivé par chaque type d'affection.
- (3) SAI = sans autres indications.
- (4) Total des 7 affections précédentes.  
" Sans objet ou non isolé.  
- Nul ou négligeable dans l'échantillon.

## 2.2. Les grands aspects de la morbidité

Le tableau 9 indique quelles sont, dans l'ordre, les principales affections ou groupes d'affections qui constituent les plus grandes parts de la morbidité (plus de 2%), des causes de décès (plus de 0,5%) et aussi des motifs d'hospitalisations (plus de 2%). La classification utilisée est entachée d'un certain arbitraire (1) ; mais naturellement, la réflexion sur ces problèmes peut être approfondie sur des classifications différentes.

Dans chaque cas, on observe qu'une quinzaine d'affections ou de grands groupes d'affections rendent compte de 80% de l'ensemble.

### 2.21. Fréquence et gravité

Naturellement, les catégories les plus importantes de la morbidité sont différentes selon qu'on les considère suivant leur fréquence ou leur gravité.

Les affections très graves, dont le taux de mortalité est élevé, et l'évolution relativement rapide (tels les cancers) sont une cause de mortalité importante mais n'apparaissent que comme une très faible proportion de la morbidité puisque la mort élimine les malades de la population.

A l'inverse, les affections définitives non mortelles et, en fait, incurables, (tels les troubles de la vision, les affections dentaires, rhumatologiques, etc...) s'accumulent dans la population et sont les plus fréquentes.

Enfin, certaines affections fréquentes et graves, mais à évolution lente (telles les affections cardio vasculaires) ou de mortalité faible mais de très grande fréquence (grippe, accidents) constituent à la fois une part importante de la morbidité et des causes de décès.

Le tableau 10 montre bien, dès maintenant, les affections qui imposeront les efforts de soins les plus importants soit en raison de leur fréquence, soit en raison de leur gravité (2).

### 2.22. Les affections et causes de décès multiples

On a signalé que la morbidité décrite comportait l'ensemble des affections dont une personne pouvait être atteinte. C'est ainsi qu'on relève plus de 3 500 affections pour 1 000 personnes. Le nombre moyen d'affections par personne augmente naturellement avec l'âge.

Les statistiques de causes de décès ne présentent ici (3) qu'une cause pour chaque décès et ne traduisent pas toujours les faits dans leur complexité.

Ainsi, dans bien des cas, la cause initiale est indiquée plutôt que la cause immédiate. Par exemple, les fractures du col du fémur sont données comme cause de 6 500 décès (20% des décès par accidents) mais la cause immédiate de la mort est toujours

- 
- (1) On considère en effet : tantôt des maladies bien définies (Appendicite, grippe), tantôt des manifestations diverses d'un type d'affection (Cancer, tuberculose, athérome), tantôt des groupes d'affections (affections rénales, hépatobiliaires, etc...).
  - (2) La répartition des motifs d'hospitalisation est particulière car celle-ci est déjà un acte technique. Elle est déterminée par deux ordres de facteurs :
    - la gravité de l'affection (Athérome, Cancer...)
    - la technique de soin utilisée, nécessitant l'hospitalisation, même dans des cas peu graves (appendicite, amygdalectomie, fracture, obstétrique etc...).
  - (3) Les bulletins de décès peuvent comporter une cause immédiate, une cause principale et, en outre, une maladie associée. Les analyses de ces données sont complexes et ne permettent pas toujours une description satisfaisante.

TABLEAU 9

L'ORDRE D'IMPORTANCE DES AFFECTIONS  
COMME CAUSE DE LA MORTALITE, DE LA MORBIDITE, DE L'HOSPITALISATION

Catégories d'affections	MORTALITE			MORBIDITE sur 6 mois			HOSPITALISATION (1)		
	rang	%(2)		rang	%		rang	%	
- a. cardio-artérielles	1	37	///	7	4,5	///	2	8,5	///
- Cancer, Leucémie	2	20	///				5	3,6	///
- Accidents	3	6	///	12	2,5	///	1	17,3	///
- Alcoolisme	4	5	///				14	2,1	///
- Grippe	5	4	///	8	4,1	///	15	2,1	///
- a. B. P. chroniques	6	4	///				9	2,8	///
- a. B. P. aiguës	7	4	///				4	4,0	///
- Tuberculose	8	1,8	///				3	4,5	///
- Suicides	9	1,5	///						
- a. du nouveau né	10	1,5	///				13	2,3	///
- Diabète	11	1,5	///						
- a. rénales	12	1,1	///				10	2,8	///
- a. Hépatobiliaires	13	0,8	///	9	3,7	///			
- Occlusions intestinales	14	0,7	///				16	2,1	///
- a. neurologiques	15	0,5	///						
- a. des veines	16	0,5	///	10	3,0	///			
- a. prostatiques	17	0,5	///						
- a. O. R. L.							7	3,1	///
- a. Gynécologiques							11	2,5	///
- Appendicites							12	2,4	///
- a. Psychiatriques				13	2,0	///	8(1)	3,0	///
- a. Digestives (estomac)				11	2,6	///			
- a. de la peau				6	4,6	///			
- a. digestives (intestin)				5	4,6	///			
- a. rhumatologiques				4	6,9	///	6	3,6	///
- a. aiguës des voies resp. sup.				3	9,8	///			
- a. oculaires				2	12,4	///			
- a. dentaires				1	12,4	///			

(1) - Dans les hôpitaux de l'A.P. Par rapport à l'hospitalisation totale, sous estime légèrement la tuberculose et considérablement la psychiatrie.

(2) - % approchés tenant compte des remarques du § 2.2.2.

TABLEAU 10

LES GRANDES CATEGORIES DE MOYENS TECHNIQUES FACE A

QUELLES CATEGORIES D'AFFECTIONS

\* Limite dans l'acception habituelle des termes entre : prévention soins

Catégories d'affections	PREVENTION				DIAGNOSTIC	TRAITEMENT	
	Hygiène publique	Vaccination	personnelle	sous surveillance médicale	PRECOCE	Curatif	balliatif ou substitutif
- a. cardio-artérielles	○	○	suralimentation tabac ?	cure d'amaigrissement	○	○	±
- Diabète	○	○	○	○	+	○	+ ↑
- Cancers	○	○	○ ou tabac + alcool ?	○	+ ou ○ suivant cas	○	+ ou ○ suivant cas
- Grippe	○	± ?	○	○	○	○	○
- Tuberculose	○	+	○	○	+	+	//
- Alcoolisme	○	○	alcool + ↑	cure de ± désintoxication	±	○	±
- a. B. P. chroniques	pollution atmosphérique	○	Tabac +	○	+	○	±
- a. B. P. aiguës	○	○	○	○	//	+ ↑	//
- Arthroses	○	○	?	○	+	±	±
- a. psychiatriques	○	○	○	○	±	±	±
- a. dentaires	Fluor ?	○	sucre ?	○	+	○	+
- a. oculaires	○	○	○	○	+	○	+
- Accidents	prévention + (travail, routes...)	○	prudence +	○	//	+	±

Efficacité : ○ - ± - + - ? -

↑ agit sur affection précédente

// sans objet

autre : (infection pulmonaire, phlébite, infection urinaire, escarres) et justifie par conséquent les traitements propres de ces complications (antibiotiques, anticoagulants, nursing) en plus du traitement chirurgicale de la fracture. On est conduit de ce fait à sous-estimer considérablement certaines affections. C'est surtout le cas pour la grippe, qui est facteur aggravant de nombreux états pathologiques (1).

A l'inverse, certaines causes initiales sont sous-estimées au profit de la cause immédiate. On a toute raison de le supposer en ce qui concerne les insuffisances pulmonaires chroniques (décès par insuffisance cardiaque). De même, on doit noter que la mortalité n'est attribuée à l'alcoolisme que lorsqu'elle résulte d'une affection spécifiquement alcoolique (cirrhose par exemple) mais que l'effet aggravant de l'alcoolisme se superpose à d'autres affections comme cause de décès (très directement en ce qui concerne la tuberculose). Il en est de même pour le diabète. Allant plus loin, on sait que l'obésité qui n'est jamais relevée comme cause de décès est l'un des facteurs majeurs de la mortalité (2). Remonter vers les causes initiales conduit à considérer, lorsqu'il a été possible de les appréhender scientifiquement, les étiologies, aussi bien la suralimentation et le tabac que l'alcoolisme.

### 2.3. L'évolution de la morbidité

On sera amené pour des commodités de langage à se référer à deux notions de la morbidité :

- la morbidité réelle serait celle qui prendrait en compte toutes les atteintes pathologiques que subissent les individus d'une population. Elle est naturellement impossible à atteindre (3). Le progrès de nos techniques d'examens permet de nous en rapprocher mais dans la mesure seulement où ces examens peuvent être appliqués très fréquemment à tous les individus.
- la morbidité reconnue est celle qui est réellement observée, soit qu'elle soit ressentie par le malade, soit qu'elle soit dépistée par le médecin.

On essaie dans cette section de considérer l'évolution de la morbidité "réelle".

#### 2.31. L'action des techniques de prévention et de traitement

##### 2.311. L'action sur la morbidité incidente

- a) Les techniques de prévention réduisent le nombre d'affections qui frappent une population. Qu'il s'agisse de prévention collective (paludisme, typhoïde), de prévention individuelle (alimentation du nourrisson) ou de vaccination (variolo, poliomyélite), (graphique 6).
- b) Lorsque la maladie est transmissible d'homme à homme, un traitement efficace, réduisant les réservoirs de germes, diminuera l'incidence morbide (Syphilis, tuberculose).
- c) Dans les autres cas, le traitement n'a naturellement pas d'influence sur le nombre d'affections qui surviendront.

- 
- (1) L'examen comparatif des années où se situent les épidémies de grippe y montre l'accroissement de la mortalité attribué à de nombreuses autres causes (insuffisance cardiaque, accidents vasculaires cérébraux etc...). Il permet d'évaluer l'incidence de la grippe comme cause immédiate de décès, qui peut atteindre certaines années 40 à 50 000 décès, soit 10% des causes de décès.
  - (2) Des études faites à partir des statistiques des compagnies d'assurances américaines ont montré que l'incidence de l'obésité sur la mortalité était beaucoup plus importante que celle du cancer.
  - (3) Ainsi le diagnostic de coronarite n'est fait, le plus souvent, que lors du premier infarctus du myocarde alors que l'atteinte grave des coronaires existait depuis des années (La coronographie (!) permettrait de reconnaître la maladie plus tôt et dans plus grand nombre de cas).

### 2.312. L'action sur la morbidité existante

Elle dépend de la durée des maladies incidentes, mais de plus ne prend tout son sens que si l'on apprécie l'importance du handicap qu'entraîne l'atteinte morbide (degré d'invalidité). En effet, le progrès des traitements et leur application plus précoce, rendu possible par le progrès des examens, peut entraîner :

a) Une réduction de la mortalité, dont les conséquences sont envisagées au paragraphe suivant.

b) Une réduction de la durée des maladies (tuberculose, typhoïde...).

c) Une réduction des séquelles ou infirmités définitives pouvant en résulter (Syphilis, Cardiopathies rhumatismales ayant leur point de départ dans une angine, diverses malformations congénitales, amputation évitée par chirurgie osseuse...).

d) Une équilibration continue des troubles pathologiques, permettant une vie normale (Diabète, épilepsie, troubles de la vue, maladie d'Addison...)

e) Une lutte continue contre l'aggravation des manifestations de la maladie, prolongeant la période de bonne tolérance (insuffisance cardiaque, cancer, rhumatismes, affections dentaires, dialyse périodique des insuffisants rénaux, etc...)

Dans tous ces cas, il y a réduction de la gravité des atteintes morbides. On reviendra ultérieurement sur l'incidence de ces faits sur la consommation de soins médicaux et son coût.

### 2.32. L'effet de la réduction de la mortalité (graphique 6)

#### 2.321. Effet sur une morbidité spécifique

Il s'agit naturellement de l'effet sur la morbidité "existante".

Il est abusif de penser que les décès évités accroissent le nombre des infirmes profonds. Envisagé sur un plan général, le progrès contre la mortalité s'accompagne toujours d'un progrès contre l'infirmité : ainsi, les thérapeutiques anti-tuberculeuses ont entraîné aussi bien une diminution de la mortalité qu'une diminution des infirmités (insuffisance respiratoire chronique, mal de Pott, ankylose de coxalgie, etc...) ; de même un diabétique équilibré mène une vie normale. On doit, en fait, étudier les conséquences particulières pour chaque affection et technique de soins.

#### 2.322. Effet sur la morbidité générale

Cet effet est constant. Dans un état donné des techniques médicales, toute diminution de la mortalité (1) augmente la morbidité dans l'ensemble de la population. En effet, la morbidité, aussi bien incidente qu'existante, croît avec l'âge, en général de façon exponentielle. Un individu sauvé à un âge donné à toute chance d'avoir dans les années ultérieures, une morbidité plus élevée que dans les années antérieures. C'est l'effet du vieillissement général d'une population.

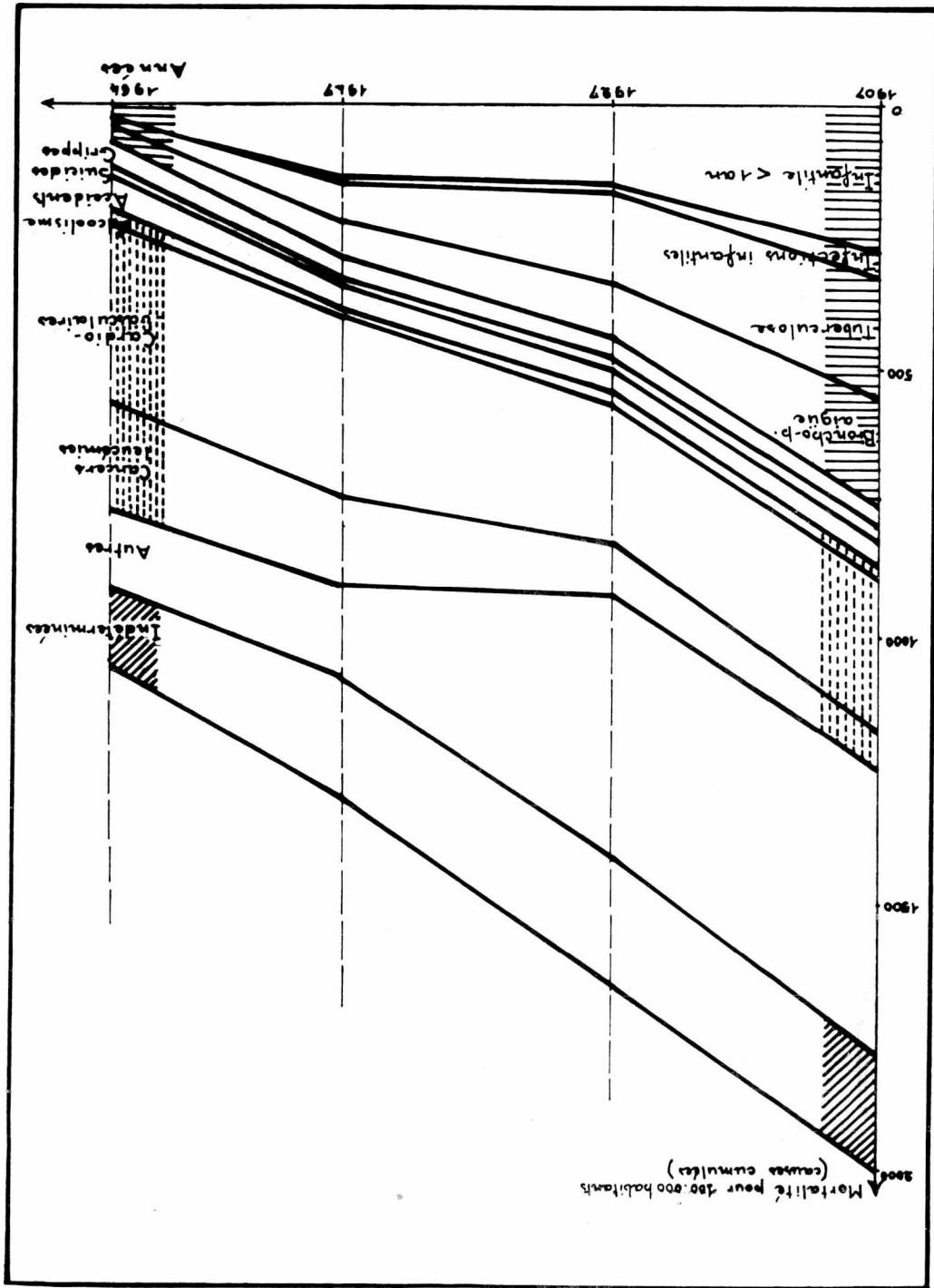
Il est bon de prendre conscience de l'importance de ce phénomène. Il est en fait très lent. Nous ne disposons pas d'études précises au niveau de la morbidité elle-même. Mais diverses études sur l'influence de l'évolution de la structure démographique française (2) sur la consommation médicale ont montré que cette influence était

---

(1) Du moins de la mortalité au-delà de l'âge de 10 ans.

(2) On doit noter que l'évolution de la structure démographique française est complexe et variable selon les périodes, en raison du déplacement dans la pyramide d'âge des classes creuses et des générations jeunes nées après 1946.

EVOLUTION DE LA MORTALITE SELON LES CAUSES (1907-1964)



faible (2% d'accroissement en 10 ans) (1) (2).

### 2.33. L'évolution générale de la morbidité

On ne dispose pas de données statistiques sur ce point. On est cependant amené à penser, lorsque l'on considère une à une les diverses catégories d'affections et les moyens que l'on a pu et que l'on pourra leur opposer, que l'évolution de la morbidité est très lente (3).

Si l'on examine les données fournies par les statistiques de l'A.P. à Paris, qui n'appréhendent toutefois la morbidité que de façon très indirecte (4), on est confirmé dans cette impression. On constate que la structure de la population hospitalisée, selon les catégories d'affection, s'est peu modifiée en 10 ans, entre 1954 et 1964 ainsi que le montre le tableau 8. On y a souligné les affections dont la proportion s'est modifiée de plus 40%. Il n'y en a que 6 cas notables : tuberculose (diminution de la morbidité, traitement à domicile), rougeole (traitement à domicile car diminution de la fréquence des complications), rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales (5) (diminution de la fréquence, traitement à domicile), affections psychiatriques (augmentation des traitements dans l'ensemble, en hôpital général en particulier), affections cardio artérielles (augmentation de la morbidité, traitement à l'hôpital), rhumatologie (traitement plus fréquent et plus souvent à l'hôpital).

Une prévision à long terme des besoins médicaux est sur ce point du moins facilitée. La morbidité "réelle" à laquelle on devra faire face dans vingt ans ne sera pas très différente de celle qui peut être actuellement observée (6).

- (1) Cf. note sur : "L'influence de la structure par âge dans les départements sur leur consommation médicale". Elle montre que des différences de structures démographiques plus grandes que celles qui seront observées sur l'ensemble de la France à 20 ans de distance, n'entraînent pas de différences considérables de la consommation médicale, même si le comportement des personnes âgées vis-à-vis des soins se modifie notablement (aspect qui sera envisagé dans la troisième partie de la présente note).
- (2) Même au niveau de la population hospitalisée dont l'évolution est soumise à un ensemble de facteurs complexes, ce phénomène est lent. A l'Assistance Publique à Paris, la proportion d'hospitalisations de personnes de plus de 60 ans est passée en 18 ans (1946-1964) de 17,6% à 21,8%.
- (3) C'est aussi l'observation que permet la "National Health Survey" américaine, maintenant poursuivie sur 6 années et qui ne peut déceler de modifications importantes de la morbidité. Certains ont été déçus, bien à tort, de ce résultat qui était prévisible. Une étude approfondie de ces données serait cependant utile.
- (4) L'évolution de la morbidité dans les hôpitaux est soumise aux modifications des techniques qui conduiront tantôt à hospitaliser plus fréquemment une même affection (apparition de techniques chirurgicales ou médicales plus complexes : hernies discales, réanimation...) ou au contraire à la soigner plus fréquemment à domicile (tuberculose, typhoïde...).

Le fait de ne disposer que des statistiques de l'A.P. et non de la totalité des statistiques d'hospitalisations publiques et privées, doit faire prendre en compte des phénomènes de concurrence pouvant réduire la clientèle de l'A.P. en certains domaines (par exemple, opérations simples : appendicites, amygdalectomies, obstétrique etc...). Par ailleurs, les incertitudes sur les classifications et la qualité des données et de leur chiffrage doivent les faire interpréter avec beaucoup de prudence.

- (5) On ne dispose que de peu de données sur l'évolution du rhumatisme articulaire aigu et de ses complications cardiaques qui ont dû être fortement influencées par le traitement antibiotique systématique des angines.
- (6) Question : b)3 L'eugénisme - b) 4 Le contrôle des naissances.

Dans la perspective évoquée de 20 ans, très courte en ce domaine, on conçoit que l'action de l'eugénisme puisse être considérée comme négligeable ; d'autant que les possibilités scientifiques et techniques en sont limitées et les obstacles moraux et psychosociologiques qu'il soulève sont considérables.



Ceci ne préjuge pas naturellement des moyens que l'on pourra lui opposer et qui pourront être très différents, fonctions des moyens techniques que le progrès scientifique nous offrira et que l'on considèrera dans la 4ème partie de cette note.

De même les résultats obtenus sur la morbidité existante appréciée en degré d'invalidité pourront être très différents. Le graphique 6 montre que la mortalité qui dépend des soins médicaux appliqués à la morbidité, se modifie de façon beaucoup plus sensible qu'elle. Ce graphique montre d'ailleurs, ainsi que les tableaux 7 et 8, quel pourrait être "l'ordre de grandeur" de certaines révolutions techniques concevables, parmi les plus importantes.

La découverte d'un traitement du cancer aussi efficace que celui de la tuberculose, entraînerait une modification d'ensemble de la morbidité et de l'activité médicale du même ordre (1). On a donc l'expérience très proche d'une telle "révolution". La découverte de médicaments anti-viraux efficaces aurait des répercussions plus faibles que la découverte des antibiotiques. Un vaccin contre la grippe, d'utilisation pratique aurait une influence sensible sur la mortalité (atténuée cependant par le fait que ces décès se situent déjà à des âges avancés) mais beaucoup plus sensible sur la morbidité qui est une cause importante d'arrêt de travail. On n'ose naturellement envisager une prévention ou un traitement simple de l'athérome qui serait la découverte ayant les plus importantes conséquences.

### 3. RELATIONS ENTRE LES EVOLUTIONS DE LA MORBIDITE ET DES MOYENS TECHNIQUES

Compte tenu des indications que l'on vient de présenter sur la morbidité et son évolution, on peut s'efforcer de prendre une vue d'ensemble des relations existant entre morbidité et moyens techniques.

Ces relations sont multiples et complexes et surtout entraînent, dans le temps, un processus d'actions et de réactions continues.

On a essayé de schématiser sur le graphique 7 les principales de ces réactions (numérotées - ) (2) (3). On peut en considérer trois types.

#### 3.1. Relation entre les soins médicaux et la morbidité "réelle"

On a déjà évoqué ces relations :

3.11. Prévention réduisant la morbidité incidente ② envisagée au § 2.311

3.12. Soins réduisant la morbidité existante ⑤ envisagés au § 2.312

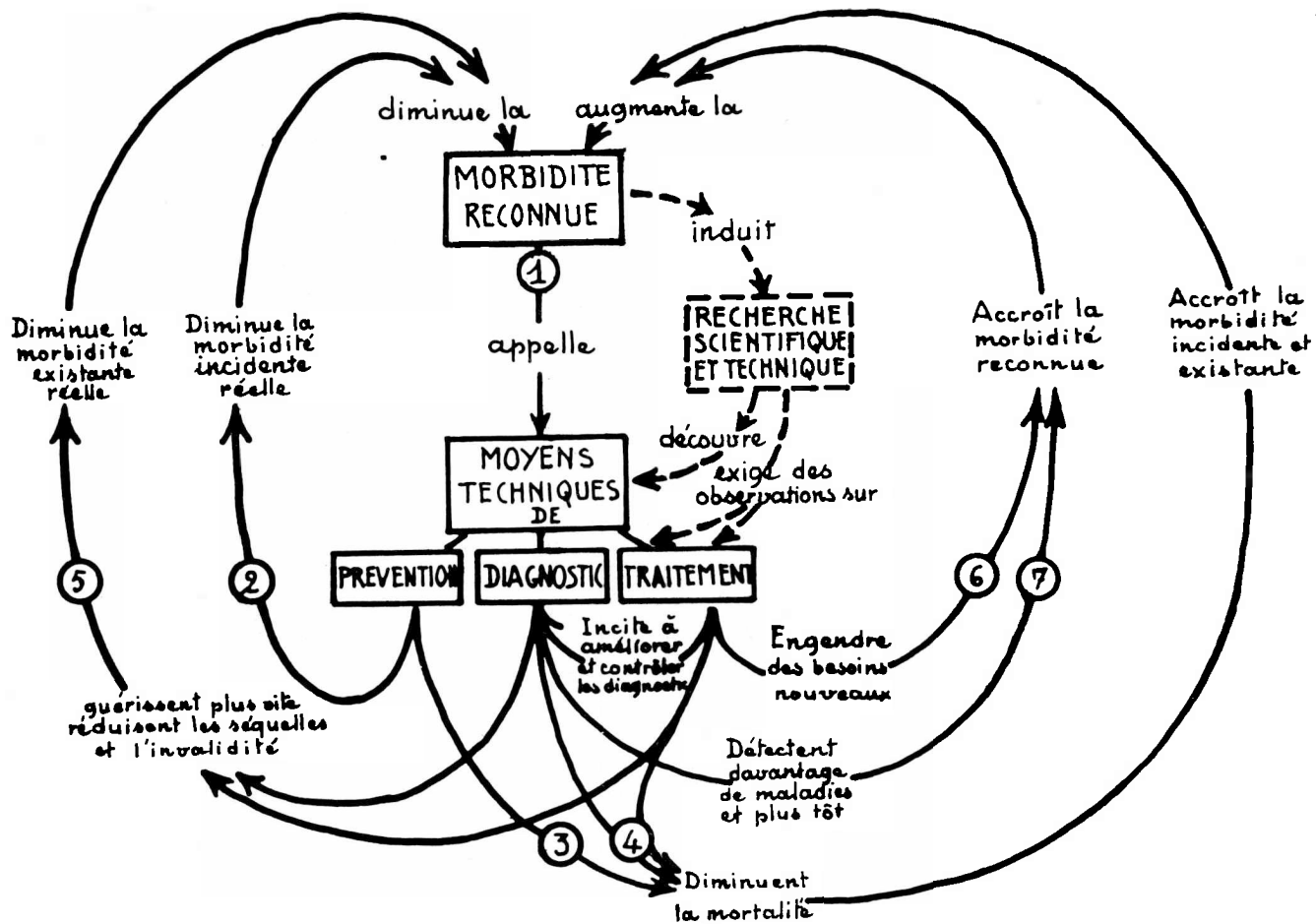
3.13. Prévention et soins réduisant la mortalité et accroissant de ce fait la morbidité ③ ④ envisagés au § 2.321 et 2.322

Ce sont là les résultats positifs des soins médicaux (cf. graphique 6).

- 
- (1) Sur certains points particuliers, tel que celui des équipements hospitaliers les répercussions seraient beaucoup moins sensibles car il existe peu d'établissements ou de matériels lourds rigoureusement spécialisés (centres anti-cancéreux, équipements de radio et cobalthérapie).
- (2) On pourrait naturellement présenter ces relations sous la forme d'un modèle mathématique. Mais celui-ci ne prendrait un sens que si l'on disposait des données permettant de préciser la forme analytique des relations et d'en calculer les paramètres.
- (3) Sur le graphique 7, moyens techniques de prévention, diagnostic et traitement signifient aussi bien production de ces services que consommation. On sait que ces deux termes sont identiques lorsqu'il s'agit de "services".

GRAPHIQUE 7

RELATIONS ENTRE LES MOYENS TECHNIQUES ET LA MORBIDITE



### 3.2. Relation entre la morbidité réelle et les soins médicaux

On peut en effet admettre que plus la morbidité est élevée, plus sont élevés les soins médicaux qu'elle entraîne. Ce serait la relation 1 (indiquée sur le graphique 7 entre morbidité "reconnue" et soins médicaux). En fait, cette relation, avec le lien causal que l'on vient de supposer est très difficilement observable et n'est en pratique, jamais observée, ni dans l'espace ni dans le temps. C'est l'inverse que l'on constate.

On a vu que les statistiques de morbidité sont très pauvres, très difficiles à interpréter, rarement comparables. Les comparaisons possibles se rapportent le plus souvent à des états très différents ; ainsi :

- Les pays sous-développés ont, par rapport aux pays développés, une morbidité certainement plus forte, mais mal observée et une consommation de soins très inférieure.
- Même en France, on peut assez raisonnablement supposer que la morbidité est plus forte dans la région de l'ouest (la mortalité y est la plus forte) mais la consommation y est plus faible (carte 1).
- Les évolutions de la morbidité nous sont mal connues. Mais, sur les séries, aucun fait ne nous donne à penser qu'à une époque donnée, où les soins médicaux sont plus importants qu'à une époque antérieure, la morbidité pourrait être plus élevée (1).

En fait, il est évident que dans le processus schématisé par le graphique 7, les mécanismes liés aux autres relations, considérés au paragraphe précédent et au paragraphe suivant, sont prédominants.

### 3.3. Relation entre les soins médicaux et la morbidité reconnue

On a bien précisé, au début du § 2.3. que la morbidité "réelle", bien qu'étant un concept clair, était en fait impossible à atteindre par l'observation. C'est pourquoi les études sur la morbidité, qui ne peuvent se faire que sur les observations de la morbidité "reconnue" sont si difficiles à interpréter.

En réalité, le processus qu'entraîne la relation entre le progrès des techniques médicales et la morbidité reconnue est le moteur fondamental des évolutions que nous observons. On a schématisé très grossièrement ce mécanisme sur le graphique 7.

3.21. Le progrès technique crée des besoins nouveaux (6) en offrant des moyens de lutte contre des maladies, des infirmités ou des troubles devant lesquels on restait passif.

3.22. Les techniques permettent de détecter un plus grand nombre de cas (7) qui pourront bénéficier des moyens de soin.

Les moyens techniques sont ici l'élément essentiel. On les considèrera dans la section suivante.

## 4. LES MOYENS TECHNIQUES

On entendra par moyens techniques, ainsi qu'on l'a déjà indiqué dans la note (3 page 50), les moyens techniques effectivement mis en oeuvre : ils correspondent donc simultanément à la production et à la consommation de services de prévention et de

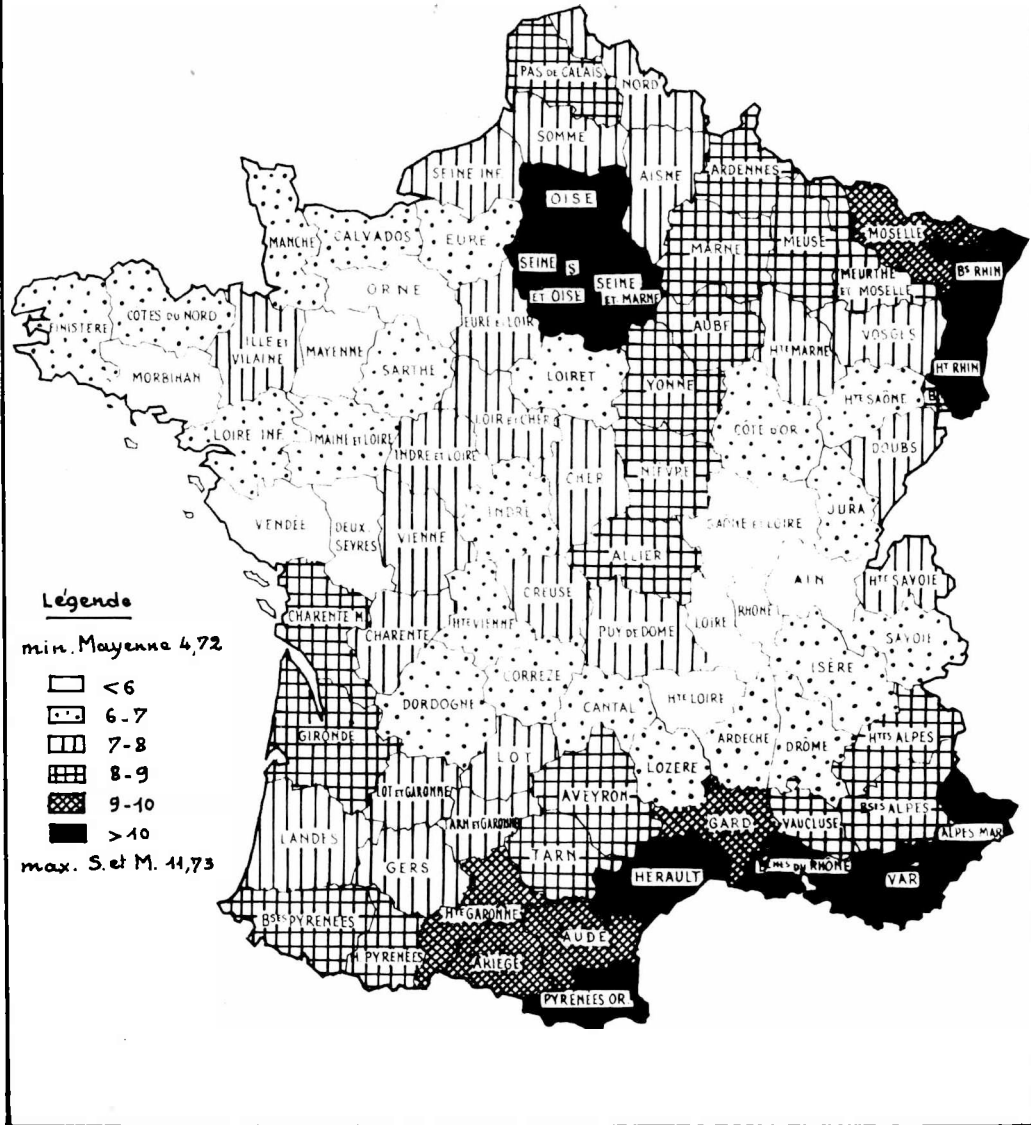
---

(1) Il n'est guère possible d'interpréter correctement les faits observés au cours des périodes de guerre.

# CARTE 1

VOLUME DE LA CONSOMMATION D'ACTES MEDICAUX  
(y compris honoraires dans les hôpitaux publics)

Ensemble des actes en C, V, K, R, B en équivalent C  
par personne protégée du Régime Général de Sécurité Sociale  
en 1964



soins médicaux. Cette mise en oeuvre peut se situer selon le cas au stade de la recherche expérimentale, du "développement" (1), de l'application généralisée. Ceci dispense de distinguer entre les "possibilités virtuelles" et les "applications réelles", car en médecine, science appliquée, il n'y a possibilité qu'au moment où il existe déjà application (2), aussi limitée et expérimentale soit-elle.

#### 4.1. L'interrelation entre les moyens techniques et la morbidité reconnue

##### 4.11. Le progrès technique "créé" des besoins nouveaux

En fait, le progrès technique ne fait que répondre à un besoin potentiel (cf. note(1) p.37..Mais, tantôt la médecine parvient à répondre à un besoin dont on avait espéré, de tout temps, qu'elle pourrait le satisfaire ; tantôt, la satisfaction d'un besoin, plus ou moins bien ressenti, "entre" dans le champ des possibilités techniques médicales alors qu'on ne l'y situait pas.

Naturellement, le mécanisme de développement du besoin ressenti, de la "demande" des malades, est très simple. Il serait inconcevable que l'homme n'éprouve pas le besoin d'une satisfaction utile que lui apporte un effort de progrès technique dont c'est d'ailleurs le seul but (3).

De la résignation passive à leurs maux, les malades passent à un appel à des soins actifs : c'est le moteur fondamental de l'accroissement de la demande de soins médicaux.

##### 4.111. Besoins médicaux potentiels

On n'insistera pas sur les besoins potentiels évidents :

- de lutter contre la mort (de l'appendicectomie aux antibiotiques ou au rein artificiel)
- de se préserver des séquelles et des souffrances de la maladie (du traitement de la syphilis à la cure de hernie discale)
- de corriger les infirmités (de la luxation congénitale de la hanche aux prothèses dentaires).

##### 4.112. Champs d'action nouveaux de la médecine

Il était moins évident que la satisfaction d'autres besoins potentiels entraient dans le champ d'action de la médecine. Il est inutile de s'interroger à cet égard sur les limites du normal et du pathologique (4). Le fait essentiel est que des techniques médicales acquièrent sur ces points une certaine efficacité.

- (1) L'étape du "Développement" s'entend dans le sens, généralement retenu actuellement, dans tous les domaines : stade d'essais pilotes progressivement étendus, intermédiaire entre la recherche technique et le lancement de la production de masse.
- (2) Les prévisions à partir des stades de recherches antérieures à l'expérimentation humaine, sans être exclues, **sont naturellement beaucoup plus aléatoires (cf. note (2) page 69).**
- (3) A cet égard, la médecine ne se distingue naturellement pas des autres activités économiques où les techniques et les besoins se développent de même dans tous les domaines (nylon, téléphone, fruits exotiques, transports aériens ou machine à laver la vaisselle) et à toutes les époques (de la hache de pierre au climatiseur). Certains trouvent scandaleux de la mettre sur le même plan seulement parce que la vie et la santé sont des besoins "premiers" (... "Tant qu'on a la santé"!!).
- (4) L'ambition de l'homme est de contrôler les phénomènes, même "dits normaux" (c'est-à-dire résultant des lois naturelles), qu'il s'agisse des sources d'énergie, de la croissance des végétaux, de la météorologie ou de sa propre physiologie.

Il en a été ainsi pour les troubles de la vue (verres correcteurs) aussi bien que pour la mortalité infantile, autrefois considérée comme un phénomène normal (alimentation du nourrisson, stérilisation, vitamines, traitement des prématurés, incompatibilités sanguines Rh, traitement des malformations congénitales etc...).

C'est dans le même sens qu'évoluent maintenant les attitudes vis-à-vis de la pathologie et de la mortalité des personnes âgées ou de la lutte contre les états reconnus pathologiques (obésité), ou de la maîtrise de phénomènes physiologiques (troubles de la ménopause, contrôle des naissances), ou même de la correction de difformités inesthétiques (correction de la croissance du maxillaire et des implantations dentaires, correction du nez etc...).

Cet aspect est particulièrement frappant dans le domaine psychologique où l'appel à la médecine intervient aussi bien pour les troubles du caractère, les tendances suicidaires, la délinquance juvénile, le retard scolaire (psychothérapie et traitements médicamenteux, instituts médico-pédagogiques etc...) que pour l'idiotie congénitale (idiotie phénylpyruvique).

#### 4.12. Le progrès technique crée des obligations nouvelles

Le progrès technique entraîne naturellement un accroissement des exigences sur la qualité des résultats obtenus, et une diminution de la tolérance des carences, erreurs et échecs.

Les aspects techniques apparaissent comme des efforts portant dans des directions précises :

- a) accroître l'application des méthodes de prévention (dans son sens strict)
- b) réduire les cas où la maladie n'est pas diagnostiquée (donc non traitée)
- c) faire le diagnostic le plus précocement possible (permettant de traiter la maladie plus tôt, ce qui accroît souvent l'efficacité du traitement)
- d) réduire les erreurs de diagnostic (donc des retards du diagnostic et du traitement efficace)
- e) réduire les erreurs de traitement
- f) réduire les risques qu'entraînent nombre d'examen et presque tous les traitements (risques opératoires et thérapeutiques).

Cette tendance générale peut être envisagée en trois stades, chacun impliquant une exigence plus grande que le précédent.

#### 4.121. Le comportement des malades

Dans nombre des cas de prévention et dans tous les cas de soins, la décision du malade ou de ses proches est l'action première. La distinction entre ses désirs, que l'on vient de considérer au § 4.11., et ses obligations, de morale ou de raison, sont subtiles. Selon les cas, on considèrera le malade ou ses proches, comme ignorants, déraisonnables ou coupables (au sens juridique s'il s'agit d'une vaccination ou d'un examen obligatoire) pour ne pas avoir fait appel au médecin assez tôt (toxicose du nourrisson, troubles de la vision, symptômes de tuberculose ou de cancer) ou ne pas avoir suivi ses prescriptions (refus d'un examen ou d'une opération, traitement ou rééducation non suivi) (1).

On soulignera que tous les actes de diagnostics ayant amené la découverte d'une affection qui ne sont pas suivis de la prescription d'un traitement ou qui sont suivis d'une prescription de traitement non exécutée, doivent être considérés d'un

---

(1) Les accumulations de médicaments dans les "armoires à pharmacie" sont dues tout aussi bien à la non exécution du traitement prescrit par le médecin qu'aux contraintes des conditionnements.

point de vue économique comme une perte sèche totale (1).

Le problème de "l'éducation sanitaire" du public rencontre deux limites dans son objectif d'amener le malade à consulter chaque fois qu'il est utile : on ne peut apprendre à tous la médecine, on risque de généraliser des phobies quasi psychopathiques (2).

En tout état de cause, la tendance que l'on souhaite et qui se développe inévitablement pour répondre aux exigences énumérées (a, b, c, du § 4.12.) est l'appel plus fréquent au médecin (cf. graphique 8 évolution du nombre de consultations).

#### 4.122. La technique du médecin

Face à un malade, le médecin, à son cabinet ou à l'hôpital, s'efforce de répondre à toutes les exigences citées, de a) à f) (§ 4.12) compte tenu de ses connaissances et des moyens techniques dont il dispose, par lui-même ou à proximité. On fera sur ce sujet trois remarques.

##### - La multiplication des examens et des traitements

Il faut bien être conscient du fait que le progrès technique amène à réduire les chances de carences, erreurs et échecs. Il s'agit là d'une probabilité qui a un sens statistique au niveau de la population des malades, sens fort clair pour le médecin, mais qui ne se réfère pas forcément à un malade donné (surtout lorsque l'on considère celui-ci "à postériori" lorsque le diagnostic a été fait et non "en temps réel" à la période où le diagnostic est incertain).

Le médecin sera donc conduit à étendre ses prescriptions d'examens (3) (cf. graphique 8 : évolution du nombre des actes de radiologie des analyses de laboratoire et des examens spécialisés) et devra disposer d'un plus grand nombre d'appareillages ou de spécialistes.

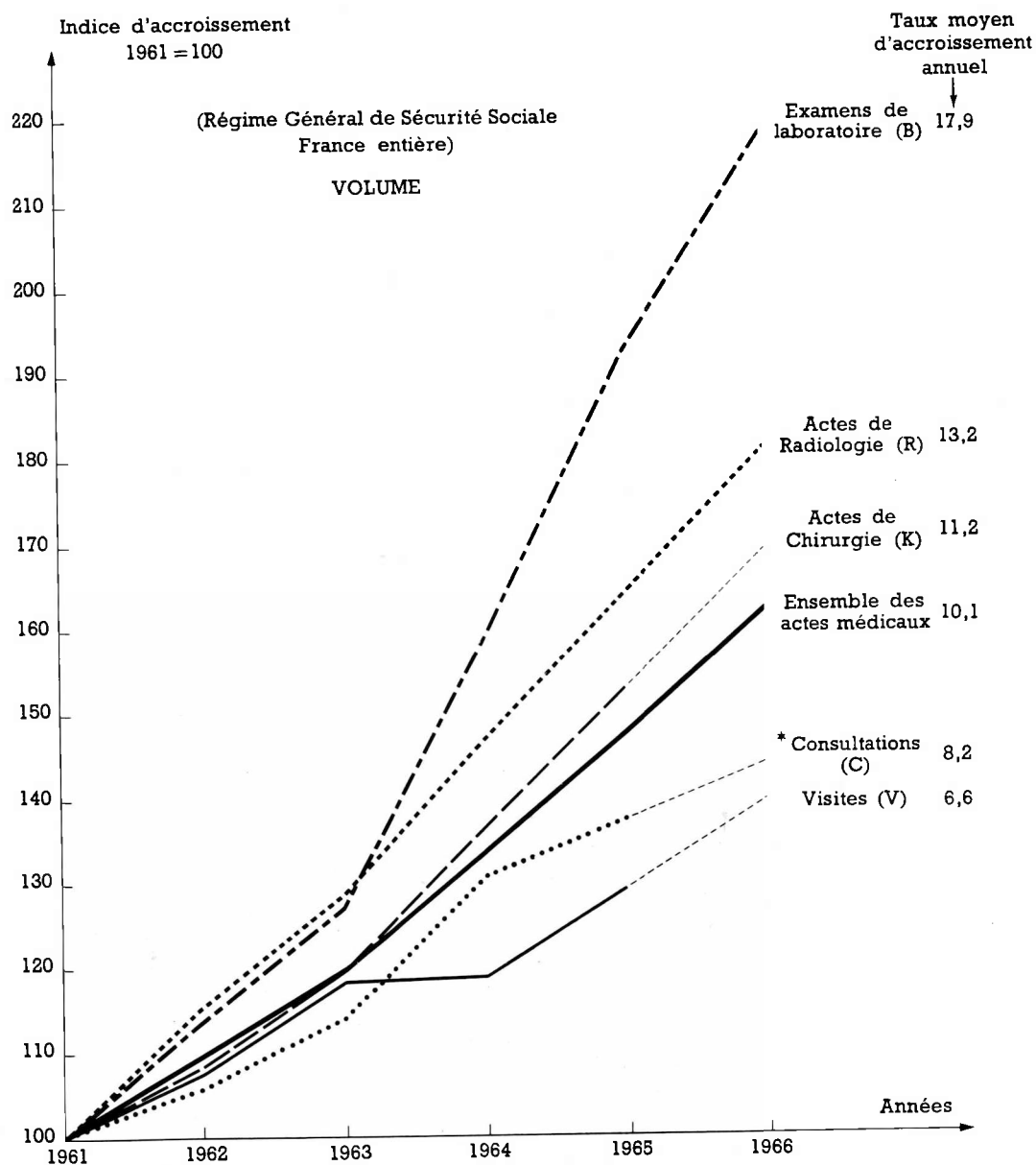
Il en sera naturellement de même pour les traitements, à mesure que leurs possibilités s'étendent (cf. graphique 8 évolution du nombre des actes de chirurgie et spécialité) (4).

##### - L'examen complet systématique

On peut aborder dès maintenant le problème de l'examen systématique, pour deux raisons :

- . La manière de procéder à l'examen d'un malade peut la rapprocher plus ou moins d'un examen systématique (5).
- (1) Sauf dans le cas : où ces examens sont motivés par la surveillance d'une maladie qui pourrait, à un certain stade, nécessiter un traitement (cardiopathie bien supportée), où ces actes de diagnostic ont l'intérêt d'une recherche scientifique.
- (2) Il est bien connu que nombre d'étudiants de première année de médecine qui reçoivent une instruction médicale bien plus approfondie que celle qui peut être généralisée au public, se voient atteints de toutes les maladies. Cette tendance peut dépasser toutes limites lorsque l'on entre dans la séméiologie psychiatrique.
- (3) Exemple : une malade souffrant de maux de tête unilatéraux, non habituels, chez qui une otite a été antérieurement soupçonnée. Le risque, très faible, est l'abcès du cerveau dont le diagnostic précoce est très difficile. Entraîne : traitement antibiotique de sécurité massif ; nombreux examens dont électro-encéphalogramme et gammagraphie. Examen et évolution infirment l'hypothèse. Mais ce n'est qu'au prix de cette attitude technique que l'on pourra traiter efficacement les abcès du cerveau qui se rencontreront.
- (4) Sur le graphique 8, l'évolution de la consommation pharmaceutique "en volume" n'a pu être portée car le "volume" est très difficile à évaluer en ce domaine.
- (5) Il s'en rapproche forcément à mesure qu'il devient plus consciencieux et plus complet. Ne serait-ce que par le fait que la plupart des examens ne sont pas spécifiques d'une maladie et permettent, s'ils sont interprétés avec soin, de découvrir des affections sans rapport avec celle qui amène le malade à consulter (par exemple une radio de bassin pour coxarthrose qui fera découvrir une métastase de cancer prostatique, une formule sanguine pour une grippe qui fera découvrir une leucémie etc...)

## GRAPHIQUE 8

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE DIVERS TYPES D'ACTES MEDICAUX

\* Il s'agit du « volume » de l'ensemble des consultations, le « C » de généraliste servant d'unité



- . Les examens de malades à l'hôpital sont ceux qui fournissent les modèles des examens systématiques les plus complets.

On doit bien concevoir que l'expression "check up" ne recouvre évidemment pas une technique particulière, à plus forte raison comme son nom pourrait l'indiquer une liste d'examens définis ; elle exprime une tendance à des examens de plus en plus complets (1) pour répondre de mieux en mieux aux exigences b) c) d) (§ 4.12). Le graphique 8 exprime bien cette tendance.

En fait, le nombre des examens pouvant être pratiqués est de plusieurs centaines, bientôt de plusieurs milliers. Il est naturellement impensable de les appliquer tous ; et le nombre des "listes" d'examens souhaitables est illimité, variant selon leur importance et les objectifs de dépistage que l'on se fixe.

En pratique, le nombre des examens possibles est limité :

- par les possibilités techniques, personnel et appareillages disponibles, temps et coûts,
- par le fait que l'on atteint très rapidement les limites de ce qu'un malade (et à plus forte raison une personne apparemment saine) accepte de supporter (2).

#### 4.123. Les examens systématiques auprès des populations

On ne parlera ici des examens systématiques effectués sur la totalité d'une population, ou sur des populations exposées à un risque, que pour situer ce troisième stade dans la tendance générale d'abaissement des "seuils de tolérance". C'est naturellement le stade qui marque la plus grande exigence.

On soulignera, à ce propos, qu'il y a naturellement incohérence, dans la position intellectuelle et la décision, à vouloir le plus et non le moins. Si l'on souhaite un dépistage systématique des cancers, à fortiori, faut-il demander que soient faites des radiographies digestives ou une biopsie du col chez des malades consultant pour un amaigrissement, des troubles digestifs ou des hémorragies et à fortiori, faut-il souhaiter que les malades consultent tôt le médecin lorsqu'ils présentent ces symptômes.

On vient d'évoquer les problèmes posés par le choix des examens systématiques. On y reviendra au § 4.332.

#### 4.2. Le développement des moyens techniques

On devrait considérer de façon plus concrète les phénomènes de développement des moyens techniques. On n'a illustré les paragraphes précédents que de la présentation de quelques séries très globales. Les données statistiques de base ne manquent pas, au niveau local (des hôpitaux, des dossiers d'assurés sociaux, des industries de productions d'appareillages ou de produits). Elles sont rarement rassemblées, élaborées

---

(1) Le mode d'examen que l'on enseigne aux externes et que l'on pratique à l'hôpital, est en principe l'examen clinique complet systématique. Depuis des dizaines d'années, l'entrée à l'hôpital entraînerait systématiquement certains examens para-cliniques, analyse de sucre et albumine dans les urines, BW, urée sanguine, pression artérielle.

(2) C'est pourquoi :

- lorsqu'il s'agit d'un malade, on doit se poser le problème de la liste "optimale", ne risquant pas de faire refuser par le malade des examens indispensables pour résoudre son problème au profit d'examens antérieurs moins utiles et rebutants.
- lorsqu'il s'agit d'examens systématiques sur une population générale la liste "optimale" est fonction de divers critères qui seront évoqués au § 4.332.

Dans les deux cas, on peut poser un problème de recherche opérationnelle où les variables sont à la fois techniques et psycho-sociologiques.

et interprétées. On citera quelques données, des exemples d'études possibles, surtout des questions qui restent posées.

#### 4.21. Les contraintes techniques et autres facteurs

On doit observer qu'il n'y a pas de lien de proportion entre l'importance d'une morbidité spécifique et les moyens mis en oeuvre pour la traiter (ou la consommation de soins) évalués en volume ou en valeur. Des contraintes techniques ont un rôle essentiel et aussi nombre de facteurs parfois tout à fait contingents ayant joué au cours d'évolutions passées.

Les soins dentaires fournissent l'exemple d'un énorme développement de moyens techniques pour lutter contre deux affections (carie dentaire et arthrite dentaire) très fréquentes (cf. tableau 7) mais peu graves, n'entraînant jamais de décès (cf. tableau 8), ni d'incapacité professionnelle. Les dentistes représentent de très loin le plus gros corps de spécialistes (plus de 15 000) et les dépenses de soins dentaires doivent avoisiner 12% des dépenses médicales totales (1). Il s'agit d'une technique ancienne, qui a pu prendre lentement une grande extension et qui dispose seulement, et donc impose, des traitements palliatifs ou substitutifs faisant appel à des soins fréquents et des prothèses coûteuses.

On peut lui opposer le très faible développement des moyens psychiatriques : à peine plus de 1 000 psychiatres (2) (y compris les médecins plein temps des hôpitaux psychiatriques), les hôpitaux encombrés à 120% de leur capacité théorique, le faible nombre de consultations. Ce retard s'est aggravé au cours de dizaines d'années d'évolution. Il est en partie imputable au fait que peu de techniques efficaces pouvaient être mises en oeuvre en psychiatrie ; mais, très important en France par rapport à nombre de pays étrangers, il tient certainement à de nombreux autres facteurs (3)

Avec l'évolution brutale que vient d'entraîner dans la psychiatrie l'apparition des médicaments psychotropes, nous prenons conscience de notre retard. Il ne s'agira pas dans ce domaine d'un "développement" adapté aux progrès futurs. Au rythme actuel de formation des spécialistes et de réalisation des infrastructures, 20 ans ne suffiront sans doute pas à combler le retard. L'effort de développement de la psychiatrie devra être supporté par tout l'ensemble de l'appareil médical.

En particulier, les hôpitaux généraux (ce phénomène prévisible était déjà sensible en 1964 dans les hôpitaux de l'A.P. à Paris (cf. tableau 8 et 2.33), il semble s'accroître).

Nombre d'autres exemples de contraintes techniques peuvent être donnés. On doit souligner à cet égard un point particulier. Il est assez rare que l'on ait en médecine un choix à faire entre plusieurs techniques pour atteindre un même résultat. On vient de le voir à propos des soins dentaires. Le médecin est déjà très heureux lorsqu'il dispose d'un traitement efficace ; il y a trop de cas où il n'y en a aucun.

---

(1) Pourtant la France (comme la Grande-Bretagne) est plutôt en retard dans ce domaine : 33,4 dentistes pour 1 000 habitants, taux inférieur à celui du Japon (34,6) ; très éloigné de celui des U.S.A. (52,0), de l'Allemagne (53,5) et de la Suède (66,9). Aux U.S.A. les dépenses de soins dentaires par habitant sont deux fois plus fortes qu'en France.

(2) Il serait naturellement intéressant et important d'analyser les causes de cette grave insuffisance pour tenter de les combattre en ce domaine ou dans d'autres : isolement du secteur psychiatrique, structure administrative, statut des médecins des hôpitaux psychiatriques, systèmes de formation, coupure avec les Facultés et les hôpitaux universitaires, insuffisance des programmes de développement et d'investissement etc...  
On doit remarquer que le secteur des soins dentaires présente lui aussi, des aspects structurels spéciaux et que les facteurs économiques et sociaux y jouent de façon particulière, par rapport aux autres secteurs médicaux.

(3) Il y a 1700 psychiatres, neuropsychiatres et neurologues.

Ainsi, si l'on considère les examens, dans bien des cas, il n'existe pas d'examen prouvant le diagnostic, par exemple pour la grippe (1). Dans certains cas, il n'existe qu'un examen permettant correctement le diagnostic et la surveillance, par exemple : radiographie et tomographie dans la tuberculose pulmonaire, électrocardiogramme dans l'infarctus du myocarde, hémoculture dans une septicémie, électro-encéphalogramme dans l'épilepsie, biopsie dans la plupart des cancers, examen fonctionnel respiratoire dans l'insuffisance respiratoire chronique etc... Il en est de même pour beaucoup de traitements efficaces (2) : traitement chirurgical de l'appendicite ou de l'occlusion, isoniazide dans la tuberculose, pénicilline dans la syphilis, cortisone dans l'addison etc... Dans tous ces cas, la décision apparaît obligatoire ou du moins ne peut être qu'un choix entre tout ou rien. On saisit là l'un des aspects du problème économique car c'est par hasard que le traitement de l'anémie de Biermer par la vitamine B 12 est si bon marché et la dialyse périodique des insuffisants rénaux chroniques si chère (3).

#### 4.22. L'extension des "indications" d'une technique

Le progrès des moyens techniques se manifeste, ainsi qu'on l'a dit au début du § 4 par une diffusion de l'utilisation de ces moyens, du centre de recherches expérimentales, aux hôpitaux universitaires, puis à l'ensemble des établissements ou cabinets de spécialistes, parfois même aux cabinets de médecins généralistes : par exemple, l'utilisation des antibiotiques ou de l'électro-cardiographe.

Cette évolution sera envisagée globalement au paragraphe suivant (§ 4.23). Mais deux ordres de phénomène la déterminent, qu'il faut distinguer. D'une part, une technique se répand : ainsi le traitement des poliomyélites respiratoires ayant été mis au point dans quelques services expérimentaux, on s'efforcera de l'appliquer à toutes les poliomyélites respiratoires du pays ; d'autre part, les indications d'une technique s'étendent : ainsi, on utilisera les appareils de respiration artificielle en circuit fermé dans tous les cas graves d'insuffisance respiratoire aiguë, quelle qu'en soit la cause (traumatisme, intoxication, grippe etc...). Ce deuxième phénomène est le plus souvent gravement sous-estimé (4) alors qu'il joue bien souvent un rôle plus important que le premier.

Il est facile de donner de nombreux exemples de techniques mises au point pour répondre à des affections particulières et qui, ensuite, étaient appliquées à de très vastes domaines de la pathologie donc à de très nombreux malades.

Dans tout effort de prévision, on devra tenter de discerner l'accroissement des champs d'application des techniques.

#### 4.23. La diffusion des moyens techniques

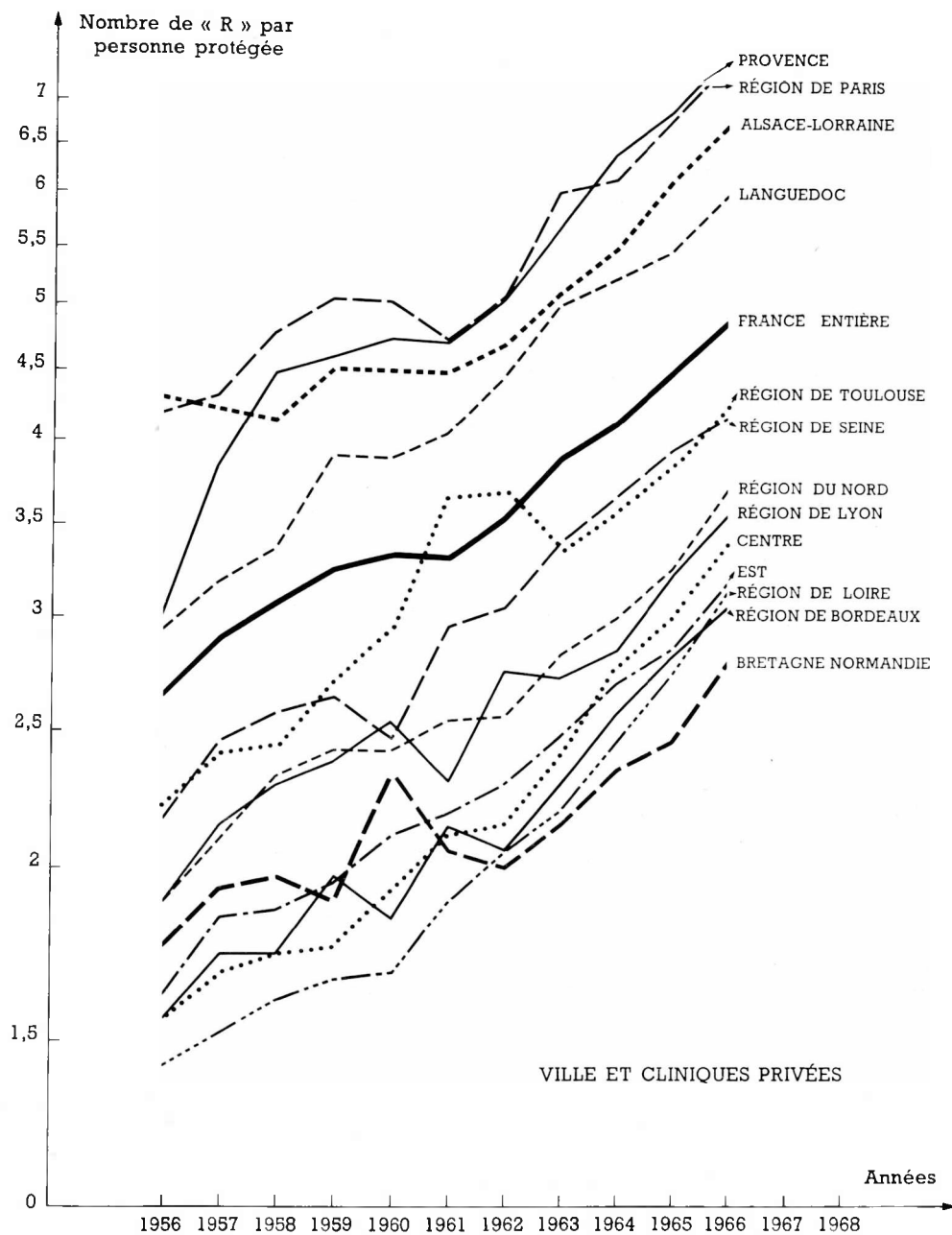
##### 4.231. Exemple d'une technique à champ étendu

Le graphique 9 montre comment se développe, dans le temps et dans l'espace, la diffusion d'une technique et de son utilisation.

Cet exemple porte sur l'ensemble de la radiologie, technique assez bien caractérisée, mais comportant une très vaste gamme d'examen (de la radiographie simple de

- 
- (1) Du moins au stade "pilote" des hôpitaux universitaires, l'isolement et l'identification des virus ne se pratiquant encore qu'au niveau expérimental (Institut Pasteur).
  - (2) Il est classique de dire que lorsqu'on propose de nombreux traitements d'une maladie, c'est qu'ils sont tous peu efficaces.
  - (3) Pour donner un même bien, la **survie**. C'est un des problèmes que permettent de résoudre les organismes financiers de compensation.
  - (4) Les spécialistes mettent souvent les méthodes au point dans le cas particulier d'une affection et, surtout s'ils sont des spécialistes d'une pathologie plutôt que d'une technique (cf. § 4.32), ne perçoivent pas toujours les indications qui pourront en être faites dans des domaines de la pathologie autres que le leur.

CONSOMMATION RADIOLOGIQUE REGIME GENERAL DE SECURITE SOCIALE  
ASSURANCE MALADIE SELON LES REGIONS



fracture à l'angiocardiocinématographie); technique très ancienne dont on n'observe ici le développement que sur 9 années récentes (1).

On observe naturellement le résultat global de l'action de nombreux facteurs.

- Généralisation et extension des applications
- Formation et technique des médecins spécialistes et généralistes
- Développement des équipements
- Evolution du comportement des malades selon,
  - . les milieux urbains et ruraux,
  - . les catégories sociales
  - . les classes d'âges
  - etc...

On ne relèvera que quelques résultats principaux.

- Les différences d'utilisation (ou de consommation) sont très fortes, même considérées à l'échelle très grossière du département : ces différences vont de 1 à 4 pour les actes de radiologie (de 1 à 3 pour les actes en K, de 1 à 5 pour les analyses de laboratoire. La carte 1 donne l'aspect de ces disparités (2).

On soulignera que les différences entre les régions françaises sont aussi importantes sinon plus qu'entre les pays d'Europe Occidentale (3).

- Ces développements semblent dépendre fortement des centres de rayonnement que constituent les facultés de médecine (et hôpitaux universitaires) : Paris, Strasbourg, Marseille, Montpellier et aussi Lyon, quoique dans un sens particulier (forte proportion de la consommation de soins hospitaliers).

On est tenté de voir là un effet prédominant de la formation et de la technique des médecins, parmi les facteurs que l'on vient de citer.

- Les développements des diverses régions restent parallèles (taux de croissance du même ordre). Les régions en retard ne rattrapent pas les régions en avance (4). Ce fait tend à prouver qu'il n'y a pas saturation dans les régions en avance (5).
- Malgré des taux de croissance rapide (10% par an) la diffusion apparaît lente. Au bout de 9 ans, les départements en retard sont très loin d'avoir atteint le niveau où se trouvaient 9 ans auparavant les départements en avance. On peut donc assez bien prévoir comment se fera leur évolution ; de même que l'on peut prévoir comment se fera l'évolution française, lorsque l'on considère les niveaux et les évolutions aux U.S.A.

- 
- (1) On a cependant pu estimer le niveau de la consommation d'actes de radiologie dans les hôpitaux publics en 1938. Entre cette date et 1966 (en 28 ans), elle a été multipliée par plus de 20.
  - (2) La carte 1 porte sur l'ensemble des actes médicaux. Les différences sont moins grandes (de 1 à 2,5) mais se situent sensiblement entre les mêmes départements. La région de Lyon, très particulière, a, cependant, une consommation plus élevée d'actes de spécialité, radiologie, analyse, surtout à l'hôpital (honoraires hospitaliers).
  - (3) Les comparaisons inter-régionales sont donc presque aussi instructives que les comparaisons internationales.
  - (4) Du moins pour la technique considérée et sur l'époque étudiée. Il serait intéressant de disposer d'autres exemples. On peut concevoir des périodes où cet écart s'accroît (développement pilote d'une technique de pointe en certains points, nul en d'autres) et des périodes où il se réduit (lorsqu'on atteint partout un niveau de saturation).
  - (5) Les données comparatives dont on peut disposer sur les U.S.A. semblent montrer également un développement parallèle avec un retard de la France de 8 à 9 ans.

#### 4.232. Cas de techniques spécifiques

Compte tenu des types de projection (ou de programme) que l'on est amené à envisager (cf. § 4.24), il serait intéressant d'avoir une meilleure connaissance des évolutions des moyens techniques aux divers stades de leur diffusion.

On en donnera deux exemples.

L'électrocardiographie (ECG) a été découverte, stade expérimental, entre 1837 et 1903. Le stade de développement pilote dans des hôpitaux universitaires se situe entre 1930 et 1940. Le stade de la diffusion dans les établissements hospitaliers et celui très important de l'enseignement aux étudiants, entre 1950 et 1955. On a atteint aujourd'hui le stade de la diffusion de l'électrocardiographie dans les cabinets de médecins généralistes (1).

Le rein artificiel a été mis au point vers 1945, stade expérimental. Son application aux néphrites chroniques (stade expérimental d'une "extension" d'indication) a débuté vers 1959/60. On est maintenant à la phase du développement pilote dans divers hôpitaux universitaires.

Ces exemples montrent que les diffusions sont suffisamment lentes pour que les prévisions (et les programmes) ne soient pas pris de court. Il est probable qu'elles sont maintenant plus rapides qu'au début du siècle. Il est sur aussi que la diffusion des thérapeutiques médicamenteuses est plus rapide : bien qu'une étude sur la cortisone ou les anticoagulants en montrerait sans doute le caractère très progressif. Il est en tout cas certain, comme le montre d'ailleurs l'exemple des thérapeutiques médicamenteuses opposées aux techniques chirurgicales ou instrumentales complexes, que la condition première de ces diffusions, et le facteur limitatif essentiel, est la formation et l'adaptation aux techniques nouvelles du personnel qualifié, médecins et auxiliaires. Les problèmes de matériels et de bâtiments sont beaucoup plus faciles à surmonter.

#### 4.24. Les perspectives

Compte tenu des remarques précédentes, on voit qu'il n'est pas impensable de se faire une idée raisonnable des développements à moyen terme (5, 10 ans) parfois même à long terme.

Mais il faut souligner que ces projections sont d'autant moins incertaines qu'elles concernent des agrégats plus vastes : l'ensemble de la radiologie ou des analyses de laboratoire par exemple. Il se fait des compensations entre les croissances plus rapides et plus lentes que prévues.

Il est plus difficile de prévoir le développement d'une technique spécifique (bétatron, implants dentaires, psychanalyse ou rubidomycine) et, par conséquent, les programmes spécifiques d'équipement, formation de personnel ou fabrication.

On doit, de toute façon, tenir compte :

- de stagnations peu explicables (2)
- du fait qu'une technique que l'on disait prometteuse n'a pas répondu aux espoirs (3) et décline rapidement après une période de croissance. Cas très nombreux mais naturellement oubliés.
- du fait qu'une technique nouvelle rend caducque une technique ancienne (4)

---

(1) Les dépenses d'E. C. G. ne peuvent être isolées dans les statistiques générales des dépenses médicales. Elles ne représentent pas encore une part appréciable mais sont sans doute inférieures au millième.

(2) On ne comprend guère pourquoi le phono-cardiogramme ne s'est pas diffusé.

(3) Le fait s'est produit pour la plupart des techniques "d'électrothérapie".

(4) Traitement antibiotique de la tuberculose supprimant pneumothorax, sections de bride, thoracoplastie etc... Laparoscopie-biopsie hépatique supprimant beaucoup d'indications de la splénoportographie etc...

En fait, si l'on veut faire dans ce sens un effort concret, il est nécessaire de faire une revue aussi exhaustive que possible des moyens techniques en diffusion ou en expérimentation. On insistera sur l'impératif d'exhaustivité, même si certains domaines ne peuvent être considérés que de façon très sommaire et très globale. A défaut d'y satisfaire, on court le risque d'ignorer des secteurs qui pourront être parmi les plus importants (1) (2).

(1) Ainsi des architectes, plus artistes que cartésiens, oublient-ils les escaliers.

(2) Il est certain (cf. graphique 8) que les techniques qui se développeront (ou doivent être développées) selon un rythme plus rapide que la tendance générale de l'ensemble des soins médicaux, sont celles qui sont nouvelles et qui marquent un progrès. Celles qui évolueront moins vite sont des techniques anciennes satisfaisantes (où ne marquant pas de progrès) qui ont déjà atteint une diffusion générale et représentent par ailleurs la grosse masse des soins produits (traitement des fractures et traumatismes simples, appendicites, hernies, troubles dyspeptiques affections aiguës des voies respiratoires supérieures, extractions dentaires etc...).

On donne l'exemple d'une liste, faite un peu au hasard, bien sûr incomplète, où l'on s'efforce seulement de situer grossièrement le stade de diffusion de chaque technique. Des informations plus précises sont nécessaires, en particulier pour savoir le stade actuel, diffusion expérimentale, pilote, de certaines techniques. On n'a pas tenté encore une classification précise ; en fait on cite : tantôt des techniques très étroites, tantôt des ensembles de techniques qu'il faudrait subdiviser.

Il serait nécessaire de compléter progressivement cette liste en consultant tous les types de spécialistes ; de rechercher les données concernant chaque technique ou au moins d'en commenter l'évolution et les perspectives.

#### 1 - Techniques en diffusion

Ce sont les techniques dont on peut penser qu'elles ne sont pas encore arrivées au stade de la diffusion générale (comme par exemple la réduction simple de fracture) mais qui sont en cours de diffusion générale :

- considérée du point de vue du consommateur : utilisation de la technique pour tous les malades chez lesquels elle est "indiquée"
- considérée du point de vue du producteur : capacité d'appliquer cette technique répandue dans tous les hôpitaux, cliniques, cabinets de spécialistes ou cabinets de généralistes selon les cas. En effet, si les cas ne sont ni fréquents, ni urgents (par exemple cardiopathies congénitales) l'application à tous les malades ne nécessite pas des implantations nombreuses et dispersées (à l'inverse de l'E.C.G. par exemple).

On observera que parmi ces techniques, la plupart ont été découvertes il y a plus de 20 ans, très peu depuis moins de 10 ans.

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| - Electrocardiogramme                | - Antibiotiques                            |
| - Electroencéphalogramme             | - Anticoagulants                           |
| - Angiocardiographie                 | - Cortisoniques                            |
| - Artériographie                     | - Antimitotiques                           |
| - Radio cinéma                       | - Psychotropes                             |
| - Examens endoscopiques              | - Greffes osseuses ou cutanées             |
| - Biopsie, anatomopathologie         | - Dialyse d'I.R. aiguës                    |
| - Examens fonctionnels respiratoires | - Chirurgie cardiaque                      |
| - Ionogramme                         | - Neurochirurgie                           |
| - Dosages encymatiques transaminases | - Réanimation humorale                     |
| - etc...                             | - Réanimation respiratoire                 |
|                                      | - Transfusion sanguine                     |
|                                      | - Cobalthérapie                            |
|                                      | - Psychothérapie, psychanalyse             |
|                                      | - Nursing, matelas alternating,            |
|                                      | - Kinésithérapie, rééducation respiratoire |
|                                      | - Implants dentaires                       |
|                                      | - Greffes cornéennes                       |
|                                      | - etc...                                   |

(suite de la note 2 page suivante)

### 4.3. L'ajustement des moyens techniques à la morbidité reconnue

Si l'on se pose le problème de l'ajustement des moyens techniques aux besoins (en entendant par là la morbidité dont est affectée la population) on rencontrera un certain nombre de difficultés qu'il importe de préciser.

Il n'y a pas de correspondance bi-univoque entre catégories de maladies (et surtout malades) et catégories de techniques (1). A l'extrême, il y a même des maladies qui font appel à toutes les techniques (par exemple les cancers, si on se borne à les considérer dans leur ensemble) et des techniques qui répondent à toutes les affections (la radiologie).

Une description de "l'application" des moyens techniques à la morbidité implique donc, en première approche, l'établissement d'un tableau à double entrée comportant d'une part la liste des affections, d'autre part la liste des techniques, l'intersection des lignes et colonnes devant indiquer la "quantité" du moyen technique nécessaire au type d'affection. Nous ne sommes certainement pas en état de remplir un

-----  
(2) Suite de la note 2 de la page précédente

#### 2- Techniques au stade "pilote"(développement)

Ce sont, en général, les techniques en application dans les hôpitaux universitaires (on se bornera au stade "pilote" en France, étant bien entendu que l'on pourra y être en retard par rapport à l'étranger). Dans certains cas cependant, ces techniques sont "développées" en dehors (techniques dentaires de pointe...).

- |   |  |
|---|--|
| - Tests radio isotopiques                           | - Chirurgie vasculaire                   |
| - Scintigraphie                                     | - Greffes de rein ou valvules cardiaques |
| - Dosages enzymatiques, lacto déshydrogénase        | - Dialyse d'I.R. chronique               |
| - Examens génotypiques                              | - Pacemaker                              |
| - Anatomie pathologique en microscopie électronique | - Réanimation cardiaque                  |
| - etc...  | - Traitement d'affections enzymatiques   |
|   | - Antileucémique                         |
|   | - etc...                                 |

#### 3- Techniques au stade expérimental (recherche)

Ce sont des techniques arrivées au stade de l'expérimentation humaine, dans un ou quelques services dans le monde. (On y ajoutera les techniques "en développement" dans certains pays mais non encore en France).

- |   |  |
|---|--|
| Nombreux dosages, tests, examens (à préciser) | - Anti-mitotiques  |
|   | - Anti-leucémiques                                       |
|   | - Anti-viraux  |
|   | - Vaccination anti-grippale                              |
|   | - Greffes d'organes (coeur, foie...)                     |
|   | - Organes artificiels (coeur d'appoint...)               |
|   | - Prothèses neuro électroniques (membres artificiels...) |
|   | - Chirurgie coronaire                                    |
|   | - etc...   |

On ne considère naturellement pas ici les conditions "économiques" d'application de ces techniques. Pour chacune d'elles, les progrès constants de l'appareillage tendent, non seulement à accroître la sécurité, la précision et la sensibilité, mais aussi la commodité et la rapidité d'exécution et d'interprétation, c'est-à-dire la productivité (amélioration des tables de radiologie ou de chirurgie, développement automatique des films, autotechnikon, analyse automatique des E.C.G., appareillage de surveillance continue etc...). Ce très vaste problème entre dans le cadre des études sur les divers secteurs de "production" (rapports particuliers).

-----  
(1) Et, lorsqu'elle existe, il y a forte probabilité qu'elle ne dure pas (cf. § 4.22 sur l'extension des indications.



pareil tableau. Peut-être serait-il instructif d'en faire quelques ébauches, en se souvenant cependant qu'il risquerait d'entraîner de grosses erreurs d'appréciation tant qu'il ne serait pas complet (1).

On fera seulement quelques remarques concernant d'une part, la morbidité, d'autre part, les moyens techniques.

#### 4.31. La morbidité

##### 4.311. Les affections locales et générales

Il est des affections qui correspondent à des techniques ou du moins des groupes de techniques (spécialités) : par exemple les affections oculaires, encore qu'une hémorragie rétinienne fasse suspecter une hypertension et qu'une cataracte doivent faire éliminer un diabète.

Il est des affections comme l'athérome ou le cancer déjà cité dont les atteintes sont si diverses qu'elles peuvent selon le cas nécessiter l'appel à toutes les techniques médicales ou chirurgicales.

##### 4.312. Le diagnostic

Les raisonnements que l'on fait sur la morbidité portent sur des malades ayant été observés à des époques passées et dont les affections ont été identifiées (2).

Mais concrètement, lorsque le malade se présente au médecin, le diagnostic de sa maladie n'est pas fait. Les examens et traitements prescrits dépendront, non de la maladie que le malade se révélera avoir, mais des hypothèses que fera le médecin sur les diverses affections qu'il y a lieu de redouter et auxquelles il a le devoir de penser dans ce cas donné (3).

On notera que le malade relève à cet instant de toutes les spécialités se rapportant aux diverses hypothèses diagnostiques(4). .

##### 4.313. Les affections multiples

Recenser les affections observées dans une population (comme le fait le tableau 7 ) ne donne qu'une description abstraite de la réalité. En fait, dans la plupart des cas, plusieurs de ces affections coexistent chez un même malade. Le problème pratique du diagnostic et du traitement de plusieurs maladies d'un même malade n'est

(1) Cf. § 4.24 et note (1) page 64.

(2) Mis à part le déchet des diagnostics imprécis, causes inconnues, symptômes non rapportés à une maladie, part qui s'accroît d'autant plus que l'on exige des classifications plus précises.

(3) Cf. exemple de la note (3) page 56 sur l'abcès du cerveau

De même le nombre de radiographies d'estomac n'est pas fonction du nombre d'ulcère gastrique mais du nombre de cas où il y avait lieu de faire l'hypothèse diagnostique d'un ulcère.

Allant plus loin, les traitements anticoagulants ne sont plus proportionnels au nombre de phlébites mais au nombre de cas où l'on a lieu de la redouter. Par exemple, toutes les interventions chirurgicales.

A l'extrême, l'examen systématique de dépistage, par principe même, n'a plus aucun rapport avec la fréquence de la maladie puisque le nombre d'examens est fonction de la population totale, que le nombre d'affections que l'on espère dépister soit des centaines de mille (trouble de la vue) ou 30 (phénylcétonurie).

(4) C'est le problème de l'entrée du malade dans le meilleur "circuit" : où apparaît le risque que fait courir le spécialiste ou l'établissement spécialisé isolé.

pas le même que celui du diagnostic et du traitement de ces mêmes maladies affectant des malades distincts.

Les maladies pourront être associées par un lien causal (ou favorisant) (cf. § 2.22.) : fracture du col du fémur et ses complications, diabète-athérome, alcoolisme-tuberculose, accouchement-phlébite-embolie etc...

Elles pourront surtout être coïncidentes. Les associations seront alors d'autant plus fréquentes que chacune des maladies est plus fréquente dans la population : association de 2, 3 ... affections telles que l'athérome, l'arthrose, le cancer, les troubles psychiatriques, les accidents etc... Ces affections pourront avoir des évolutions totalement indépendantes, (une arthrose et une cholecystite) ou pourront être aggravantes l'une pour l'autre (toute affection aiguë déséquilibrant un diabète, obésité aggravant une arthrose, grippe décompensant une insuffisance cardiaque etc...)

Ces associations posent divers problèmes :

a) Orientation du malade dans un "circuit" optimum entre les diverses spécialités d'examen ou de traitements (1).

b) Choix de l'ordre dans lequel les affections doivent être traitées lorsqu'il doit y avoir des interventions "successives".

c) Rassemblement de divers spécialistes autour du malade lorsque leurs interventions doivent être "simultanées" (2).

d) Incompatibilité de traitements ou risques thérapeutiques accrus, imposant des choix difficiles, des surveillances plus strictes ou des techniques plus complexes (intervention chirurgicale chez un insuffisant cardiaque, cortisone dans une association asthme - ulcère gastrique, anti-coagulant chez un coronarien devant subir des extractions dentaires etc...).

#### 4.32. Les techniques

Lorsque l'on considère les techniques, on est conduit à des remarques du même ordre.

Certaines techniques correspondent étroitement à des affections spécifiques : verres correcteurs, insuline, obstétrique ; d'autres s'appliquent à de nombreuses affections sinon à toutes : antibiotiques, chirurgie, radiologie, anatomopathologie ...

On remarquera d'ailleurs que la classification habituelle des spécialités n'est pas homogène et interfère avec les classification d'affections. La classification des spécialistes se fait soit :

- selon l'affection : cancérologue, autrefois phtisiologue, vénérologue ...
- selon l'organe ou l'appareil : pneumologue, cardiologue, gynécologue, dermatologue, neurologue, psychiatre, gastro-entérologue, rhumatologue, endocrinologue ...
- à la fois selon une technique et un organe ou appareil : chirurgie thoracique, chirurgie cardiovasculaire, neurochirurgie, traumatologie, urologie, O.R.L., ophtalmologie, obstétrique, stomatologie...
- selon la technique : chirurgie, anesthésiologie, kinésithérapie, radiologie, anatomopathologie, bactériologie, chimie ...

---

(1) Pose à nouveau le problème des spécialistes et services spécialisés trop isolés.

(2) Amène les services spécialisés à s'attacher des médecins spécialistes des affections les plus courantes qu'ils rencontreront forcément parmi leurs malades (cardiologue, psychiatre etc...)

Cette classification même simplifiée à deux dimensions entraîne d'ailleurs des problèmes d'organisation (1).

#### 4.33. Les grands types de moyens techniques face à quelques affections

On a tenté dans le tableau 10, de présenter un essai, embryonnaire par rapport au tableau envisagé au début du § 4.3.

Face à quelques unes des affections les plus fréquentes ou les plus graves, on a cherché à évaluer l'efficacité que l'on peut attendre, actuellement et dans les prochaines années, des grands types de techniques : de prévention, de diagnostic précoce, de traitement.

On ne discutera pas des limites qui sont habituellement données à la signification du terme de prévention (2). On précisera seulement le sens des colonnes du tableau.

##### 4.331. La prévention

On rassemble sous les colonnes prévention, toutes les techniques permettant d'éviter la morbidité incidente, et de réduire d'autant les moyens techniques qui devraient être opposés à la maladie (variole, poliomyélite...). Les énormes progrès accomplis dans l'hygiène publique ne laissent que peu de champ à des actions pouvant avoir une incidence massive.

Les domaines d'action des vaccinations se réduisent, sauf éventualité, d'immunisation contre les cancers qui restent problématiques et la mise au point d'un vaccin pratique contre les gripes.

Les techniques de prévention personnelle sont en fait très peu efficaces, dans l'état actuel de nos connaissances et de nos techniques psycho-sociologiques. Il ne suffit pas en effet de connaître les causes d'une affection pour en déduire une technique efficace (3) (à 100% comme l'est la vitamine B 12 dans l'anémie de Biermer).

Cependant, on constate qu'une aide médicale active permet souvent de soutenir cette prévention personnelle. C'est pourquoi l'on a situé ici les cures de désintoxication et d'amaigrissement (cf. note 2).

---

(1) L'organisation des structures se fera-t-elle :

- Selon les spécialités par affections, organes et appareils ? Le spécialiste pratiquera alors, comme le dentiste, toutes les techniques qui s'y rapportent (antibiotique, chirurgie, prothèse...). Mais on se demandera si le gastro-entérologue doit faire lui-même ses radiographies et si le service spécialisé d'hôpital doit disposer en son sein de toutes les techniques qui lui sont nécessaires (radio, chimie, anatomie pathologique, kinésithérapie).
- Selon les techniques. A l'extrême, c'est la conception des services techniques centraux et des spécialistes communs à l'ensemble d'un établissement non divisé en "services".

(2) Ces limites dépendent d'ailleurs de nombreuses conventions sur la définition même des entités morbides. Ainsi : la cure d'amaigrissement est-elle un traitement de l'obésité (reconnue comme une maladie) ou une prévention des maladies que favorise l'obésité ? Le traitement des angines par les antibiotiques est-il une prévention des cardiopathies ou le traitement d'une affection générale (comme la tuberculose) que l'on appellerait une streptococcie ?

La limite habituelle est située sur le tableau.

(3) Dès que Koch eut découvert le bacille tuberculeux, on su qu'il suffisait de le détruire pour guérir la maladie ; mais on ne put le faire que 60 ans plus tard (streptomycine).

Il y a des millénaires que l'on prône la prudence, la frugalité et la sobriété (du Koran à la prohibition).

#### 4.332. Le diagnostic précoce

Par opposition à la prévention (au sens strict), l'effort de diagnostic précoce a pour but d'accroître la morbidité reconnue, ce qui, dans un premier temps tout au moins, accroît à coup sûr les moyens techniques nécessaires (moyens de diagnostic et moyens de traitement des affections diagnostiquées en plus grand nombre). A long terme, on peut parfois espérer qu'un traitement entrepris plus précocement réduira les moyens de soins nécessaires et qu'on arrivera à compenser l'accroissement du nombre de cas diagnostiqués et traités. Ce cas favorable ne semble pas être le plus fréquent.

Comme on l'a vu, un diagnostic peut être fait de façon plus précoce :

- Si l'on pratique des examens systématiques de type collectif ou obligatoire (entrant dans le champ de la prévention au sens habituel du terme).
- Si l'on pratique des examens systématiques à l'occasion de la venue d'un malade en consultation ou à l'hôpital pour quelque cause que ce soit.
- Si l'on incite les malades à consulter aux premiers symptômes d'alarme.

On ne traitera pas ici du problème du choix des structures dans lequel peuvent se pratiquer les examens systématiques, problème qui doit être envisagé par ailleurs.

Le problème de ces examens a déjà été considéré au § 4.122. et dans la note (2) page 59). Le choix des examens systématiques à pratiquer se fonde sur divers critères.

- a) L'existence d'un examen permettant un diagnostic précoce (par exemple : il n'y a pas d'examen permettant le diagnostic **précoce de la coronarite**).
- b) Possibilité d'application courante de l'examen, fonction :
  - . du risque
  - . du désagrément
  - . des possibilités matérielles (personnel, matériel, coût)
 (par exemple, on réduira les possibilités d'application de la bronchoscopie).
- c) L'existence d'un traitement efficace. Il n'y a pas beaucoup d'intérêt à diagnostiquer tôt des affections que l'on sait très mal traiter (par exemple : cancer du poumon).
- d) Le type d'évolution
  - . un examen systématique (par exemple : annuel) a peu d'intérêt s'il s'agit d'une maladie qui évolue vite et n'est naturellement pas envisagé pour une maladie aiguë (par exemple : grippe).
  - . Inversement, il n'a pas d'intérêt si l'évolution est très lente et qu'une ou deux années de retard dans le traitement n'a aucune conséquence (cancers cutanés).
- e) La fréquence de l'affection
  - . Le coût du "cas dépisté" est d'autant plus élevé que l'affection est plus rare (cf. exemple : note (2) page 59 : troubles de la vue ou phénylcétonurie).

Dans le tableau 10, l'efficacité du diagnostic précoce n'est envisagé que du point de vue du critère a).

#### 4.333. Le traitement

On a distingué, assez arbitrairement, les traitements en curatifs et palliatifs ou substitutifs. Il est rare en effet que ces derniers permettent de réduire les moyens techniques à mettre en oeuvre lorsque le diagnostic est plus précoce (par exemple : insuffisance cardiaque). Par contre les traitements curatifs en fournissent des exemples.

## 5. CONCLUSION

Les développements de la médecine dépendront, non seulement des comportements des consommateurs, mais, compte tenu de la très forte influence de l'offre que l'on a plusieurs fois soulignée, du comportement de nombreux autres "agents" : des individus dans leurs choix de carrière, des médecins dans leurs décisions d'installation et d'investissement, de collectivités diverses aussi bien locales que syndicales, des pouvoirs publics et même des évolutions des autres nations.

TRANSPORTS

On trouvera, dans le tableau 11, la nomenclature détaillée du concept "transports" de la comptabilité nationale.

### 1. CARACTERES GENERAUX DE L'ECONOMIE DES TRANSPORTS

Le transport apparaît comme la contrepartie des besoins d'échanges : déplacements de personnes, étape dans le processus de production ou de distribution. C'est essentiellement une activité au service de l'économie qui doit se développer avec elle pour ne pas constituer un frein à l'expansion. Il arrive même qu'on demande aux infrastructures de transport mises en place au préalable de produire un effet catalyseur en vue d'amorcer et de favoriser le développement économique régional.

Ainsi les axes de transport, que constituent les infrastructures, doivent faciliter et parfois précéder le développement économique. Il y a donc une interférence étroite entre les transports et les autres activités économiques.

Dès lors, il est naturel qu'il existe une bonne corrélation entre l'indice de la P.I.B. et le trafic des marchandises dans le secteur des transports terrestres.

L'importance de la branche des transports peut s'apprécier par exemple d'après les critères suivants :

- la V.A. représente environ 4,5% de la P.I.B.
- le nombre d'emplois : environ 700 000 (1/30 de la population active)
- investissements : environ 5,2% de la F.B.C.F. totale

Par rapport à la moyenne des autres branches, les transports exigent une F.B.C.F. plus importante que l'on mesurera par la comparaison suivante :

$$\frac{\text{FBCF}}{\text{PIB}} \# 24\% \text{ pour l'ensemble de l'économie}$$

$$\frac{\text{FBCF}}{\text{V.A}} \# 30\% \text{ pour les transports}$$

Le caractère très capitalistique des transports apparaîtrait encore plus accusé si l'on tenait compte des infrastructures (routes, voies navigables, ports, etc..) qui figurent dans le compte des administrations et non dans le compte de la branche "Transports".

Le développement des infrastructures d'intérêt général destiné à faire face à la croissance du trafic sur une longue période, présente un caractère discontinu.

Les capacités offertes au moment de la mise en service seront, soit provisoirement excédentaires, soit ajustées à la demande au risque d'être rapidement saturées.

TABLEAU 11

## EXTRAIT DE LA NOMENCLATURE DÉTAILLÉE EN 76 PRODUITS ET 77 BRANCHES

Générique de la branche	Désignation des produits	N° d'ordre des activités économiques - A.E.	Observations
n° 140 - TRANSPORTS  ferroviaires,  routiers  et fluviaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports de personnes et de marchandises effectués <u>pour compte d'autrui</u>, par voie de fer, par voie fluviale ou par route.</li> <li>- Locations de véhicules.</li> <li>- Services rendus par les auxiliaires de transports terrestres.</li> <li>- Commissionnaires, manutentionnaires, entrepôts, agences de voyage, entreprises de déménagement,</li> <li>- Services rendus par les organismes exploitant les ouvrages d'infrastructure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 620 à 623 (sauf 6222), 631 à 633, 635, 637 641 à 644</li> <li>- 624, 627, 634</li> <li>- 670, 671, 6724, 674 (sauf 6744, 6745) 675 (sauf 6753) 677 (sauf 6772), 678, 679</li> <li>- 628 (sauf 6282) 638,</li> </ul>	<p>L'activité de la branche n° 140 recouvre l'ensemble des transports terrestres <u>pour le compte d'autrui</u>.</p> <p>Elle ne retient pas les transports effectués pour compte propre par les différents agents économiques, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les transports réalisés par une entreprise pour elle-même</li> <li>- le transport individuel en voiture particulière.</li> </ul> <p><u>Le secteur n° 09,0</u> - "Entreprises de transports terrestres et fluviaux" se définit en se référant aux mêmes activités économiques.</p>
n° 141 - TRANSPORTS  Maritimes  et  Aériens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports, par les <u>armateurs français</u>, de marchandises et de personnes par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la navigation au long court</li> <li>- la navigation au cabotage</li> <li>- la navigation côtière</li> </ul> </li> <li>- Services d'affrètement maritime</li> <li>- Services des auxiliaires maritimes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- liés aux navires (remorquage, sauvetage, pilotage, courtiers, entreprises de ravitaillement)...</li> <li>- liés au fret (courtiers, commissionnaires, transitaires, manutention)</li> </ul> </li> <li>- Transport public des <u>Compagnies françaises</u> de transport aérien.</li> <li>- Services des <u>aéroports</u> et des auxiliaires aériens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 650 à 653, 657</li> <li>- 670, 6720, 6721, 6722</li> <li>- 6723, 6744, 676</li> <li>- 661, 663</li> <li>- 662, 673, 6745</li> </ul>	<p><u>La partie de la branche (n° 141 A) relative aux activités maritimes</u> correspond aux activités auxquelles se réfère le <u>secteur 09-1</u> - "Entreprises de transports maritimes".</p> <p>Elle englobe :</p> <p>a) d'une part les activités de l'armement français (y compris les navires étrangers affrétés) et la location des navires français sans qu'il soit fait de distinction entre les activités pour compte d'autrui ou pour compte propre ; cependant il n'est pas tenu compte des transports effectués par les navires appartenant aux administrations, notamment à la Marine Nationale.</p> <p>b) l'activité des auxiliaires de transport maritime.</p> <p><u>La partie de la branche (N° 141 B) relative aux activités aériennes</u> correspond aux activités auxquelles se réfère le <u>secteur 09-2</u> - "Entreprises de transports aériens".</p> <p>Elle englobe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités de transport de personnes et de marchandises effectué pour le compte d'autrui par les Compagnies Françaises</li> <li>- l'activité des auxiliaires des transports aériens</li> <li>- de plus l'activité de réparation d'avions pour compte propre n'est pas dissociée de l'activité principalement des Compagnies aériennes</li> </ul>



TABLEAU 11

## ANALYSE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DES BRANCHES 140, 141 A, 141 B

(Suite)

Désignation des activités (A.E.)	Branche 140		Désignation des activités (A.E.)	140		Branche 141 A		141 B	
	+	Sauf		+	Sauf	+	Sauf	+	Sauf
<b>I - TRANSPORTS ROUTIERS (62)</b>			<b>IV - TRANSPORTS MARITIMES (65)</b>						
- Transports routiers associés (voyageurs + marchandises)	620	-	- Compagnies d'économie mixte ou subventionnées	-	-	650	-	-	-
- " " de voyageurs	621	-	- Autres armements (long cours)	-	-	651	-	-	-
- Taxis et divers	622	-	- Cabotage	-	-	652	-	-	-
- (transports spéciaux, ambulances)	-	6222	- Navigation côtière	-	-	653	-	-	-
- Transports routiers de marchandises	623	-	- Remorquage	-	-	654	-	-	-
- Location d'automobiles	624	-	- Pilotage <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">655</span>	-	-	-	-	-	-
- (enlèvement des ordures) <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">625</span>	-	-	- Sauvetage <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">650</span>	-	-	-	-	-	-
- Pompes funèbres <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">626</span>	-	-	- Bateaux de plaisance	-	-	657	-	-	-
- Location de véhicules divers	627	-	- Ports maritimes - Phares <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">659</span>	-	-	-	-	-	-
- Sociétés d'exploitation (autoroutes, gares routières)	628	-	- et balises - concessions	-	-	-	-	-	-
- Routes et ponts à péage	-	6282							
<b>II - TRANSPORTS FERROVIAIRES (63)</b>			<b>V - TRANSPORTS AERIENS (66)</b>						
+ S.N.C.F.	631	-	- Air France	-	-	-	-	661	-
- Chemins de fer d'intérêt général	632	-	- Aéroports, aérodromes, gares aériennes	-	-	-	-	662	-
- Transports urbains et suburbains	633	-	- Autres compagnies aériennes	-	-	-	-	663	-
- Location de wagons	634	-							
- R.A.T.P.	635	-	<b>VI - AUXILIAIRES DE TRANSPORTS</b>						
- (téléphériques, funiculaires, ascenseurs publics)	-	-	- Auxiliaires de transports	670	-	-	-	-	-
- Transports frigorifiques <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">636</span>	637	-	- Commissionnaires (transports terrestres)	671	-	-	-	-	-
- Exploitation d'embranchements particuliers	638	-	- Auxiliaires de transports maritimes et fluviaux	-	-	6720	-	-	-
			- Courtiers, affrètement, ventes de navires	-	-	6721	-	-	-
<b>III - NAVIGATION INTERIEURE (64)</b>			- Entreprises d'accoupage, citernes flottantes	-	-	6723	-	-	-
- Transports de voyageurs par navigation intérieure	641	-	- Commissionnaires (transports maritimes)	-	-	-	-	-	-
- Transports de marchandises	642	-	- " d° " et	-	-	-	-	-	-
- Flottage	643	-	- courtiers - d° - fluviaux	6724	-	-	-	673	-
- Ports fluviaux concédés	644	-	- Commissionnaires (transports aériens)	-	6744	-	-	-	-
- Office National de Navigation (ONN) <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">648</span>	-	-	- Entreprises de manutention	674	-	-	-	-	-
- Etablissement public des voies navigables <span style="border: 1px solid black; padding: 0 2px;">649</span>	-	-	- Chargement, déchargement dans les ports maritimes	-	6745	6744	-	-	-
- (écluses, barrages)	-	-	- " d° " - " d° " - aéroports	-	-	-	-	-	-
			- Déménageurs	675	-	-	-	-	-
			- (Gardes meubles)	-	6753	-	-	-	-
			- Entrepôts et docks	-	-	676	-	-	-
			- Agences de voyage	677	-	-	-	-	-
			- (Syndicats d'initiatives)	-	6772	-	-	-	-
			- Porteurs dans les gares	678	-	-	-	-	-
			- Entreprises connexes à la S.N.C.F.	679	-	-	-	-	-

L'évaluation des facteurs que l'on doit prendre en compte pour déterminer les coûts et les avantages d'un équipement, soulève des problèmes d'autant plus délicats que de multiples trafics de nature diverse peuvent emprunter la même infrastructure (1).

En outre, les décisions actuelles engagent souvent un avenir lointain.

La demande de transports, c'est-à-dire l'évaluation des besoins de transport, constitue le point de départ des travaux d'élaboration du plan des transports. En fait, une grande partie des besoins à satisfaire peut être exprimée sous forme de prévisions de trafic : ces prévisions sont élaborées le plus souvent par des méthodes statistiques

- soit en extrapolant des tendances du passé,
- soit, de préférence, en se basant sur des corrélations.

En outre, des recoupements sont possibles dans certains cas, par exemple en utilisant directement les prévisions de production assez précises qui sont spécialement préparées pour le charbon et les hydrocarbures.

L'étude du marché des transports distingue :

- les transports intérieurs de marchandises,
- les transports intérieurs de voyageurs,
- les transports internationaux de marchandises,
- les transports internationaux de voyageurs.

Ce travail a été mené sous l'égide de la Division des Transports du Commissariat du Plan en s'appuyant sur les esquisses de la comptabilité nationale (E1, E3, puis E5) afin d'obtenir une prévision pour l'année 1970 exprimée selon le cas en tonnes transportées par km ou en voyageurs transportés par km. A cette prévision quantitative s'ajoute :

- pour les transports intérieurs, une prévision de la répartition du trafic entre les divers modes de transports ; cette prévision fait apparaître :
  - a) pour les marchandises, un taux de croissance annuel particulièrement élevé pour les transports routiers (de l'ordre de 7%) et surtout pour les oléoducs (de l'ordre de 16%) alors que ce taux reste voisin de 3% pour le fer et la voie d'eau.
  - b) pour les voyageurs, la croissance très forte du transport par voitures particulières.
- pour les transports internationaux, des orientations visant à augmenter la participation des transports français dans les divers courants de trafic : il s'agit là d'objectifs, notamment pour les transporteurs routiers et surtout pour les transports maritimes de marchandises diverses, secteurs où la situation actuelle est nettement défavorable.

Les résultats de ces études ont fait l'objet de Rapports de synthèse et sont résumés dans le Tome II (Annexes) du Vè Plan au paragraphe F5 "Les transports" (pages 347 à 352).

Les investissements publics ou para-publics comprennent :

a) toutes les infrastructures dont l'Etat a la charge, c'est-à-dire les infrastructures routières, les voies navigables, les ports maritimes, les infrastructures de l'aviation civile, tous investissements pour lesquels l'Etat est en général maître d'oeuvre et exécute les travaux par l'intermédiaire des services des Ponts et Chaussées.

b) les investissements dont l'Etat assure le contrôle en raison de la mission de tutelle confiée au Ministère de l'Equipement ou au Ministère des Transports ; il

---

(1) Cf. P. Massé. Le Choix des investissements et Vème Plan. Commission des Transports : note sur les critères économiques de choix des opérateurs du secteur transports terrestres.

s'agit des investissements :

- de la S.N.C.F. et des chemins de fer d'intérêt général (infrastructures et matériel),
- de la R.A.T.P. (infrastructures et matériel),
- des entreprises concessionnaires de transports publics urbains,
- des voies ferrées d'intérêt local (V.F.I.L.),
- de certaines entreprises concessionnaires de superstructures portuaires (outillage et manutention),
- de la Compagnie Air-France et Air-Inter,
- de l'Aéroport de Paris et des autres aérodromes,
- des Compagnies Maritimes nationalisées (**Compagnie Générale Transatlantique, Messageries Maritimes**).

Dans une certaine mesure, ces investissements influencent directement ou indirectement et même parfois conditionnent les activités de nombreux secteurs économiques. Ils donnent lieu pour la plupart à des études économiques très sélectives car les décisions de réalisation sont le plus souvent lourdes de conséquences en raison notamment de leur coût, de leur durée de vie, et s'ils venaient à n'être plus utiles, de leur faible valeur de récupération.

Certains de ces investissements, notamment ceux qui concernent les infrastructures publiques, font l'objet d'une programmation poussée et figurent parmi les objectifs du plan que les administrations concernées s'efforcent d'atteindre sous réserve de modifications importantes des conditions techniques ou économiques de base, ou de difficultés financières particulières ; d'autres, notamment ceux des compagnies aériennes ou maritimes, sont considérés seulement comme des prévisions et sont précisés compte tenu de l'évolution des besoins, dans les conditions indiquées ci-dessous pour les investissements privés.

Les investissements privés concernent essentiellement les investissements :

- des entreprises de transports routiers publics,
- des entreprises de transports fluviaux publics,
- de la flotte de commerce,
- des Compagnies aériennes,
- de la Construction navale.

Ces investissements font seulement l'objet de prévisions et sont définis avec moins de détails. Dans le secteur privé, la décision d'investir n'est en effet limitée que par les conditions de financement et par les réglementations en vigueur, par exemple, le contingentement des parcs routier et fluvial ou les autorisations d'achat d'avions ou de navires à l'étranger. On évite donc d'insérer ces investissements dans un programme précis car il y a intérêt à conserver un système de décision souple permettant de mieux s'adapter à l'évolution des besoins. Dans ces conditions, on cherche essentiellement à établir une prévision du montant financier de ces investissements, prévision qui est très utile pour informer les autres secteurs économiques (en particulier les constructeurs de matériel) et s'avère indispensable pour l'étude des grands équilibres de la comptabilité nationale prévisionnelle.

Cette prévision tient compte :

- d'une part, de la cohérence nécessaire entre les programmes publics et les programmes privés d'investissements,
- d'autre part, des orientations que les études de la Commission s'efforcent de dégager pour le secteur privé, notamment en ce qui concerne l'évolution des structures des professions, l'amélioration de la productivité et les problèmes sociaux.

## 2. ETUDES A LONG TERME RELATIVES AUX TRANSPORTS

L'estimation des besoins de circulation routière à long terme est caractérisée par une évaluation du parc de véhicules particuliers en service d'environ 22 millions de véhicules en 1985.

Par ailleurs, les différentes fonctions économiques que doivent assurer les investissements routiers ont été précisées comme suit :

### 2.1. En rase campagne

Trois niveaux de liaisons entre les centres d'activité économique ont été définis :

- liaisons primaires unissant entre elles : la capitale, les grandes agglomérations et les principales villes étrangères voisines,
- liaisons secondaires joignant les agglomérations moyennes et assurant les principales relations entre communes voisines,
- liaisons tertiaires de niveau local et rural pour la desserte des lieux d'habitation et de culture.

### 2.2. En milieu urbain

- un réseau de voies rapides destiné principalement à supporter dans l'avenir les parcours à grande et moyenne distances à l'échelle de l'agglomération et excluant toute desserte,
- un réseau de voies de distribution permettant l'irrigation des quartiers urbains et assurant la structuration des quartiers,
- enfin, un réseau de voies de desserte consacrées à l'accès aux parkings et aux immeubles.

A partir des prévisions générales de développement de la circulation automobile, on a pu définir approximativement l'évolution future des trafics sur ces différentes catégories d'infrastructures.

On en a déduit une estimation des besoins d'investissements à long terme en utilisant principalement la notion de saturation physique des voies à partir d'un certain niveau de trafic (par exemple, 7 800 véhicules par jour pour une route à 3 voies en rase campagne).

Dans les villes, l'estimation des besoins, notamment des besoins de voiries primaires, était naturellement liée aux "partis d'urbanisme" des grandes métropoles d'équilibre.

L'estimation des besoins totaux d'investissements routiers de 1965 à 1985 se monte à environ 44 milliards de francs pour le réseau national de rase campagne (autoroutes et routes nationales) et à environ 105 milliards de francs pour les voiries urbaines.

La plupart de ces investissements concernent des voies existantes dont il s'agit d'accroître la capacité. Mais pour les autoroutes de liaison et de dégagement ainsi que pour la voirie primaire des villes, des tracés entièrement nouveaux devaient être étudiés.

Les prévisions pour 1985 comprennent naturellement une large fourchette de trafics pour la S.N.C.F., la répartition des trafics totaux de 1985 pouvant varier très largement entre les différents moyens de transport en présence (de 40 à 60% pour les chemins de fer) ; une estimation moyenne conduit à un doublement de trafic ferroviaire de 1960 à 1985. Un des résultats les plus intéressants de ces travaux fut de constater que l'essentiel des voies ferrées existantes **pourraient suffire à acheminer un tel trafic**, sauf quelques exceptions limitées.

Des renforcements de capacité sont à prévoir par des aménagements affectant la signalisation, les gares, les triages, etc... Mais les triplements et quadruplements de voies seront très peu nombreux. Contrairement à ce qui a été constaté pour les routes, il ne se pose donc pas, dans le domaine du chemin de fer, un problème de tracés nouveaux à définir en fonction des perspectives d'aménagement du territoire.

Les augmentations de trafic possibles, réparties sur l'ensemble du territoire pourraient s'accompagner de progrès considérables de productivité correspondant pour une part au phénomène du rendement croissant du transport ferroviaire et pour une autre part aux perspectives offertes par le progrès technique et surtout par les techniques modernes d'automatisation qui trouvent dans le chemin de fer un domaine d'application privilégié.

### 2.3. Grandes liaisons fluviales

Toutes les grandes liaisons fluviales qui pourraient être envisagées à plus ou moins long terme ont été recensées et celles qui pouvaient présenter à priori un intérêt économique particulier au cours des prochaines décennies ont été retenues ; en plus des grandes liaisons déjà existantes ou en cours d'aménagement, la liaison SEINE-EST et l'ensemble de liaisons RHIN RHONE ont été retenues.

Un certain nombre d'études techniques et économiques très approfondies ont été menées sur ces axes. Les études techniques ont permis de préciser les tracés à envisager et de chiffrer avec précision les dépenses d'investissements. Elles s'élèvent aux montants suivants, pour les différentes liaisons et les différentes variantes :

SEINE-EST :	Tracé Nord	1 400 millions
	Tracé intermédiaire	1 500 "
	Tracé par la Marne	800 ou 900 millions
	Tracé Sud	1 400 millions
RHIN RHONE:	Branche Alsacienne	1 070 "
	Branche Lorraine	1 300 "
	Branche Meusienne	1 150 "
	Tronc commun de la Saône	71 "

Les études économiques ont dressé des perspectives de trafic à très long terme à partir d'hypothèses cohérentes avec les travaux de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire portant sur la répartition des populations et des activités économiques dans les régions intéressées.

Ces perspectives de trafic en 1985 sur les grandes liaisons fluviales en cause, peuvent se résumer ainsi :

RHIN-RHONE,	sur l'ensemble des deux branches alsacienne et lorraine,	8 à 12 millions de tonnes.
SEINE-EST :	12 millions de tonnes dans l'hypothèse du tracé Nord	
	11 " " " " " " du tracé intermédiaire	
	7,3 " " " " " " du tracé Sud	

Pour dégager toutes les informations nécessaires sur les conditions exactes de concurrence entre le chemin de fer et la voie d'eau, un autre groupe de travail appelé "groupe de confrontation des coûts du chemin de fer et de la voie d'eau" avait reçu la possibilité d'effectuer des investigations approfondies mais confidentielles sur les conditions économiques d'exploitation des deux moyens de transport.

Les résultats de ces comparaisons, appliqués aux perspectives de trafic dégagées, permettraient enfin de déterminer la rentabilité directe, pour la collectivité, de ces projets de grandes liaisons fluviales.

Les résultats de ces études ont été peu encourageants. Cela tient à la conjugaison des dépenses d'investissements très élevées et d'avantages directs pour la collectivité relativement limités, le groupe de confrontation ayant montré que les transports par voies navigables ne permettaient que peu d'économies d'exploitation par rapport aux transports ferroviaires, ces économies concernant principalement les distances courtes et les trafics importants. Il en est résulté des taux de rentabilité très faibles pour ces projets, même pour les hypothèses de trafic correspondant à des horizons très éloignés. Pour les liaisons SEINE-EST, le meilleur coefficient de rentabilité immédiate en 1985 ne dépasserait pas 4%. Pour les liaisons RHIN-RHONE, il ne s'élèverait qu'à 3% au mieux.

Cependant, ces estimations n'ont pas conduit la commission d'étude des grandes liaisons fluviales à ne formuler que des conclusions négatives. Car elle a pris en considération d'autres conséquences attendues de la réalisation de ces grandes voies navigables ; il s'agit des influences qu'elles seraient susceptibles d'exercer sur les développements économiques régionaux et surtout sur la structure de ce développement. Le problème se pose principalement dans l'Est de la France où les liaisons RHIN-RHÔNE pourraient concourir à la réalisation d'un certain "parti" d'aménagement du territoire comportant des concentrations de population et des implantations industrielles privilégiées le long des vallées de la Moselle, du Rhin, du Doubs, de la Saône et du Rhône en aval de Lyon. La société d'étude MER du NORD-MEDITERRANEE a prêté son concours à la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire pour préciser le contenu de cette option d'aménagement du territoire qui figure explicitement dans le rapport sur les principales options du Vè plan adopté fin 1964 par le Parlement. Parmi les moyens de réalisation de cette option, l'engagement rapide et "irréversible" des grandes liaisons fluviales a toujours été considéré avec un intérêt tout particulier.

COMMERCE

## 1. STRUCTURES COMMERCIALES ACTUELLES

On peut définir le commerce intérieur comme "l'ensemble des opérations qui, par le moyen d'achats aux producteurs et de ventes successives à l'intérieur du territoire national, mettent des biens et services à la disposition des consommateurs dans des conditions conformes à leurs besoins".

Ce n'est qu'au lendemain de la 2ème guerre mondiale que le commerce n'a plus été considéré comme un simple mécanisme de distribution matérielle des biens mais "comme un organisme d'inspiration et d'orientation de la production", donc comme un organe essentiel de la structure et de l'efficacité d'une production.

Dans un pays à économie développée, les fonctions accomplies par le commerce sont, en effet, étendues et complexes. Le commerce n'apparaît plus uniquement pour satisfaire des besoins préexistants en rapprochant "une demande déjà formulée et une offre manifestée" (1). Il a aussi pour mission de provoquer une demande nouvelle, donc de susciter des besoins. En outre, le commerce apparaît comme un élément régulateur des fluctuations du marché (stockage, nivellement des cours dans l'espace et dans le temps) et comme un élément de souplesse pour l'écoulement d'une production de masse ; c'est-à-dire que l'activité commerciale doit s'adapter aux conditions de production propres à chacun des produits qu'elle diffuse mais qu'elle est modelée par l'évolution démographique, les transformations de l'habitat, le développement de la consommation et de l'équipement des ménages.

Ces différents facteurs ont particulièrement influencé l'évolution du commerce intérieur français depuis 1950 : la croissance démographique, qui s'est accompagnée d'une modification de la pyramide des âges, a créé des besoins nouveaux. Les déplacements de population se sont accentués : l'exode rural et le développement des banlieues (quartiers nouveaux), au détriment des "centres", ont détruit l'équilibre de la structure ancienne. Les migrations quotidiennes ou saisonnières se sont accrues. Les transports individuels se sont multipliés, posant des problèmes de trafic et de stationnement dont les effets sur le commerce de gros et de détail sont considérables.

Dans son ensemble, le commerce français a fait depuis 1950 un effort appréciable de développement, d'équipement et d'adaptation. Les tendances caractéristiques de cette évolution sont le développement du libre-service et l'extension de l'assortiment, l'accroissement de la taille des entreprises, le recours à l'association des petites et moyennes entreprises.

Avant d'aborder l'étude de l'appareil commercial, il y a lieu de noter que les techniques d'observation de ce secteur sont encore très insuffisantes en France. L'effort statistique, entrepris depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a porté sur le dénombrement des entreprises et établissements commerciaux ainsi que sur une estimation du volume des transactions et leur variation dans le temps.

---

(1) H. Laufenburger : Le commerce et l'organisation des marchés.



Les sources actuellement disponibles sont :

- le fichier des établissements de l'I.N.S.E.E. (1962)
- les entreprises et les chiffres d'affaires en 1963 selon les données fiscales relatives aux bénéficiaires industriels et commerciaux.

Encore convient-il de souligner que ces données correspondent à un choix des unités de mesure.

Pour dénombrer les activités commerciales, les statisticiens ont le choix entre trois unités de compte : l'entreprise, l'établissement, le point de vente. En fait, le nombre d'entreprises ne donne pas une idée exacte des unités commerciales en activité puisqu'une même entreprise peut diriger de nombreux établissements. La notion de point de vente est trop fractionnée et trop diverse pour permettre des comparaisons utiles.

L'établissement est défini comme une unité géographique groupant une ou plusieurs personnes travaillant en commun d'une manière permanente, dans un lieu déterminé, sous la direction d'un ou plusieurs représentants de la même raison sociale.

D'autre part, pour procéder à un inventaire valable des établissements qui composent l'appareil commercial, il convient de définir les frontières de l'activité commerciale.

La diversité des conceptions à cet égard aboutit à des résultats statistiques extrêmement variables et à des conclusions parfois opposées : considéré au sens étroit du terme, l'appareil commercial groupe exclusivement des établissements dont l'activité est axée sur la revente de produits achetés en l'état et qui ne subissent que des modifications mineures ; ce qui exclut les boulangeries, pâtisseries, l'hôtellerie, salons de coiffure, blanchisseries, les intermédiaires et auxiliaires du commerce tels que courtiers, publicistes, etc... Une conception plus large incorpore à l'appareil commercial les différentes activités précédemment exclues.

En raison du changement en 1959 de la nomenclature des professions établie par l'I.N.S.E.E., il n'a pas été possible d'étudier l'évolution des structures commerciales entre 1954 et 1965 à partir des documents de l'I.N.S.E.E. ; toutefois, le tableau (12) établi par les experts de la Commission du Plan montre l'évolution du nombre d'établissements entre 1962 et 1965.

D'autre part, une exploitation du Bulletin du Registre du Commerce par l'A.F.R.E.S.C.O. a donné les résultats exposés dans les tableaux 13 et 14

Le mouvement de concentration qui était particulièrement accusé entre 1954 et 1958 (disparition de 33 023 établissements), s'est fortement amorti en 1959 et en 1960 pour s'inverser brutalement en 1961 (l'afflux des rapatriés d'Afrique du Nord n'est sans doute pas étranger à ce revirement).

Cependant, à partir de 1962, la progression du nombre des établissements constatés en 1961 s'atténue pour reprendre fortement en 1965 avec une augmentation de 6 090 établissements.

Il faut bien se garder de tirer des conclusions hâtives et définitives de ces chiffres qui demandent à être interprétés notamment à la faveur des mouvements d'accroissement de la population (42,4 millions en 1953, 45 millions en 1958, 48,2 millions en 1964) et de la forte concentration urbaine.

Entre 1961 et 1965, le mouvement de progression se concrétise par l'apparition de 22 374 établissements nouveaux.

Dans l'ensemble, le mouvement de progression du nombre des établissements affecte surtout les entreprises personnelles. D'autre part, si le nombre des extensions d'activité relevé en 1965 (11 581) est supérieur à celui de 1964 (10 787), il convient de remarquer que le mouvement de progression, comparé à celui qui a été enregistré au cours des années 1959 à 1963, demeure assez sensiblement ralenti. La tendance à la non-spécialisation du commerce est relativement moins accentuée.

Les commerces d'intermédiaires tendent à progresser, tant en ce qui concerne les établissements (+ 49 en 1965 contre + 22 en 1964) que les extensions d'activités ou

TABLEAU 12

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS  
DE 1962 à 1965 (1)

	1962	1965
Chiffres globaux (début d'année).....	805 082	776 650
dont Commerces alimentaires		
Commerces de gros	49 000	44 000
Commerces de détail	349 000	338 000
dont non sédentaires	41 300	40 000
Supermarchés	207	566
Commerces non alimentaires		
Commerces de gros	43 000	38 500
Commerces de détail	357 500	350 000
dont non sédentaires	41 800	39 000
Commerces multiples	6 582	6 150
dont grands magasins	233	230
Magasins populaires	279	700

(1) Rapport de la Commission de modernisation du commerce du IVe Plan - Groupe 1.

TABLEAU 13

TABLEAU DE L'EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS  
COMMERCIAUX DE 1954 à 1964 (1).

	Nombre d'établissements		Différences
	1954	1964	
1 - Produits agricoles	34.790	28.550	- 6.240
2 - Alimentation	407.207	363.505	- 43.702
3 - Equipement de la personne	119.895	104.338	- 15.557
4 - Equipement industriel et général	75.532	83.130	+ 9.598
5 - Equipement du ménage	62.208	81.468	+ 19.260
6 - Agréement luxe - soins hygiène	66.647	79.027	+ 12.380
7 - Non spécialisés commerces multiples	6.179	6.846	+ 667
Totaux :	770.458	746.867	- 23.594
Solde net :	- 23.594		

(1) Source A.F.R.E.S.C.O.

TABLEAU 14

VARIATION D'ENSEMBLE DES POINTS DE VENTE.

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Etablissements + extensions (A + B)							
Créations	62.721	66.631	74.369	76.901	74.742	71.936	75.843
Radiations	51.739	54.167	52.827	57.996	58.273	56.499	58.172
Solde net de l'ensemble des points de vente	10.982	12.464	21.542	18.905	16.519	15.437	17.671

points de vente annexes (746 contre 716). Toutefois, les dix dernières années font ressortir dans ce secteur un solde négatif (- 2 218), le nouveau mouvement de progression intervenu depuis 1963 étant de faible importance.

En ce qui concerne l'exercice du commerce par des étrangers, le dépouillement régulier des inscriptions au Bulletin Officiel du Registre du Commerce fournit pour 1965 la confirmation des observations de l'année 1964 c'est-à-dire que l'on constate, d'une part, une progression importante du nombre de commerçants en provenance d'Afrique du Nord et, d'autre part, une très faible augmentation des implantations de commerçants originaires des Etats membres de la C.E.E. ou des Etats associés (Grèce, Turquie).

Si l'on considère l'ensemble des nouvelles créations d'établissements par des étrangers, on constate que la progression enregistrée depuis quelques années s'accroît : 1961 = 299 ; 1962 = 339 ; 1963 = 320 ; 1964 = 668 ; 1965 = 956.

L'attraction de Paris et de la Seine reste très forte, surtout sur les ressortissants des pays éloignés. Ainsi, plus de la moitié des polonais qui se sont installés en France se sont inscrits dans cette région.

L'analyse du mouvement des établissements au cours des années 1954 à 1960 dans les sept principaux secteurs considérés permet de préciser certaines tendances :

a) Le secteur du commerce des produits agricoles est en régression dans son ensemble et accuse une diminution de l'ordre de 18%.

b) Le secteur de l'alimentation, avec une diminution de 43 700 établissements, a subi la plus forte concentration : celle-ci est particulièrement sensible dans la branche de l'épicerie indépendante, tant pour le commerce de gros que pour le commerce de détail.

c) Le secteur de l'équipement de la personne accuse un recul de 27% pour le commerce de gros et de 12% pour le commerce de détail (ce recul est particulièrement sensible dans le négoce du tissu et de la mercerie-bonneterie).

d) Le secteur de l'équipement industriel général qui comporte essentiellement des commerces interindustriels et des commerces de détail vendant, soit à des entrepreneurs, soit à des particuliers, est orienté vers l'expansion (+ 9 598).

e) Le secteur de l'équipement du ménage connaît une progression quasi générale, avec une augmentation de 19 620 établissements dont 3 224 pour les commerces de gros.

f) Pour le secteur agrément, luxe, soins, hygiène, une progression très sensible se manifeste : le gain net d'ensemble est de 15% (+ 12 380 établissements). Les augmentations les plus fortes reviennent à la branche du commerce des jeux et articles de sport, à la bijouterie et à la parfumerie.

g) Pour les commerces non spécialisés (commerces multiples), la progression est particulièrement importante si l'on considère le volume d'affaires réalisé par cette forme de commerce.

En outre, sur le plan géographique, les remarques suivantes peuvent être faites :

- les variations de l'appareil commercial sont liées aux variations démographiques. Les départements dont la population augmente, jouent le rôle de pôle attractif. Inversement, les départements qui se dépeuplent, subissent une régression commerciale.
- l'appareil commercial est sensible à la décentralisation industrielle : les départements limitrophes de la région parisienne en témoignent. Une zone de contraction de l'appareil commercial couvre l'ouest de la France, le centre et le sud-ouest, tandis qu'une zone d'expansion est perceptible pour les départements de l'est.

### 1.1. Le chiffre d'affaires du commerce intérieur

Dans l'état actuel des connaissances statistiques sur le commerce, l'activité commerciale est le plus souvent mesurée par le chiffre d'affaires. C'est la mesure la plus commode mais elle n'est pas sans inconvénient. En particulier, quel chiffre

TABLEAU 15

VARIATIONS DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Créations	38.513	39.103	37.834	36.668	35.797	37.424	38.809
Radiations	40.606	39.810	32.195	33.370	33.150	32.724	32.719
SOLDE	-2.088	- 707	+5.639	+3.298	+2.647	+4.700	+6.090

TABLEAU 16

EXTENSIONS D'ACTIVITES OU POINTS DE VENTES ANNEXES.

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Créations	24.203	27.528	36.535	40.233	38.995	34.512	37.034
Radiations	11.133	14.357	20.632	24.626	25.123	23.775	25.453
SOLDE	13.070	13.171	15.903	15.607	13.872	10.737	11.581

TABLEAU 17

	1950	1954	1958	1960	Indice 60/50	Taux d'ac- croissement annuel
I - Ensemble des commerces alimentaires sédentaires	375.850	365.219	353.633	349.355		
Gros		50.678	47.933	47.561		
Détail		314.541	305.700	301.794		
dont Fruits et légumes						
Gros	10.637	9.425	9.162	9.551		
Détail	10.000	10.042	8.900	8.057		
Gros + détail	20.637	19.467	18.062	17.608		
Viandes						
Gros		5.419	5.450	5.448		
Détail		67.950	68.298	68.171		
Gros + détail	73.571	73.319	73.748	73.619		
Epicerie	125.749	119.060	110.901	105.518		
II - Commerces non séden- taires	104.400	97.608	91.837	90.180		
III - Commerces multiples dont Grands Magasins	7.171	7.230	7.150	6.611		
Magasins Populaires	177	145	121	207		
	159	209	237	470		
IV - Commerces non alimen- taires spécialisés et sédentaires	268.950	278.941	289.487	296.175		
Gros			59.115	57.049		
Détail			230.372	239.126		
dont Matières premières						
Gros combustibles						
Quincaillerie	61.561	64.479	68.057	68.584		
Automobiles, cycles						
garages, motos (non						
compris les gara-						
ges effectuant						
des réparations)	8.282	12.785	19.589	28.027		
Textile, habillem-						
ent, cuir						
Gros		12.641	11.171	10.830		
Détail		88.453	84.321	82.894		
Gros + détail	105.133	101.094	95.492	93.724		
V - Commerce de produits agricoles (graines, plan- tes, fleurs, petits ani- maux)	39.816	38.211	38.087	37.123		
Gros		23.299	22.322	22.329		
Détail		14.912	15.756	14.794		
I + II + III + IV + V	795.827	787.209	780.174	779.444		

D'après Claude QUIN : "Physionomie et perspective d'évolution de l'appareil commercial français" 1950-1970. Il n'est pas possible de raccorder les données les plus récentes (1962 et 1965) à ce tableau. Les tendances qui s'en dégagent reposent sur trop peu de données pour servir de base à la projection. D'autant plus que selon d'autres sources (AFRESCO (d'après les inscriptions ou radiations au Registre du Commerce)), la tendance du nombre total d'établissements entre 1959 et 1965 serait à l'augmentation (Notes et Etudes documentaires, page 9).

TABLEAU 18

## CONSUMMATION INTERIEURE TOTALE DES PARTICULIERS

Millions de francs

Evaluations en francs courants

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
<b>1. ALIMENTATION ET BOISSON</b>																
11. Produits à base de céréales ....	4 181	5 183	5 963	5 994	6 025	6 117	6 418	6 573	7 327	7 742	8 239	8 925	9 680	10 569	11 134	11 480
12. Légumes .....	2 698	2 656	3 218	3 423	3 611	3 558	4 298	4 558	5 518	5 528	5 578	5 571	7 063	7 027	6 573	6 968
13. Fruits .....	1 466	1 792	2 089	2 100	2 340	2 487	2 822	3 304	3 593	3 685	3 931	4 432	4 888	5 241	5 688	5 994
14. Viandes .....	6 710	8 601	10 066	10 694	11 423	12 203	13 664	14 593	16 894	18 180	19 921	21 950	24 003	26 838	29 293	30 888
15. Volailles, oeufs, poissons .....	3 571	4 345	4 896	4 984	5 000	5 310	5 600	5 095	6 655	6 844	7 342	7 700	8 381	9 272	9 296	9 866
16. Lait et fromages .....	3 001	3 204	3 443	3 632	3 770	3 724	4 207	4 397	5 052	5 476	5 986	6 257	6 898	7 643	8 164	8 698
17. Corps gras .....	2 889	3 569	3 430	3 952	3 651	3 736	4 074	4 121	4 612	5 045	5 199	5 373	5 700	6 218	6 577	6 868
18. Autres produits alimentaires.....	1 856	2 144	2 381	2 498	2 581	2 675	2 901	3 082	3 345	3 605	3 856	4 067	4 449	4 878	5 123	5 322
19. Boissons .....	6 456	6 787	7 766	7 879	8 471	8 969	9 604	10 942	14 013	14 510	15 310	16 135	17 426	18 857	20 570	21 464
<b>TOTAL ALIMENTATION ET BOISSONS</b>	<b>32 828</b>	<b>38 281</b>	<b>43 252</b>	<b>45 155</b>	<b>46 872</b>	<b>48 879</b>	<b>53 588</b>	<b>57 565</b>	<b>67 009</b>	<b>70 615</b>	<b>75 362</b>	<b>80 410</b>	<b>88 488</b>	<b>96 543</b>	<b>102 418</b>	<b>107 548</b>
<b>2. Habillement .....</b>	<b>10 006</b>	<b>13 076</b>	<b>13 835</b>	<b>14 720</b>	<b>14 261</b>	<b>15 220</b>	<b>16 584</b>	<b>18 715</b>	<b>19 230</b>	<b>20 276</b>	<b>22 528</b>	<b>24 488</b>	<b>27 052</b>	<b>30 855</b>	<b>32 405</b>	<b>33 403</b>
<b>3. Habitation .....</b>	<b>8 941</b>	<b>11 910</b>	<b>13 650</b>	<b>14 234</b>	<b>15 665</b>	<b>17 375</b>	<b>20 351</b>	<b>23 599</b>	<b>25 905</b>	<b>28 270</b>	<b>30 746</b>	<b>33 664</b>	<b>38 243</b>	<b>43 678</b>	<b>47 029</b>	<b>50 264</b>
<b>4. Hygiène et soins .....</b>	<b>3 949</b>	<b>5 104</b>	<b>6 346</b>	<b>7 074</b>	<b>7 737</b>	<b>8 510</b>	<b>9 591</b>	<b>11 224</b>	<b>13 014</b>	<b>14 203</b>	<b>16 233</b>	<b>18 159</b>	<b>20 569</b>	<b>23 948</b>	<b>28 030</b>	<b>30 766</b>
<b>5. Transports et communications .....</b>	<b>3 587</b>	<b>4 856</b>	<b>6 130</b>	<b>6 630</b>	<b>7 183</b>	<b>8 015</b>	<b>9 208</b>	<b>10 051</b>	<b>11 548</b>	<b>12 764</b>	<b>14 234</b>	<b>16 084</b>	<b>18 439</b>	<b>20 798</b>	<b>22 690</b>	<b>24 271</b>
<b>6. Culture, loisirs, distractions .....</b>	<b>4 355</b>	<b>5 430</b>	<b>6 427</b>	<b>6 982</b>	<b>7 461</b>	<b>8 208</b>	<b>9 240</b>	<b>10 924</b>	<b>12 242</b>	<b>13 556</b>	<b>15 058</b>	<b>16 537</b>	<b>18 433</b>	<b>20 682</b>	<b>22 708</b>	<b>23 955</b>
<b>7. Hôtels, cafés, restaurants } .....</b>	<b>3 366</b>	<b>4 466</b>	<b>5 393</b>	<b>5 913</b>	<b>6 193</b>	<b>6 770</b>	<b>7 306</b>	<b>8 157</b>	<b>9 110</b>	<b>10 012</b>	<b>11 121</b>	<b>12 208</b>	<b>13 448</b>	<b>15 316</b>	<b>17 186</b>	<b>18 054</b>
<b>8. Consommations diverses</b>																
<b>TOTAL CONSOMMATIONS NON ALIMENTAIRES</b>	<b>34 204</b>	<b>44 842</b>	<b>51 781</b>	<b>54 853</b>	<b>58 500</b>	<b>63 098</b>	<b>72 062</b>	<b>82 470</b>	<b>91 171</b>	<b>99 081</b>	<b>109 920</b>	<b>121 140</b>	<b>136 184</b>	<b>155 277</b>	<b>170 048</b>	<b>181 613</b>
<b>T O T A L .....</b>	<b>67 032</b>	<b>83 123</b>	<b>95 033</b>	<b>100 009</b>	<b>105 372</b>	<b>112 977</b>	<b>125 648</b>	<b>140 235</b>	<b>158 180</b>	<b>169 696</b>	<b>185 282</b>	<b>201 550</b>	<b>224 672</b>	<b>251 820</b>	<b>272 466</b>	<b>289 161</b>

d'affaires faut-il considérer ? Celui qui est tiré des données fiscales et répond à une optique par secteurs ou celui qui résulte de l'observation de la consommation des ménages et répond à une optique par produits ?

On examinera successivement ces deux sources.

### 1.11. Le chiffre d'affaires fiscal

Le chiffre d'affaires fiscal est observé à partir des renseignements relatifs aux "bénéfices industriels et commerciaux". Ces statistiques ont les deux inconvénients signalés ci-dessus, à savoir : elles ne sont disponibles que tous les deux ans et elles ne permettent pas de suivre une longue évolution à cause du changement de nomenclature. On se bornera ici à examiner brièvement les statistiques relatives à l'année 1963 (la plus connue).

Le chiffre d'affaires des activités commerciales retenues dans la présente enquête atteint près de 280 milliards de francs en 1963 dont 125 milliards pour le commerce de gros, 129 milliards pour le commerce de détail (dont 11 milliards pour les commerces multiples et 4,3 milliards pour les commerces non sédentaires), 13 milliards pour les intermédiaires du commerce et 10 milliards pour les hôtels, cafés, restaurants. Les pourcentages respectifs sont de 44,7% pour le gros, 46,3% pour le détail, 4,6% pour les intermédiaires du commerce, 3,5% pour les hôtels, cafés, restaurants, 4% pour les commerces multiples et 1,6% pour les commerces non sédentaires.

Sur le chiffre d'affaires global, la part des sociétés est de 57,6% contre 42,4% pour les entreprises individuelles.

Les entreprises soumises au bénéfice réel représentent plus de 229 milliards, soit 82% contre 18% pour les entreprises soumises au régime du forfait.

On notera que dans le chiffre d'affaires des commerces de gros, environ 35% peuvent être attribués aux entreprises interindustrielles. Ici, les entreprises au forfait ne constituent pas plus de 2,9% du chiffre d'affaires. Le pourcentage correspondant est de 29,7% pour le commerce de détail, 69% pour les hôtels, cafés, restaurants. Enfin, pour les entreprises à commerces multiples et les entreprises non sédentaires, les parts du forfait sont respectivement de 0,08% et 71%.

### 1.12. Le chiffre d'affaires à partir des données sur la consommation des ménages

D'aucuns affirment que la consommation des ménages permet une approche plus réaliste du chiffre d'affaires de l'activité commerciale. Il est vrai qu'une part essentielle des dépenses des ménages est effectuée auprès des commerçants et que les statistiques sur la consommation corrigent la relativité des statistiques fiscales. Ceci est vrai pour le commerce de détail dont la vocation est d'approvisionner les ménages. Mais les statistiques relatives à la consommation laissent échapper de l'activité commerciale toute l'activité des commerces de gros et la quasi-totalité des prestations et services. La comparaison éventuelle des données fiscales d'une part et de consommation des ménages d'autre part, ne peut donc porter que sur l'activité des commerces de détail.

Au cours de la période 1959-1965, la consommation des ménages, calculée par les comptes nationaux, a évolué de la manière suivante (tableau 18).

## 1.2. La population active du commerce

Toute étude de l'appareil commercial et distributif français doit pouvoir s'appuyer sur des données statistiques élémentaires sur le volume, la structure et l'évolution de la population active du commerce. D'une part, en effet, la répartition à un moment donné de la main-d'oeuvre commerciale par région, secteur d'activité, sexe, tranche d'âge, statut personnel, qualification professionnelle, niveau d'instruction, etc..., donne une image de l'organisation du commerce ; de l'autre, elle exprime, par son évolution même, la dynamique de l'ensemble.

Dans l'attente des résultats du premier recensement de la distribution qui doit avoir lieu en 1967, l'exploitation des recensements démographiques généraux de



TABLEAU 19

POPULATION ACTIVE DU COMMERCE ET DES SERVICES A CARACTERE COMMERCIAL EN 1954 ET EN 1962  
D'APRES LES RECENSEMENTS DEMOGRAPHIQUES GENERAUX.  
 (résultats du sondage au 1/20)

	H O M M E S			F E M M E S			E N S E M B L E		
	Salariés	Non salariés	Total	Salariés	non salariés	Total	Salariés	Non salariés	Total
1954	732.300	597.880	1.330.180	482.120	590.480	1.072.600	1.214.420	1.188.360	2.402.780
1962	917.560	550.120	1.467.680	642.340	520.460	1.162.800	1.559.900	1.070.580	2.630.480

TABLEAU 20

	1954	1957	1960	1963	1966
1 - Population active Commerce (milliers)	1.651,0	1.775,0	1.843,0	1.956,1	2.073,9
2 - Population active non agricole (⊕)	11.295,2	11.913,6	12.062,8	12.756,5	13.314,0
3 - $\frac{1}{2}$	14,6	14,9	15,3	15,3	15,6 (+1,07)
4 - Salariés Commerce	859,0	999,0	1.099,0	1.255,1	1.390,8
5 - Salariés non agricoles (⊕)	8.766,8	9.487,0	9.748,0	10.532,9	11.122,7
6 - $\frac{4}{5}$	9,8	10,5	11,3	11,9	12,5 (+1,28)

(⊕) Salariés des Administrations, Institutions financières et domestiques exclus.

TABLEAU 21

	1959	1960	1962	1964	1966
1 - Valeur ajoutée du commerce (milliers F. 1959)	34.122	36.205	41.032	45.481	48.711
2 - Population active du commerce (milliers)	1.823,0	1.843,0	1.890,0	1995,9	2.073,9
3 - $\frac{1}{2}$ (milliers F. 1959)	18,7	19,6	21,7	22,8	23,5 (+1,26)
4 - P.I.B. non agricole	213.655	229.992	259.418	294.955	324.083
5 - Population active non agricole (⊕)	11.963,4	12.062,8	12.348,0	13.100,9	13.314,0
6 - $\frac{4}{5}$	17,9	19,1	21,0	22,5	24,3 (+1,36)

- Population active : .la proportion des actifs du commerce dans la population active totale s'accroît ( 1 % en 12 ans).  
.la proportion des salariés du commerce dans l'ensemble des salariés lui reste inférieure, mais s'accroît plus rapidement ( 3 % en 12 ans)
- Valeur ajoutée par actif : les valeurs absolues ne sont pas très significatives (cf. discussion sur la valeur des marges dans la comptabilité nationale)  
On retiendra toutefois que la valeur ajoutée par actif du commerce s'est accrue moins vite que la valeur ajoutée par "actif non agricole".

Mai 1954 et Mars 1962 est la seule source statistique qui puisse donner une vue d'ensemble de la population active du commerce. Cette source n'est toutefois pas exempte d'imprécisions. Il convient, en effet, de rappeler que le classement des individus dans tel ou tel secteur d'établissement a uniquement résulté de leurs libres déclarations. Certains travailleurs marginaux dont l'activité est saisonnière, occasionnelle ou à temps partiel et qui ont eux-mêmes choisi de se classer ou non du côté des actifs, sans règle bien précise, ont pu être, à tort, influencé par la crainte de perdre certains avantages... Cependant, cette méthode, adoptée en raison de sa simplicité, a le mérite d'avoir été appliquée de la même manière en 1954 et en 1962. La durée du service militaire obligatoire, plus longue en 1962 qu'en 1954, a d'autre part introduit une certaine distorsion qui nuit à la comparaison des données à ces dates quant au volume ou à la structure par âge de la population active masculine. Enfin, il doit être rappelé que l'emploi, lors de l'exploitation de ces recensements, de la technique du sondage au 1/20 pour l'établissement de certains tableaux, a rendu peu significatifs les nombres inférieurs à 300 qui ont été obtenus de cette manière.

Il existe plusieurs définitions du commerce et des services à caractère commercial qui diffèrent selon la plus ou moins grande étendue de leur champ. Il serait satisfaisant d'adopter ici la même définition que dans les autres parties de ce document sur le commerce intérieur français. Des nécessités techniques conduisent à une solution quelque peu différente afin d'appréhender le même domaine économique en 1954 et en 1962. En effet, la définition des activités économiques utilisée pour exploiter les déclarations des individus a été modifiée entre ces dates en raison des améliorations apportées à la nomenclature officielle de l'I.N.S.E.E. (1). L'incidence de ce changement sur la comparabilité des données disponibles au niveau national ou à l'échelon régional limite le contenu du champ à certains groupes d'activités économiques identiques en 1954 et 1962. Ces derniers sont cependant très représentatifs de la notion de commerce et de services à caractère commercial.

Le caractère spécifique des données ici utilisées qui concernent des secteurs d'établissements (et non des secteurs d'entreprises) agrégés selon un champ bien particulier (qui n'est pas celui des autres parties de ce document) confère une certaine homogénéité à cette étude et interdit formellement tout rapprochement ou toute corrélation de ses éléments avec ceux issus d'autres sources statistiques.

#### 1.21. Population active du commerce et des services à caractère commercial en 1954 et 1962

##### - Définition du commerce et des services à caractère commercial

La définition du commerce et des services à caractère commercial utilisée dans cette étude de population active est précisée dans le tableau, par référence à la nomenclature officielle des activités économiques (édition 1959).

##### - Volume de la population active du commerce et des services à caractère commercial

Le champ ainsi défini occupait 2 402 780 individus en 1954 et 2 630 480 en 1962.

Il convient de remarquer que la boulangerie-pâtisserie, les garages avec ateliers de réparation, les pharmacies et commerces de la santé, les salons de coiffure et les entreprises de publicité ne sont notamment pas compris dans ce champ.

Les actifs du commerce et des services à caractère commercial ainsi dénombrés représentaient en pourcentage :

##### - par rapport à l'ensemble de la population active française :

- . en 1954 : 12,3% (soit 16,1% pour les femmes, 10,4% pour les hommes),
- . en 1962 : 13,2% (soit 17,6% pour les femmes, 12,8% pour les hommes) ;

(1) Voir commission des Comptes commerciaux de la nation ; document 15 "La population active du commerce et des services à caractère commercial en France en 1954 & 1962".

- par rapport à la population active non agricole :

- . en 1954 : 17,4% (soit 22,7% pour les femmes, 14,6% pour les hommes),
- . en 1962 : 17,2% (soit 21,9% pour les femmes, 14,7% pour les hommes)

- Structure de la population active du commerce et des services à caractère commercial

Structure selon le statut :

50,5% des actifs du commerce et des services à caractère commercial étaient salariés en 1954 contre 59,3% en 1962. (La proportion correspondante dans la population active non agricole dépasse 80%).

Dans le commerce et les services à caractère commercial :

- . en 1954 : 55,1% des hommes et 44,9% des femmes étaient des salariés,
- . en 1962 : 62,5% des hommes et 55,2% des femmes étaient des salariés.

Les non-salariés se composent d'indépendants, de patrons et d'aides familiaux. En 1962, il y avait 285 920 aides familiaux dans le commerce et les services à caractère commercial contre 355 780 en 1954.

## 2. EVOLUTION

### 2.1. Evolution des méthodes de vente

L'évolution des méthodes de vente au cours des quinze dernières années a été marquée par l'apparition et le développement du "libre-service" et des super-marchés.

C'est en Juillet 1948 que le premier magasin d'alimentation libre-service a fait son apparition en France. Il fut ouvert à Paris par une importante société d'alimentation à succursales, les établissements Goulet-Turpin. Toutefois, il a fallu attendre une dizaine d'années pour que commence à se manifester le véritable essor du libre-service. Alors qu'au début de 1957, on dénombrait environ 600 magasins (ou départements de magasins) en libre service, d'alimentation ou à prédominance alimentaire, leur nombre s'établissait, d'après les recensements de l'I.F.L.S. à 1663 au début de 1960, à 4 305 au début de 1963 et à 7 855 au début de 1965.

#### 2.1.1. Le libre service dans les différentes formes de commerce

Toutes les formes du commerce français participent au développement du libre-service.

Les spécialistes classent les magasins et départements libre-service en trois catégories : supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>), supérettes (de 120 à 400 m<sup>2</sup>), petites unités (moins de 120 m<sup>2</sup>).

- Pourquoi le libre-service ?

Le libre-service est apparu et s'est répandu dans le commerce de détail pour les raisons suivantes :

- une plus grande liberté donnée au client dans le magasin de détail entraîne davantage de ventes, surtout quand le niveau de vie de ce client est en ascension continue, d'où multiplication des achats d'impulsion ;
- la clientèle achète plus rapidement et le travail du commerçant est simplifié ;
- les progrès du conditionnement et du préemballage sont à la fois une cause et une conséquence des progrès du libre-service ;
- la surface de vente est mieux utilisée grâce à l'emploi de meubles adaptés ;

- il résulte du libre-service une économie sur les frais de personnel et un accroissement des rendements au m<sup>2</sup> et à la personne employée, dans un magasin bien géré.

Le libre-service est l'aboutissement des techniques de vente visuelle qui tendent à exposer le plus largement possible la marchandise à l'intérieur du magasin de détail et à créer chez le client placé en contact direct avec la marchandise une impulsion d'achat qui facilite et accroît les ventes.

Outre le libre-service, ces techniques sont désignées par des termes divers : vente visuelle, vente simplifiée, libre sélection, pré-sélection, etc...

### 2.12. Le supermarché, instrument de la distribution de masse

Le libre-service trouve son meilleur point d'application dans les surfaces de vente importantes et notamment dans le supermarché (voir définition ci-contre).

Cette forme d'exploitation commerciale permet à trois tendances essentielles de la distribution moderne de s'affirmer avec les meilleures chances de succès :

- tendance au développement du libre-service et de la vente visuelle,
- tendance à l'agrandissement des surfaces de vente,
- tendance à réunir sous un seul toit tous les produits correspondant à un groupe de besoins, à savoir : l'alimentation générale (épicerie, liquides et produits frais) et un certain nombre de produits non-alimentaires d'achat courant (en moyenne entre 10 et 20% du chiffre d'affaires total des supermarchés).

Le supermarché est l'instrument de la distribution de masse qui correspond au développement de la production de masse.

Les supermarchés français étaient, au 1er Janvier 1966, au nombre de 584.

Le supermarché français a une surface de vente moyenne de 665 m<sup>2</sup>. Environ 17% des supermarchés sont équipés d'un parking privé d'une surface moyenne de 2 600 m<sup>2</sup>. La vente au rabais de l'essence (5 centimes de moins par litre) est de plus en plus pratiquée par eux : 1 supermarché sur 5, parmi ceux ouverts en 1965, pratique le "discount" de l'essence. L'ensemble des 566 supermarchés français a représenté en 1965 un chiffre d'affaires annuel de 3,76 milliards de F, soit environ 4,65% des ventes d'alimentation en France.

- Le libre-service dans le "non-alimentaire".

Pour la vente des articles non-alimentaires, le libre-service connaît également un large développement. Nombre de ces articles d'achat courant, et en tout premier lieu la droguerie et l'entretien, sont vendus aisément en libre-service intégral dans l'enceinte des supermarchés et des supérettes. L'intégration de ces articles dans une grande surface gérée par des professionnels de l'alimentation peut être notablement facilitée par l'utilisation de systèmes de "rack jobbing" (c'est-à-dire d'aide par un fournisseur spécialisé, industriel ou grossiste) ou de concession (par exemple pour le textile, les livres, les disques).

Lorsque les rayons de vente de ces articles prennent une grande extension ou lorsqu'il s'agit de magasins spécialisés, le libre-service ne peut être pratiqué avec la même rigueur pour l'alimentation. Il doit devenir un libre-service "assisté". Un conseiller d'achat doit, en principe, se tenir toujours prêt à intervenir dans les cas, assez nombreux mais dans ces cas seulement, où le client désire une information ou un conseil.

On peut affirmer que les techniques du libre-service ont profondément influencé les méthodes de vente de toutes catégories de marchandises. C'est seulement le risque de vol, par exemple dans la photo ou la maroquinerie, qui empêche le libre-service tout au moins pour des articles "sans problème" mais non sans valeur ! Les magasins de toutes dimensions sont de plus en plus conçus et aménagés pour permettre au client de choisir seul, d'être influencé par la présentation de masse, le personnel intervenant le plus souvent pour conclure et non pour "faire" la vente.

Certains magasins spécialisés dans la quincaillerie, le bricolage, le textile,

la droguerie, voire même la chaussure, sont allés aussi loin qu'il était possible dans le libre-service et peuvent véritablement mériter le nom de magasin libre-service. Mais beaucoup d'autres, à commencer par les rayons des grands magasins et des magasins populaires, conçus selon les principes de la vente visuelle et de la libre sélection, peuvent être considérés comme pratiquant dans une large mesure le libre-service. N'est-ce pas le cas aussi de la plupart des magasins vendant des livres et des disques ?

### 2.13. Dans le commerce de gros, les "cash and carry"

Enfin, le libre-service existe également dans le commerce de gros. Les "cash and carry", entrepôts où le client (détaillant ou utilisateur professionnel) choisit lui-même la marchandise, la prend, la paie (comptant) et l'emporte, se répandent en France comme à l'étranger. Près de 200 "cash and carry" fonctionnent actuellement en France, surtout dans l'épicerie, à l'initiative des principales chaînes volontaires et d'importantes sociétés coopératives de détaillants mais on en trouve aussi pour la vente des liquides, des textiles, de la parfumerie, voire même de la papeterie et des livres...

Le terme de "cash and carry" couvre en fait deux techniques un peu différentes:

- le "cash and carry" où le client choisit la marchandise comme dans un magasin de détail libre-service,
- le "cash and carry" "sur échantillon" où le client ne véhicule pas la marchandise dans l'entrepôt ; il choisit sur échantillon en utilisant des cartes perforées qui servent ensuite à la préparation de la commande et à la facturation ; la marchandise choisie lui est livrée à la sortie afin qu'il puisse la payer et l'emporter immédiatement.

Dans le "cash and carry", la fonction de gros se simplifie, se dépouille, puisqu'il n'y a plus ni livraison ni crédit. Aussi le "cash and carry" qui constitue par ailleurs un moyen de résoudre le problème difficile des petites commandes, fonctionne-t-il avec des marges réduites. Dans une certaine mesure, c'est le "discount" au niveau du commerce de gros. Nombre de promoteurs du cash and carry en France, en Allemagne, en Angleterre, se sont lancés dans cette formule pour prendre ou renforcer une position compétitive dans le commerce de gros.

#### - Les perspectives de développement du libre-service

On peut prévoir que le développement du libre-service va se poursuivre et sans doute encore s'accroître dans les années qui viennent. Les facteurs favorables à son essor, que nous avons notés plus haut, demeurent et se renforcent, à commencer par la concentration urbaine et la tendance à la création de plus grandes unités commerciales.

Le rapport général de la Commission du commerce pour le Vè Plan a fait état d'une double hypothèse de développement du libre-service à la fin de 1970.

Hypothèse "courte" : 12 550 unités (dont 1 250 supermarchés, 3 500 supérettes, 7 800 petits magasins).

Hypothèse "forte" : 15 650 unités (dont 1 450 supermarchés, 4 200 supérettes, 10 000 petits magasins).

On soulignera que l'hypothèse "forte" implique, de 1965 à 1970, la création de 1 275 unités libre-service par an, ce qui reste assez modéré et au-dessous du taux de progression 1961-1965. Dans cette hypothèse, le libre-service pourrait représenter environ 25 à 28% des ventes d'alimentation au détail en France et un pourcentage nettement supérieur en milieu urbain.

### 2.14. Formules de vente à marges réduites

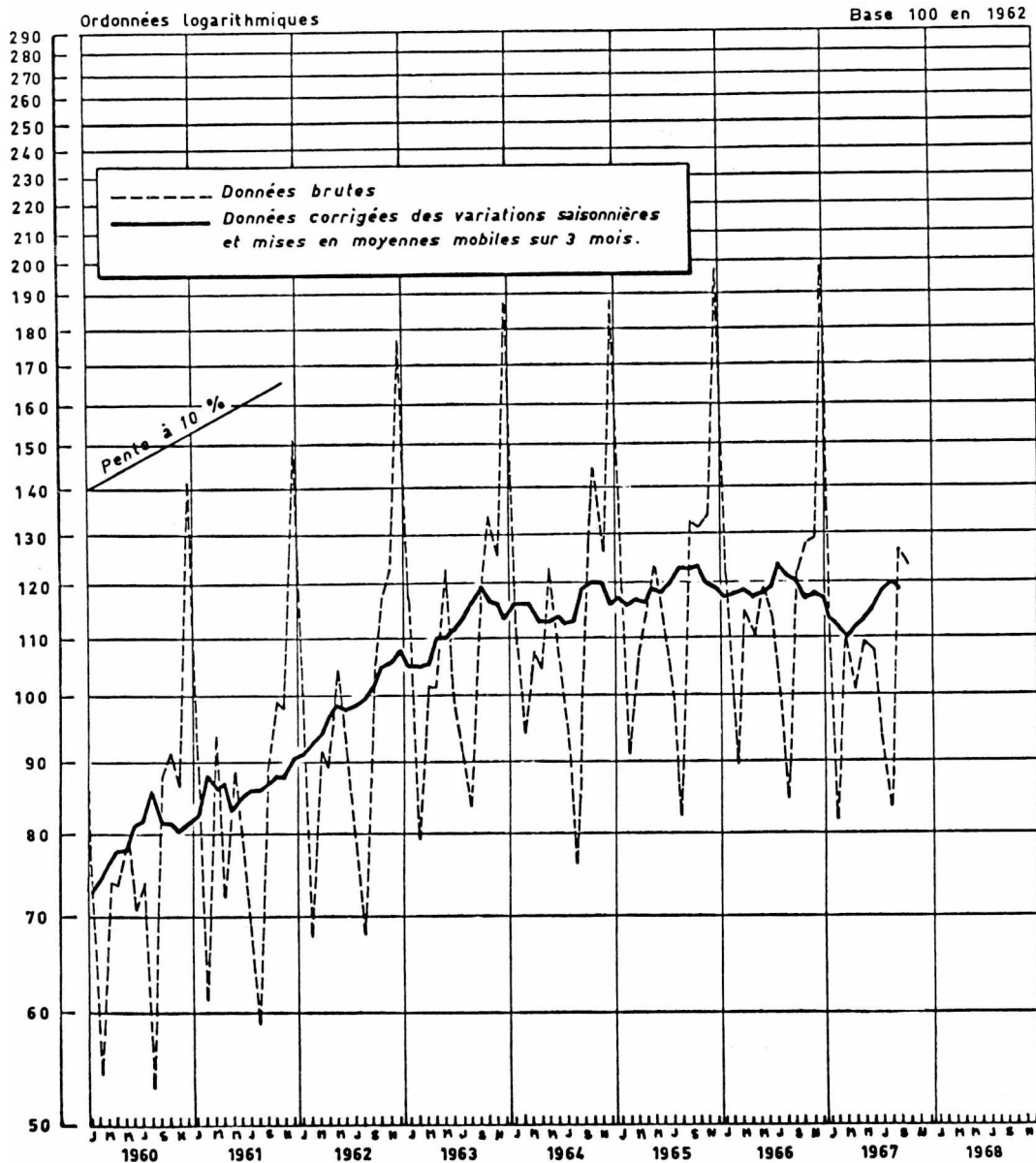
Il ne saurait être question d'avancer des statistiques sur ces types de magasins fréquemment appelés "discounters" (1). On sait en effet que ces derniers ne font

(1) Cette forme de distribution consiste à faire bénéficier la clientèle de certains prix qui comportent une remise pratiquée d'une façon systématique.

## GRAPHIQUE 10

## GRANDS MAGASINS - FRANCE ENTIERE

## Indice du volume des ventes



pas l'objet d'un recensement spécial et que le registre du commerce se borne à enregistrer les créations de fonds de commerce sans opérer de distinction selon la taille ou la formule de vente des établissements.

L'activité de prédilection des "discounters" est le commerce non alimentaire et plus particulièrement le commerce de produits de consommation courante tels que les articles d'équipement ménager (la radio, la télévision, la photo et le cinéma, le camping, les disques etc...).

On a souvent reproché aux "discounters" d'exercer une concurrence déloyale en détournant la clientèle des magasins traditionnels sans accepter certaines charges telles que le transport à domicile, les services de démonstration d'entretien, de dépannage. Si ce reproche pouvait être en partie justifié au début de l'apparition des "discounters", on peut considérer que la qualité et l'étendue des services rendus sont maintenant au moins équivalentes à celles du commerce traditionnel.

Il convient de signaler que, depuis quelques années, les grands magasins de Paris se sont mis à pratiquer à leur tour des remises très voisines de celles des "discounters" et que les détaillants eux-mêmes, poussés par la concurrence, consentent pour de nombreux articles les mêmes avantages.

Si cette pratique a pris une certaine extension dans la région parisienne et dans quelques grands centres urbains, en revanche, elle n'a encore fait, jusqu'ici du moins, dans le domaine non alimentaire, qu'une timide apparition dans les villes de province.

Parmi les principaux discounters, citons à titre d'exemple la Fédération Nationale d'Achat des Cadres (F.N.A.C.), le Comptoir Moderne d'Electricité (C.M.E.) et Télé-Paris.

Dans le domaine de l'alimentation, il y a lieu de noter qu'à l'inverse de ce qui s'est produit dans le domaine non-alimentaire, c'est en province qu'ont pris naissance et que se sont développées les principales initiatives.

A titre d'exemple, on peut citer parmi celles-ci, les centres Leclerc, au nombre de 421, les magasins du groupe Saveco, les magasins Gro et les supermarchés Carrefour. La politique commerciale de ces différents types de magasins est axée sur le principe des achats de masse et de la vente à des prix sensiblement voisins des prix de gros.

### 2.15. Vente par correspondance

La vente par correspondance pourrait être définie comme un système commercial où le catalogue est l'unique véhicule pour offrir les produits à la clientèle et où la poste et le chemin de fer sont les seuls traits d'union entre l'acheteur et le vendeur (1).

Jusqu'à présent, les définitions ont varié d'un pays à l'autre. En France, l'organisation professionnelle de la branche considère elle aussi comme vente par correspondance toute vente où le catalogue constitue l'unique véhicule pour offrir des produits à la clientèle ; cependant, cette formule englobe, non seulement les ventes directes par catalogue sans intermédiaires, mais également les ventes par catalogues avec intermédiaires : représentants groupeurs de commandes. Sont exclues les ventes de porte à porte, sans catalogues, par courtiers.

En fait, il ne s'agit pas d'une formule "nouvelle" de vente puisque aussi bien la plus ancienne maison française pratiquant la formule a été créée en 1831 (Manufacture d'Armes et Cycles de Saint-Etienne).

Mais ce mode de distribution, qui jusqu'à ces dernières années, représentait un pourcentage d'environ 1% dans le total du chiffre d'affaires du commerce de détail, se développe actuellement à un rythme rapide,

La vente par correspondance représente, par rapport à l'ensemble du chiffre d'affaires de la distribution, 0,70% en Belgique ; 1,50% en Suisse ; 3,50% en Grande

---

(1) Revue Vente et publicité, n° 104, avril 1962.



Bretagne et aux Etats-Unis ; 7% en Allemagne.

Sous la pression de la concurrence européenne, la vente par correspondance est en passe de conquérir de nouvelles positions sur le marché français qui est loin d'être saturé.

A côté des bourgs et des campagnes, terrain traditionnel de prospection des maisons de vente par correspondance, les agglomérations urbaines qui se développent, sans toujours disposer d'un appareil commercial suffisant, offrent un nouveau champ d'expansion à la formule.

Selon les dernières estimations, il existe en France un millier de maisons pratiquant la vente par correspondance. Ce sont dans la plupart des cas des entreprises de faible ou moyenne importance très spécialisées (disques, livres, photos, graines, etc...).

En fait, 5 firmes font à elles seules plus de 50% du chiffre d'affaires de la profession. Deux d'entre elles sont des grands magasins pour lesquels la vente par correspondance représente 20 à 30% de l'activité.

## 2.2. Evolution par formes d'entreprises

### 2.21. Les formes concentrées du commerce de détail

Grands magasins et magasins populaires.

Les formes concentrées les plus anciennes du commerce de détail sont les grands magasins dont l'essor date de près d'un siècle et les magasins populaires, de création plus récente et se situant dans la même ligne d'évolution commerciale.

Le développement de ces formules a été remarquable et elles occupent dans l'ensemble de la distribution une place qui met en relief l'efficacité de leur organisation.

#### 2.211. Grands magasins

Les statistiques portant sur l'ensemble des grands magasins (Paris et Province) font apparaître une progression satisfaisante des affaires de ces entreprises au cours des dernières années.

Sur la base 100 en 1962, l'indice des chiffres d'affaires des grands magasins (ensemble de la France) s'établit à 115 en 1963, à 125 en 1964 et à 135 en 1965, soit des augmentations respectives d'une année sur l'autre de + 15%, de + 9% et de + 8%.

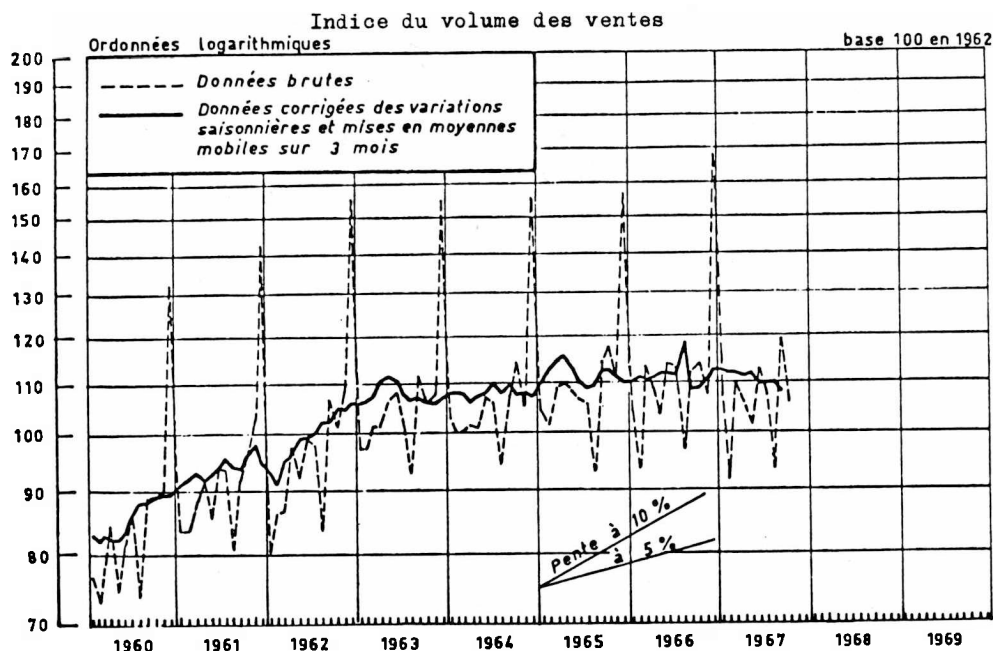
Cette expansion résulte pour une grande part de l'évolution de la clientèle qui, à l'origine, se recrutait dans les classes moyennes et englobe à l'heure actuelle, toutes les couches de la population.

En vue d'y faire face, les grands magasins pratiquent une politique de développement et d'aménagement de leurs surfaces de vente et, en même temps, de modernisation de leurs rayons traditionnels rendus ainsi plus attractifs.

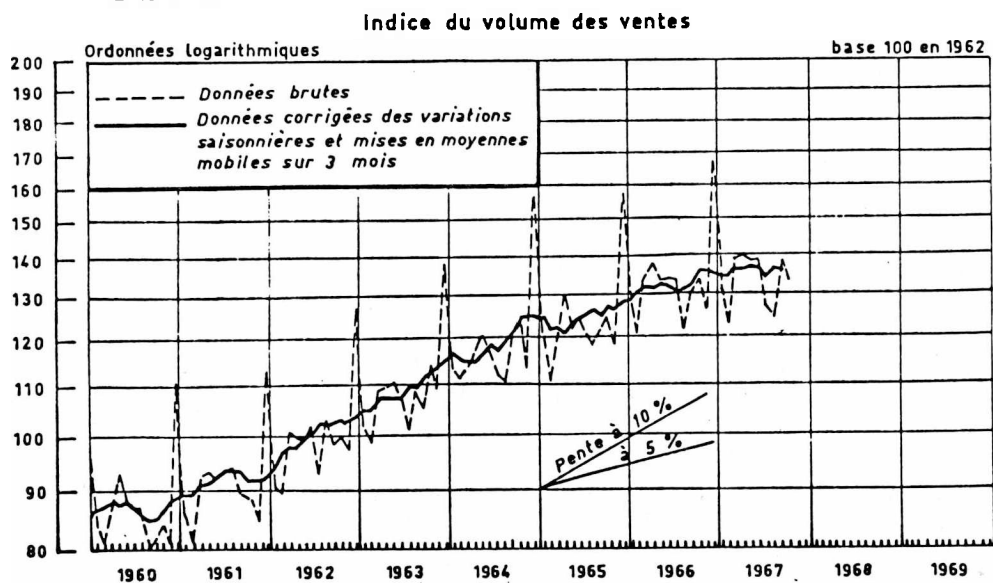
Parallèlement, l'importance relative des rayons est modifiée en vue de répondre à des possibilités de ventes nouvelles (alimentation, produits d'entretien, livres, disques...).

Les grands magasins s'efforcent également d'améliorer les services rendus à la clientèle : meilleure qualité de la marchandise, plus grand assortiment (250 000 articles à Paris, 80 000 en province), présentation plus vivante et plus étudiée des articles, agencement des locaux plus conformes aux exigences des acheteurs (escalators,

GRAPHIQUE 11  
MAGASINS POPULAIRES



DETAILLANTS-INDEPENDANTS DE L'ALIMENTATION



NB. La pente de ces courbes peut être comparée à celle de la courbe "Grands Magasins" (abscisses et ordonnées réduites dans la même proportion)

conditionnement d'air, éclairage, etc...), conditions de crédit plus favorables, développement des services après-vente (entretien, réparation, etc...), livraisons à domicile, ouvertures prolongées certains soirs, exploitation de certains rayons en libre service etc...

La décentralisation des magasins qui se développe depuis quelques années en dehors du centre des villes (Bazar de l'hôtel de Ville-Flandre, Printemps-Nation à Paris, Nouvelles Galeries à Lyon-Bron, etc...) est aussi une des marques de l'évolution actuelle.

### 2.212. Magasins populaires

Ces magasins, qui sont nés aux Etats-Unis en 1879, ont été introduits en Grande-Bretagne dès 1909 et n'ont fait leur apparition en France qu'à partir de 1927.

Ils sont caractérisés par une sélection rigoureuse et une réduction du nombre d'articles d'usage courant et de grande consommation, tant alimentaires que non alimentaires, offerts à la clientèle (entre 2 500 et 3 500 articles).

Les frais généraux sont réduits : à la différence des grands magasins, ils n'ont ni catalogue ni livraisons gratuites à domicile ni rendus ; le service est limité grâce à l'utilisation de la vente "visuelle", les vendeuses se bornant à recevoir le paiement et à le comptabiliser à la caisse enregistreuse.

Beaucoup de magasins pratiquent la vente en libre-service pour les articles d'alimentation (représentant entre 45 et 50% du chiffre d'affaires total) et les produits d'entretien ; cette technique s'est étendue aux autres rayons dans un certain nombre de magasins populaires qui pratiquent le libre-service intégral.

La compression des frais généraux et la rotation rapide des stocks permettent à ces entreprises de vendre avec des marges réduites. Une progression de l'activité des magasins populaires semblable à celle des grands magasins est constatée (1). Leur développement a été rapide puisque leur nombre est passé de 100 en 1950 à 700 environ en 1965 (y compris les magasins d'outre-mer).

Pour l'ensemble des entreprises à commerces multiples (grands magasins et magasins populaires), on estime à 7% environ la part qu'elles représentent dans le chiffre d'affaires global du commerce français.

Leur expansion est due à un certain nombre de facteurs généraux : accroissement de la consommation dû à l'augmentation de la population et à l'élévation du niveau de vie - création d'agglomérations de plus en plus importantes offrant des marchés substantiels aux grandes unités de vente - transformation des moeurs, des habitudes de vie et de travail qui conduit à la non-spécialisation des entreprises de détail et à l'augmentation de leur dimension.

En dehors de ces considérations d'ordre général, l'accroissement de l'activité des grands magasins et magasins populaires résulte des efforts que font ces entreprises pour améliorer leurs conditions d'exploitation et présenter de meilleurs prix à la clientèle.

Leur force réside essentiellement dans leurs méthodes d'approvisionnement ; de puissantes centrales d'achat jouant le rôle de commissionnaire, sélectionnent pour leurs affiliés les articles, orientent les fabrications, groupent les commandes par quantités massives, assurent enfin l'échelonnement des livraisons.

Il convient de signaler, en outre, que des liaisons internationales ont été établies entre les principales firmes françaises et leurs homologues des pays du Marché commun. Les centrales d'achat ont ainsi largement contribué à une intensification des mouvements de marchandises à l'intérieur des pays de la Communauté.

Le tableau 22 donne un aperçu des principales centrales d'achat des grands magasins et magasins populaires.

---

(1) Ils réalisent actuellement un chiffre d'affaires à peu près équivalent à celui des grands magasins, soit environ 3,5% du chiffre d'affaires de l'ensemble du commerce français.

TABLEAU 22

## CENTRALES D'ACHAT DES GRANDS MAGASINS ET MAGASINS POPULAIRES

NOM (1)	Magasins approvisionnés (2)	Nombre de magasins (3)	C.A. 1964 (millions de Frs) (4)	Observations (5)	
S.A.P.A.C. (Société Parisienne d'achats en commun)	PRINTEMPS (Nouveautés)	Magasin Haussmann 22 filiales ) 47 affiliés ) 69	1 040 1 040	Printemps Nation (Mai 1964) est compté parmi les filiales. 16 de celles-ci portent l'enseigne "Au Prin- temps". Les autres, comme les affiliés, ont des enseignes di- verses.  Tous les magasins po- pulaires, sans excep- tion, portent l'ensei- gne "Prisunic"  A l'exclusion des ar- ticles de confection	
	" PRISUNIC"	42 filiales ) 296 affiliés ) 338	3 156		
	LOUVRE	Palais royal 1	93		
	<u>Totaux</u>	<u>408</u>	<u>4 289</u>		
S.P.A.M. (Société Parisienne d'achats et de manu- tention)	GALERIES LAFAYETTE et ses filiales (Nouveautés)	Magasin Haussmann 5 filiales	882		
	MONOPRIX (Société anonyme des Mono - prix)	72 filiales ) 181 affiliés ) 253	763 ) 1 611 ) 2 374		
S.C.A. (Société Centrale d'achats)	INNOFRANCE	6	300 (environ)	4 magasins à Paris, 2 en province	
	UNIPRIX (contrôlés par la S.F.N.G.R.)	Sté mère 4 ) filiales 10 ) 14	81 ) 125 ) 206	Les magasins populai- "Uniprix" sont con- trôlés par la S.F.N. G.R.	
S.F.N.G.R. (Société Française des Nouvelles Gale- ries Réunies)	<u>Totaux</u>	<u>279</u>	<u>3 762</u>	La S.F.N.G.R. détient 40 % du capital de chacune des sociétés désignées.	
	Magasins de nouveautés appartenant soit à la S.F.N.G.R., soit à l'une des deux sociétés dans lesquelles elle a une participation (cf. observations)	-S.F.N.G.R. 34 Sté Fse des Magasins -Modernes 18 } 56 -Sté Fse des Maga- sins et Galeries 4 }	1 057 396 72		1 525
	Les " UNIPRIX " sont approvisionnés par la S.C.A.				

N.B. Les chiffres d'affaires (colonne 4 de ce tableau) peuvent s'établir pour 1965 de la manière suivante :

Printemps : 1 140, Prisunic : 3 433, Louvre 64 (total : 4 637).  
Galeries Lafayette : 888, Monoprix : 2 525, Inno-France : 277, Uniprix 206, S.F.N.G.R. : 1 692,  
Paris-France : 653, Parunis : 320, Magasins réunis : 252

### 2.213. Entreprises à succursales

Depuis le début du siècle surtout, on a assisté au développement d'une autre forme de commerce intégré : le succursalisme.

10% environ du commerce alimentaire en France est réalisé par les maisons à succursales multiples (coopératives non comprises) qui ont à peu près doublé leur chiffre d'affaires, en francs constants, depuis 1938.

En 1965, le chiffre d'affaires représentait 8 milliards 350 millions de francs. Il progresse rapidement à un rythme dépassant 10% par an accusant ainsi une augmentation de plus de 65% en 5 ans (5 milliards environ en 1960).

Les maisons d'alimentation à succursales multiples, réunies le plus souvent autour des centrales d'achats (1), sont pour la plupart adhérentes au Syndicat Général qui groupe plus de 90% du secteur succursaliste alimentaire.

Elles représentent 83 entreprises en 1966 gérant 21 500 points de vente et plus de 7 000 tournées de campagne effectuées par des camions magasins qui approvisionnent des populations rurales isolées.

Ce secteur, qui est en pleine transformation, connaît un mouvement de concentration sensible non seulement au niveau des entreprises mais aussi au niveau des points de vente.

#### - Au niveau des sociétés

Depuis 1945, le nombre des sociétés MAS qui atteignait 124, n'a cessé de décroître, soit par disparition d'entreprises de petite importance, soit par les fusions et absorptions qui sont intervenues au nombre d'une quinzaine depuis les 10 dernières années environ. Il en résulte que certaines entreprises ont vu leur importance se renforcer sensiblement car, si 45% du chiffre d'affaires du secteur était effectué en 1960 par 13 sociétés, 10 sociétés suffisent en 1965 pour réaliser ce pourcentage. On remarque aussi que 50 entreprises desservant toutes plus de 100 succursales réalisent 94% du chiffre d'affaires du secteur.

#### - Au niveau des points de vente

Un effort de reconversion important a permis de grouper des magasins marginaux et de réaliser des surfaces de vente adaptées aux techniques modernes de vente et de gestion. C'est ainsi que dans la ville de Reims, par exemple, une concentration a permis de remplacer 44 magasins par une dizaine de supérettes en libre-service, implantées en milieu urbain. Si le nombre des points de vente diminue, cependant suivant un rythme assez lent (120 par an environ), c'est que l'expansion vigoureuse du secteur succursaliste entraîne l'ouverture de nombreuses unités nouvelles adaptées à la distribution moderne.

Les magasins de vente, d'autre part, sont prolongés par des camionnettes de tournées qui desservent les lieux écartés et fournissent un service réel au consommateur dans de nombreuses régions. Leur nombre est d'environ 10 000.

Le libre-service, introduit en France par l'une des plus importantes sociétés du secteur, est réalisé déjà dans environ un point de vente sur huit appartenant aux MAS et 35% des magasins libre-service existant en France en 1965 sont la propriété de sociétés succursalistes.

La branche des supérettes - au nombre de 480 - et des supermarchés - au nombre de 185 - se développe suivant un rythme extrêmement rapide puisqu'en 1965, près de 50% des supermarchés ouverts l'ont été par des succursalistes et qu'en 1966 les projets d'ouverture portent sur un supermarché par semaine. Il est primordial pour les MAS d'adapter le rythme de leur expansion aux transformations de l'urbanisme national.

L'évolution rapide de la distribution se traduit par une tendance à la déspecialisation des activités et, pour les entreprises, par une transformation profonde de

---

(1) Centrales d'achats des M.A.S.

leur physionomie traditionnelle.

- La déspecialisation

Elle répond aux goûts et aux besoins de la clientèle qui recherche un achalandage de plus en plus important dans les rayons et qui souhaite trouver, le plus possible sous le même toit, les marchandises nécessaires à son approvisionnement général.

Le rayon non-alimentaire reste diversement exploité suivant les entreprises puisqu'il peut représenter 5 à 25% du chiffre d'affaires.

Les articles d'épicerie sèche et les liquides qui formaient l'activité traditionnelle des MAS, tendent à s'effacer devant la forte progression des ventes des denrées périssables, des fruits et légumes, de la viande.

L'intégration de ces nouvelles activités a nécessité une profonde transformation de la structure des entreprises.

- Transformation de la structure des entreprises

L'intégration horizontale de nouveaux produits a été longtemps limitée par les possibilités des entreprises qui ne pouvaient s'adjoindre et exploiter des activités nouvelles sur des surfaces de vente trop réduites.

Les transformations de leur appareil commercial ont donc permis aux sociétés succursalistes de créer les départements nécessaires à la gestion des nouveaux rayons. S'il a fallu, pour traiter les produits périssables et la viande dans les meilleures conditions d'hygiène et de gestion, transformer et équiper de nombreux entrepôts avec tous les perfectionnements techniques nécessaires (chaînes du froid, manutention et stockage automatisé au maximum), certains entrepôts ont même été créés ou entièrement consacrés à cette activité.

Cet effort de modernisation impose de lourdes charges d'investissement dont le financement par autofinancement est difficile en raison de la faiblesse des marges des produits de grande consommation.

#### 2.214. Mouvement coopératif

Les coopératives de consommation ont pris naissance vers 1848, mais leur essor véritable ne date que du lendemain de la première guerre mondiale.

L'évolution des sociétés coopératives de consommation est retracée dans les tableaux 23 et 24 qui font ressortir la progression du mouvement depuis 1959.

En même temps que le chiffre d'affaires augmente (+ de 10% par an), on constate une très nette tendance à la concentration des sociétés dont le nombre ne cesse de diminuer. Il est passé de 608 en 1958 à 495 en 1963 et 431 en 1965. Ce mouvement s'est effectué au profit de 44 sociétés importantes dites "Sociétés de développement" (1) représentant 91% de l'activité totale des coopératives de consommation.

Pendant que se développe ce mouvement de concentration, le nombre des magasins coopératifs est en augmentation : 8 852 en 1958 et 10 200 en 1965. Cette progression correspond au caractère propre de l'esprit coopératif qui met l'accent sur le service de proximité rendu au consommateur et sur la nécessité doctrinale d'approvisionner les "déserts coopératifs" (centre des villes et certaines régions), se refusant à considérer chaque point de vente uniquement dans l'optique de sa rentabilité.

C'est cette tendance, conjuguée à la faiblesse de ses ressources, qui explique les réticences du mouvement coopératif à créer des supermarchés, si ce n'est à titre exceptionnel et à opter délibérément pour la formule de la supérette (120 à 400m<sup>2</sup>); on dénombre pour l'ensemble du mouvement 156 supérettes et 12 supermarchés.

---

(1) La plus importante société de développement, les "Coopératives de Lorraine" totalise un chiffre d'affaires de 579 millions (à rapprocher des 996 millions réalisés par la 1ère société à succursales, le "Casino").

TABLEAU 23  
STRUCTURE DES VENTES

A N N E E	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Epicerie .....	44,6 69,1	43,3 66,9	63,5	62	35,82 59,06	35,35 58,56	34,61 57,57
Liquides .....	24,5	23,6			23,23	23,21	22,96
Denrées périssables .....	16,7	18,5	22,2	23	24,96	26,12	27,44
Non alimentaire .....	14,2	14,6	14,3	15	15,99	15,32	14,99

(1) La plus importante Société de développement, les "Coopératives de Lorraine", totalise un chiffre d'affaires de 579 millions, (à rapprocher des 996 millions réalisé par la 1<sup>ère</sup> Société à succursales, le "Casino")

TABLEAU 24  
MOUVEMENT COOPÉRATIF : EVOLUTION D'ENSEMBLE

A N N E E	Nombre de Sociétés	Nombre de Sociétaires	Nombre de points de vente	Capital souscrit	Chiffre d'affaires	Effectifs du personnel
1959	582	3 157 826	9 235	69 846 090	2 382 797 370	31 416
1960	572	3 242 567	9 530	81 851 901	2 624 785 132	33 441
1961	542	3 270 891	9 636	87 241 318	2 809 984 002	34 386
1962	524	3 351 649	9 746	100 402 725	3 142 685 194	35 677
1963	495	3 435 378	10 178	109 498 757	3 486 362 761	37 443
1964	480	3 437 555	10 300	128 121 330	3 857 141 045	38 448
1965	431		10 200 (1)		4 150 000 000 (1)	

(1) - Estimations.

La concentration se heurte toutefois à la réticence des coopérateurs attachés à la "démocratie directe" qui est une des règles essentielles de leur doctrine. Ce souci permanent qu'a la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation de maintenir le difficile équilibre entre la démocratie et l'efficacité, constitue, pour l'ensemble du mouvement, un sérieux handicap dans la concurrence qu'elle doit soutenir avec le secteur intégré qui ne connaît pas ce genre de préoccupation. Ce même handicap, la coopération le retrouve dans son effort de centralisation des achats à l'échelon le plus élevé, celui de la société générale des coopératives de consommation. C'est un organisme d'achat, d'importation et de production dont le chiffre d'affaires propre est de l'ordre de 1,5 milliard, le volume total des transactions avoisine 2 milliards et la production de ses usines se situe aux alentours de 261 millions.

## 2.22. Les indépendants : grossistes et détaillants.

Ils constituent le groupe de commerçants le plus important par le nombre d'établissements, l'effectif des personnes employées et le chiffre d'affaires réalisé.

Groupant 91% du nombre des établissements, drainant 84% de chiffre d'affaires du commerce de détail, employant les 7/8 du personnel salarié, le commerce indépendant constitue l'armature essentielle de l'appareil commercial et en dessine avec netteté les contours.

Par détaillants indépendants, il y a lieu d'entendre les établissements de détail ayant une gestion indépendante mettant en oeuvre, dans une large mesure, des capitaux personnels et occupant une main-d'oeuvre peu nombreuse (le plus souvent même familiale) par opposition aux grands magasins, aux maisons à succursales et aux sociétés coopératives de consommation.

Lorsqu'on parle du commerce indépendant, une première observation s'impose : il est fréquent de voir opposer, dans les études sur le commerce, le secteur intégré (celui du "grand commerce de détail") aux commerçants indépendants et, parmi ces derniers, de distinguer les "isolés" qui ne sont rattachés à aucun organisme d'achat en commun, des commerçants "associés" appartenant à des formules telles que les groupements ou les chaînes. Ces divisions sont pratiques et répondent à des commodités de classification. Elles n'impliquent nullement un jugement de valeur.

L'opposition entre petit et moyen commerce et grand commerce est artificielle; ce n'est pas nécessairement dans les magasins aux installations les plus modernes et aux plus vastes dimensions que l'on constate les meilleurs rendements à la surface et le meilleur produit net, pas plus d'ailleurs que dans les magasins les plus vétustes ou les plus petits. La même constatation vaut pour la distinction souvent faite entre le commerce "isolé" et le commerce associé. La véritable distinction se trouve entre entreprises dynamiques et entreprises retardataires, entre les commerçants qui ont épousé leur siècle et ceux qui n'ont pas encore fait leur mutation, quelle que soit la raison de ces retards ou de ces refus.

Il n'y a pratiquement pas de forme de commerce où on ne retrouve ces deux catégories de commerçants. Les grands magasins ne sont pas "automatiquement des modèles" et toutes les P.M.E. ne sont pas nécessairement acculées à la capitulation. Le "bien" ne s'identifie pas nécessairement à la distribution intégrée et le "mal" au commerce indépendant ou isolé. S'il en allait autrement, force serait de constater que notre appareil commercial est, dans son ensemble, bien défectueux puisque les petites et les moyennes entreprises à exploitation souvent familiale apparaissent comme un des traits dominants de la structure commerciale française.

Dans le secteur des commerçants indépendants comme dans les autres formes de commerce, on assiste depuis 1952 à un effort très net de renouveau. Cet effort a "démarré" plus tard que dans les entreprises plus puissantes financièrement (grands magasins, maisons à succursales) mais, actuellement, on peut avancer que 40% des magasins indépendants se sont modernisés d'une façon ou d'une autre depuis que l'accès au crédit a été facilité au petit et au moyen commerce.

La modernisation affecte aussi bien les locaux (surfaces de vente, aménagements intérieurs, devantures) que le matériel et l'équipement ou les méthodes d'achat ou de vente. Chaque année, le Salon de l'équipement des commerces nous offre des exemples de conceptions nouvelles de meubles "fonctionnels" pouvant être fabriqués en série. Dans l'ensemble, ces transformations visent à rendre le magasin plus accueillant,



à permettre au client d'accélérer ses achats, à exposer le maximum de produits à la vue de la clientèle en supprimant les barrières périmées que constituaient autrefois les comptoirs.

C'est à cela que répondent les diverses méthodes de "vente visuelle", de préselection, de libre-service (intégral ou tronqué), qui gagnent chaque jour du terrain.

Dans une large mesure, le "petit et moyen commerce" est sorti de son isolement en s'affiliant à des groupements ou à des "chaines". Ces formules qui avaient à l'origine pour but exclusif la concentration des achats, ont largement débordé ces préoccupations premières pour s'étendre à l'étude en commun des problèmes de la gestion des entreprises, qu'il s'agisse de la gestion administrative (comptabilité, contrôle des stocks, etc...), de la gestion commerciale (achat, publicité, marque commune, promotion des ventes), de la formation professionnelle, de l'échange d'expériences, de la modernisation. Il sera question plus loin du commerce associé. Notons simplement ici que, si les effectifs de détaillants ainsi groupés sont importants, ils totalisent un pourcentage de ventes au détail assez inférieur à ce qu'il est dans d'autres pays de niveau économique comparable.

Ainsi, en Allemagne, le commerce associé réalise les 2/3 des ventes au détail d'alimentation générale ; en France, cette part est de 25% seulement (40% dans l'épicerie). Encore faut-il tenir compte que ces pourcentages portent sur le chiffre d'affaires total des épiceries associées. Il comprend en effet les ventes de produits achetés en dehors de la centrale. Cette situation est la conséquence, d'une part du degré de fidélité très relatif des détaillants à l'égard de leur propre organisation d'achat, d'autre part du fait que les centrales ne se sont pas toujours adaptées à la déspecialisation de leurs affiliés.

Notons encore que, sur le plan financier, la collaboration interentreprise s'est manifestée par la création des sociétés de caution mutuelle destinées à favoriser l'obtention de crédits à moyen terme pour le financement des investissements. En 1965, près de 230 millions ont été distribués par la voie du crédit professionnel mutuel du commerce de détail.

"Mettre des biens à la disposition des consommateurs dans des conditions conformes à leurs besoins", telle est la définition du commerce.

Toute tentative de prévision du développement du commerce doit donc tenir compte de l'évolution des besoins du consommateur, de son comportement, de son mode de vie.

Il serait impossible, dans le cadre de ce rapport, d'entreprendre une analyse, même superficielle, d'un sujet aussi vaste : il fait l'objet d'un grand nombre d'études et de recherches ; depuis quelques années, il est au centre des préoccupations des planificateurs français. Nous nous contenterons d'indiquer d'une façon très schématique quelques "faits porteurs d'avenir".

### 1. LES FREQUENCES D'ACHAT

L'analyse d'une enquête Budget de famille, portant sur 831 ménages ayant tenu leurs comptes pendant une année entière (1), a été publiée par le C.R.E.D.O.C. Les données recueillies permettent de classer les achats effectués par les ménages selon leur fréquence : en ce qui concerne l'alimentation et les produits d'entretien, les graphiques 12, 13 et tableau 25 montrent que certains produits tels que le pain, le lait, le boeuf sont très fréquemment achetés.

Les distributions, pour les produits stockables, ne sont pas régulières : le tableau montre que pour l'eau minérale, la bière, le vin et les pommes de terre, il existe deux populations : celle des acheteurs au jour le jour et celle des ménages qui stockent.

Il existe de toute évidence un lien entre la fréquence des achats de produits alimentaires et :

- a) la surface de rangement disponible dans les logements,
- b) la capacité des réfrigérateurs.

Il y a lieu de remarquer :

- a) dans les logements neufs, les surfaces de rangement sont très limitées,
- b) la plupart des ménages sont équipés de réfrigérateurs de type classique ne comportant pas de compartiment spécial de "deep freeze". Le renouvellement du parc de réfrigérateurs se fera progressivement et il y a lieu de penser que, selon l'exemple américain, la demande s'orientera vers des réfrigérateurs à grande capacité (permettant de stocker des produits correspondant à un mois de denrées périssables).

---

(1) Conditions de vie des familles.

TABLEAU 25  
 FREQUENCES ANNUELLES DES ACHATS SELON LE REVENU

F = nombre annuel d'achats par famille

F' = nombre annuel d'achats par famille avant consommé

Numéro de nomenclature	Désignation	Revenu																				Ensemble	
		0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus			
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'		
<b>A</b>	<b>Produits à base de céréales</b>																						
A10	Pain	309	309	311	311	350	350	329	334	346	346	282	282	294	294	347	347	329	329	322	322	323	321
A20	Farine de blé	10	15	13	18	14	18	14	19	14	19	13	16	17	22	15	20	10	14	12	17	13	18
A21	Autres farines	3	15	2	15	1	8	2	7	1	9	1	6	2	8	1	7	1	10	1	10	1	9
A22	Autres céréales	6	16	5	12	7	13	7	13	6	13	3	11	10	15	6	10	4	10	6	12	6	13
<b>B</b>	<b>Légumes</b>																						
B10	Légumes à potage	57	60	69	73	69	72	69	72	82	86	55	57	79	81	96	97	74	75	81	81	72	71
B11	Choux	18	22	19	23	15	19	24	27	21	24	18	18	16	17	17	18	23	25	19	23	19	22
B12	Aromates	17	24	25	32	26	32	22	28	25	29	24	28	23	29	41	52	26	26	24	28	25	31
B20	Tomates	30	34	36	43	31	35	34	35	33	34	34	45	46	44	44	36	36	41	41	35	36	36
B21	Légumes verts	27	32	24	27	25	31	32	37	27	31	28	37	28	30	44	48	32	36	53	51	31	35
B22	Salades	59	65	78	80	86	90	84	85	86	88	111	113	97	97	124	124	125	125	100	100	91	91
B23	Asperges, champignons	6	14	6	15	8	13	10	14	9	15	6	10	8	11	16	18	9	17	22	23	9	15
B24	Autres légumes	4	18	5	16	9	19	8	15	6	13	11	17	12	20	12	15	18	25	14	21	9	18
B30	Pommes de terre	83	86	100	101	92	98	68	73	76	79	71	73	84	85	71	71	61	62	55	56	79	81
B31	Légumes secs	19	26	16	19	16	21	17	22	17	22	15	21	9	14	15	17	7	14	7	11	14	20
B32	Conserves de légumes	25	29	26	29	27	32	31	33	30	35	43	43	31	31	23	26	30	31	43	43	30	34
B33	Pâtes	62	64	62	63	51	53	47	48	53	55	57	64	55	55	50	50	32	32	28	28	51	51
B34	Riz	14	19	17	21	19	23	12	17	19	21	13	22	16	19	13	11	14	17	12	16	15	19
<b>C</b>	<b>Fruits</b>																						
C10	Pommes	30	34	35	36	43	48	41	45	34	39	50	55	52	54	39	40	45	47	48	48	41	41
C11	Poires	9	16	13	19	14	24	13	19	12	18	22	31	17	20	16	21	19	23	37	47	16	23
C12	Autres fruits métropolitains	34	39	55	59	41	46	45	53	45	49	82	82	66	68	68	68	52	53	79	79	53	58
C20	Oranges	35	39	40	42	43	45	41	43	39	40	52	53	53	53	48	56	61	62	50	58	45	47

Numéro de nomenclature	Désignation	Revenu																				Ensemble	
		0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus			
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'		
<b>D</b>	<b>Viandes</b>																						
D10	Bifteck	70	71	76	76	83	83	71	73	65	65	60	61	98	99	73	75	66	67	69	69	74	75
D11	Boeuf à rôtir	7	12	8	14	13	17	14	22	11	16	16	21	18	22	20	22	28	29	29	30	15	20
D20	Veau à rôtir	14	18	25	17	20	20	22	20	24	20	23	16	19	19	20	19	22	27	30	19	22	
D21	Mouton à rôtir	5	12	6	18	5	15	9	18	5	13	7	12	12	16	15	23	12	17	11	16	8	16
D30	Porc à rôtir	21	26	23	29	20	23	21	24	22	25	24	25	19	21	18	22	20	25	18	23	21	24
D31	Jambon	38	41	44	47	44	48	59	60	43	44	52	53	62	63	50	50	52	47	47	48	50	
D32	Charcuterie	94	94	106	106	101	101	107	108	107	108	142	142	143	144	114	114	101	101	84	84	108	109
D41	Cheval	6	20	7	22	9	19	13	29	14	27	13	22	15	26	11	21	9	16	14	27	11	23
D42	Triperie	21	26	23	26	26	29	28	33	26	29	40	41	32	35	31	34	26	27	18	21	26	30
D43	Conserves de viande	12	19	12	19	11	16	13	20	13	20	13	20	11	16	7	16	15	25	16	18	13	20
D44	Plats préparés	6	13	8	14	10	24	10	15	10	18	19	24	14	26	7	13	15	21	12	17	11	18
D50	Boeuf à bouillir	18	23	16	19	21	24	17	22	22	25	19	24	15	21	15	16	20	27	10	15	18	22
D51	Veau à bouillir	10	17	12	17	11	15	12	16	10	15	9	11	8	13	9	11	10	11	8	11	10	14
D52	Porc à bouillir	4	10	4	11	4	9	5	12	6	10	6	12	5	8	6	10	5	10	5	10	5	10
D53	Mouton à bouillir	2	8	2	9	2	9	2	8	3	10	2	10	4	13	4	9	3	6	2	9	2	9
<b>E</b>	<b>Volailles, oeufs, poissons</b>																						
E10	Poulet	15	19	18	20	18	19	16	20	18	20	15	16	14	14	21	22	17	19	23	25	17	20
E20	Autres volailles	1	8	1	9	1	11	1	7	2	10	1	6	2	10	3	6	1	7	1	7	1	8

TABLEAU 25

(suite)

Numéro de nomenclature	Désignation	Revenu																				Ensemble	
		0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus			
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'		F
E21	Lapin, gibier	7	13	8	11	9	12	9	14	7	11	7	14	5	10	10	13	6	12	9	13	8	12
E30	Poisson frais	29	30	22	26	31	32	37	38	33	35	30	35	40	41	47	49	39	40	46	46	34	36
E40	Poisson salé	5	12	4	11	6	12	7	15	12	6	7	11	6	15	8	13	6	13	5	9	6	12
E41	Conserves de poisson	24	26	21	23	26	30	33	35	27	29	40	42	25	27	34	35	32	33	18	23	28	30
E43	Crustacés	9	26	6	14	8	16	12	18	10	19	20	26	6	12	23	33	19	22	18	25	12	21
E50	Ouïfs	54	57	63	66	65	66	64	69	61	62	71	71	68	68	64	64	67	67	56	56	63	65
<b>F Produits laitiers</b>																							
F10	Lait	245	250	249	253	280	280	251	256	301	301	264	264	226	226	232	232	214	215	214	216	251	251
F11	Lait condensé	16	47	16	55	14	45	8	28	9	27	8	25	29	64	7	20	11	20	3	13	13	37
F20	Fromage	123	123	140	140	124	124	132	133	132	132	166	166	158	158	172	172	147	147	159	159	141	142
F20	Yaourt	60	87	66	69	67	70	79	83	67	71	110	114	123	127	88	88	79	81	120	132	81	86
F21	Crème fraîche	11	23	12	23	13	20	17	22	15	24	16	20	13	23	13	21	15	23	20	26	14	22
F40	Beurre	77	78	91	92	102	102	96	97	94	94	112	112	120	121	113	113	88	88	105	105	98	99
<b>G Produits d'épicerie et confiserie</b>																							
G10	Sucre	48	48	58	59	56	56	50	50	52	52	56	56	50	50	56	57	37	37	38	39	51	52
G11	Miel	-	6	1	7	1	8	1	7	1	7	1	14	3	11	1	6	1	7	1	12	1	8
G20	Gâteaux secs	56	62	71	72	82	90	81	83	85	89	96	96	111	111	96	96	88	88	117	117	85	88
G21	Petits déjeuners	7	15	6	15	13	28	9	20	13	33	6	19	17	29	8	16	7	17	4	12	9	21
G21	Pâtisserie	15	25	14	22	13	18	11	17	11	17	25	29	10	14	19	20	12	19	26	28	15	21
G20	Chocolat	28	37	38	41	36	41	38	44	42	43	41	42	44	47	44	44	38	40	37	41	38	42
G21	Confiserie	12	24	18	25	17	24	24	30	18	24	32	36	24	37	32	34	17	26	19	22	21	28
G21	Crème glacée	-	9	1	9	2	9	1	7	2	8	4	9	3	12	1	7	1	10	3	8	2	9
G21	Crème	7	15	9	17	8	15	8	17	8	16	12	15	10	18	9	17	12	18	7	11	9	16
G20	Condiments	29	33	37	39	36	40	40	41	40	40	33	33	46	46	55	55	31	32	39	44	38	40

Numéro de nomenclature	Désignation	Revenu																				Ensemble	
		0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus			
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'		F
G41	Sauces	16	33	13	18	13	20	14	20	14	21	19	23	16	20	10	16	9	14	19	22	14	21
G42	Polages préparés	17	28	18	30	17	27	14	22	15	24	15	26	14	25	16	22	9	20	9	12	15	24
G43	Margarine	16	42	19	39	21	36	21	43	28	45	29	39	22	36	20	29	21	33	12	38	21	38
G44	Végétaline	-	14	2	9	1	9	1	8	2	11	1	10	4	14	2	14	1	6	1	10	1	10
G44	Saindoux	2	17	4	26	1	9	1	9	1	9	1	21	-	9	1	9	-	9	-	6	1	14
G44	Huile	27	28	29	30	29	30	24	25	30	31	22	22	30	30	33	34	26	26	23	24	28	28
<b>H Boissons</b>																							
H10	Vin	160	176	188	193	150	151	132	134	144	148	162	169	143	148	123	130	94	96	57	64	141	147
H10	Bière	22	51	45	84	41	73	26	47	43	88	68	103	30	58	28	40	49	72	26	34	37	66
H10	Cidre	14	100	15	103	15	80	21	143	10	50	7	91	6	63	7	43	3	51	5	44	12	84
H10	Aperitif	7	18	6	12	6	15	7	14	10	18	18	29	7	15	16	21	13	25	11	18	9	18
H10	Café	44	44	47	49	43	46	40	43	48	50	42	42	36	43	50	52	34	34	37	39	43	45
H10	Chicorée	5	13	8	13	4	12	5	11	8	15	5	12	11	21	5	15	4	9	1	13	6	13
H10	Café soluble	1	8	1	13	3	13	2	10	2	15	5	24	4	10	2	12	6	12	6	12	3	13
H10	Thé	1	11	1	10	2	17	2	9	2	8	3	18	3	15	6	20	1	9	4	9	2	12
H10	Jus de fruits	33	60	21	30	20	26	22	36	30	42	65	78	31	41	23	37	27	41	30	33	29	41
H10	Eau minérale	59	98	73	113	61	99	45	75	58	81	31	50	93	110	73	80	67	81	41	50	60	86
<b>I Repas et boissons hors du domicile</b>																							
I10	Restaurant	13	104	1	34	6	45	1	9	2	11	1	8	11	41	13	37	4	11	60	101	9	48
I11	Cantine scolaire	9	84	3	17	17	108	6	47	19	108	4	39	45	105	36	179	32	89	43	112	18	89
I11	Autres cantines	8	84	8	93	10	132	11	78	17	120	3	88	9	55	50	127	53	203	59	154	19	120
I11	Consommations prises au café	-	6	3	28	1	18	2	30	8	70	1	8	1	7	1	6	2	11	1	15	2	19

TABLÉAU 25

(suite)

Numéro de nomenclature	Revenu	0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus		Ensemble			
		F		F'		F		F'		F		F'		F		F'		F		F'		F		F'	
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'
01	<u>Vêtements</u>																								
011	Manteaux, robes, complets, layette	8	9	10	12	9	12	8	12	12	14	11	14	12	17	8	15	9	17	10	19	10	17		
012	Tricot, lingerie, vêtements de sport	22	22	28	28	31	31	33	33	42	42	19	19	40	40	41	41	39	39	57	57	15	15		
013	Tissus, laines, façon, mercerie	11	13	14	15	17	18	23	24	25	26	19	21	23	23	26	26	18	18	27	27	19	21		
014	Teinturerie, blanchissage (1)	12	14	11	12	16	16	18	16	18	19	26	27	22	22	23	23	31	31	19	19	20	21		
02	<u>Chaussures et accessoires</u>																								
021	Chapeaux, gants, sacs, parapluies	3	4	4	4	5	6	7	7	7	7	7	7	7	7	7	8	9	12	12	6	7			
022	Chaussures	12	12	12	12	14	14	14	14	17	17	16	16	17	17	20	20	17	17	16	16	15	15		
023	Bijouterie, montre	1	2	1	2	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	2	3	2	3	3	3	2	3		
11	<u>Soins personnels</u>																								
111	Articles de soins personnels, bains-douches	18	20	19	19	30	32	31	31	32	32	38	38	47	48	41	42	31	32	35	35	31	31		
112	Coiffeur, soins de beauté	7	9	9	9	11	12	12	12	14	15	16	17	16	16	20	20	20	20	21	21	14	14		
12	<u>Soins médicaux</u>																								
121	Médecin, sage-femme	7	8	7	8	5	7	8	9	8	9	7	8	8	10	10	10	7	8	7	8	7	8		
122	Dentiste	1	5	1	3	1	2	2	3	1	2	2	3	2	3	2	5	1	2	2	3	1	3		
123	Pharmacie, herboristerie, soins	15	16	17	17	16	18	21	22	23	23	22	26	27	27	27	27	27	27	21	22	21	21		
124	Optique, ambulance, cures	-	2	1	2	1	2	1	2	2	3	1	3	2	3	1	2	3	4	3	4	1	3		
21	<u>Loyer et charges</u>																								
211	Loyer, charges, reprise d'appartement	8	9	7	8	7	7	9	10	7	8	7	7	6	7	5	6	7	7	8	9	7	8		
22	<u>Electricité, gaz</u>																								
221	Electricité, gaz	5	5	5	5	5	5	6	6	5	6	5	5	6	6	5	5	5	5	4	5	5	5		

(1) Ce poste contient également la cordonnerie.

Numéro de nomenclature	Revenu	0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus		Ensemble			
		F		F'		F		F'		F		F'		F		F'		F		F'		F		F'	
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'
23	<u>Combustibles - chauffage</u>																								
231	Combustibles - chauffage	19	19	24	24	11	13	9	12	15	16	9	10	6	7	10	11	7	9	4	7	12	14		
24	<u>Achat de logements</u>																								
241	Achat de logements, de garages	1	8	1	12	1	8	2	14	2	8	2	10	2	8	2	6	2	6	1	6	2	8		
25	<u>Réparations et entretien du logement</u>																								
251	Produits et articles d'entretien	70	70	76	76	66	66	72	72	84	84	92	92	78	78	87	87	64	64	54	54	74	74		
252	Outils, matières premières, réparations	8	7	9	9	8	9	11	11	12	13	12	12	17	17	9	9	19	20	16	16	11	12		
31	<u>Mobilier</u>																								
311	Gros mobilier, literie, réparations	1	3	1	3	3	4	2	3	2	3	2	4	2	3	2	3	2	3	5	6	2	4		
312	Ameublement et voiture pour enfant	-	3	-	2	-	2	-	1	-	2	-	2	-	2	-	1	-	2	-	1	-	2		
32	<u>Accessoires d'ameublement</u>																								
321	Petit mobilier, tapis, appareils d'éclairage	2	2	2	3	2	3	3	4	4	4	3	4	4	4	5	5	5	5	5	5	3	4		
322	Tissus d'ameublement, linge de maison	3	4	4	4	4	4	5	5	4	5	6	6	6	7	6	7	6	6	8	8	5	5		
33	<u>Equipement ménager</u>																								
331	Cuisinières, appareils de chauffage	1	3	1	4	1	3	1	3	1	4	-	3	1	5	-	1	-	2	-	1	3			
332	Réfrigérateurs	1	10	-	4	-	3	1	5	1	5	-	3	1	3	-	5	-	4	-	4	1	5		
333	Machines à laver	1	5	1	6	-	6	1	6	-	5	-	4	-	3	-	3	-	5	-	2	-	5		
334	Machines à coudre et à tricoter	-	4	-	5	-	1	-	5	-	6	-	6	1	5	-	1	-	2	1	8	-	4		
335	Autres	-	1	-	5	-	2	-	3	-	2	1	3	-	3	-	2	-	-	-	1	-	3		

TABLEAU 25

(suite)

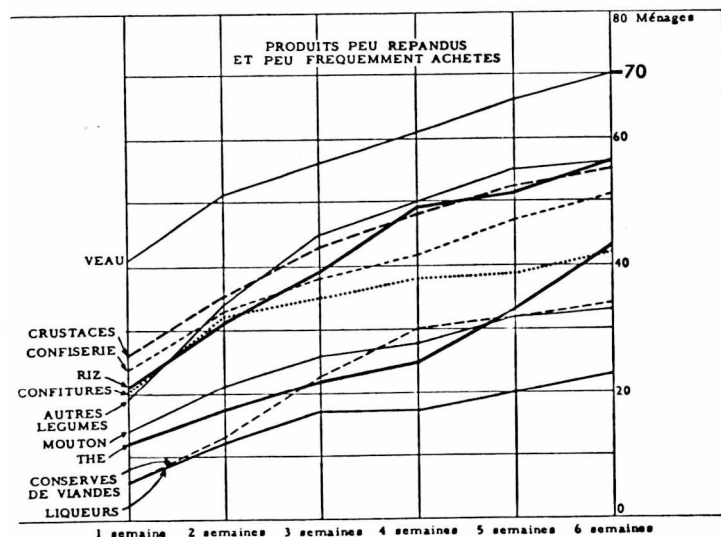
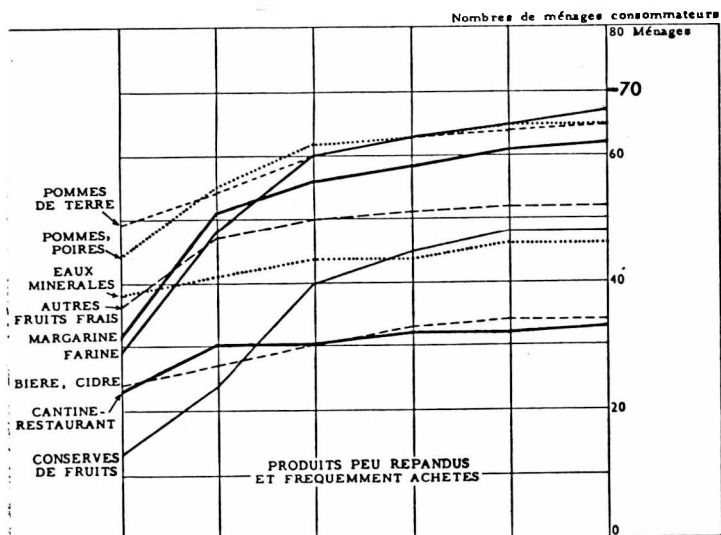
Numéro de nomenclature	Revenu Désignation	0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus		Ensemble	
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'
32	Location et réparations d'appareils ménagers	-	2	1	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	3	1	2	1	2	2	3	1	2
33	Articles et ustensiles ménagers																						
34	Vaisselle, couverts, orfèvrerie	2	3	2	3	2	3	2	3	3	4	3	4	4	6	2	3	4	4	6	7	3	4
341	Petit électro-ménager, ustensiles	4	5	4	5	5	6	6	6	7	7	8	8	9	10	7	7	7	8	10	10	6	7
4	Transports publics et utilisation de véhicules																						
41	Transports	18	23	14	18	19	21	28	30	35	40	56	59	60	63	53	54	69	74	50	51	35	39
411	Essence, carburant, huile, soléxine	6	16	14	25	22	28	21	28	24	29	27	35	24	36	25	40	27	31	30	36	21	30
412	Réparations et entretien de véhicules	2	4	3	5	6	9	6	8	8	11	9	9	11	13	7	12	11	12	10	11	7	9
12	Achat de véhicules et frais fixes																						
42	Achat de voitures	1	8	-	4	-	5	1	8	1	4	3	10	2	9	1	3	1	6	1	2	1	6
422	Achat de bicyclettes, vélomoteurs, scooters	1	4	-	3	-	3	-	1	-	2	1	4	2	6	-	3	-	1	-	1	1	3
423	Assurances	-	2	1	2	2	2	2	2	2	3	2	3	2	2	1	3	3	4	3	3	2	3
424	Location de garages	-	-	-	4	1	4	1	7	1	6	-	2	2	7	-	3	3	7	1	5	1	6
5	Arts - culture																						
51	Télévision	1	4	1	6	1	4	1	7	1	7	-	4	-	2	-	9	-	2	-	5	1	5
511	Radio, taxes et réparations	1	2	1	1	1	2	1	2	2	3	1	2	2	2	1	2	2	3	2	2	1	2
512	Electrophones, instruments de musique, appareils d'optique	1	4	1	10	-	2	-	2	-	1	-	1	1	1	1	2	1	3	1	3	1	3
514	Disques, films, livres non scolaires	2	3	3	4	3	5	8	9	6	7	11	13	9	9	10	11	12	12	21	21	7	9
515	Cotisations, théâtre, concerts, musée	4	6	7	8	8	10	12	13	13	14	16	16	16	18	17	17	21	21	25	25	12	14

Numéro de nomenclature	Revenu Désignation	0 à < 10 000		10 000 à < 12 000		12 000 à < 14 000		14 000 à < 16 000		16 000 à < 18 000		18 000 à < 20 000		20 000 à < 23 000		23 000 à < 27 000		27 000 à < 35 000		35 000 et plus		Ensemble	
		F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'	F	F'
6	Spectacles																						
61	Cinéma, cirque, bal, foire	5	8	7	9	8	10	11	13	9	11	14	15	11	12	17	19	13	13	14	15	10	12
62	Magazines, argent de poche, tabac																						
611	Magazines et journaux, tabac	155	171	169	173	198	204	191	198	179	187	272	279	229	229	214	214	107	107	154	154	186	192
621	Argent de poche	9	17	17	29	17	26	16	26	28	39	47	53	31	36	37	51	15	20	10	14	21	31
7	Sports, jardinage																						
71	Jouets, frais de cérémonie	4	4	5	6	5	5	7	7	7	7	11	11	10	10	10	10	11	11	11	11	7	8
712	Articles et spectacles de sport	2	5	2	4	4	5	5	7	8	10	6	7	5	6	7	7	11	11	11	12	5	7
713	Outils, meubles, articles de jardin	4	5	6	7	7	9	7	8	10	10	19	19	11	12	9	10	14	15	15	15	9	11
72	Vacances, camping																						
721	Vacances, camping	1	3	2	4	2	3	2	4	3	4	4	6	4	4	5	6	8	6	5	6	3	5
722	Achat, charges et travaux de résidence secondaire	-	1	-	10	-	1	-	2	-	2	-	3	-	1	-	6	-	2	2	5	-	3
8	Scolarité																						
811	Leçons, frais de scolarité, perfectionnement professionnel	3	4	4	5	5	6	7	7	8	8	9	9	10	11	8	8	12	12	20	21	7	8
812	Livres et papeterie scolaires	8	9	9	10	14	15	18	18	20	21	15	15	23	23	25	25	23	23	21	22	16	17
9	Dépenses diverses																						
911	Dons, frais confessionnels, cadeaux	4	5	7	9	12	13	13	14	18	17	20	21	20	21	24	24	34	35	33	33	16	18
912	Frais de déplacement, hôtel	-	-	2	-	-	-	5	-	9	-	1	-	7	1	7	-	3	1	2	-	-	3
913	Dépenses d'exploitation matériel	-	-	-	1	-	-	3	37	2	28	-	-	7	-	6	1	28	-	1	1	1	16
914	Remboursements et crédits non spécifiés	2	4	3	4	2	3	2	4	5	7	6	6	3	5	3	4	4	5	2	4	3	4

GRAPHIQUE 12

APPARITION DES CONSOMMATEURS AU COURS DES SEMAINES

Groupe D = 80 ménages



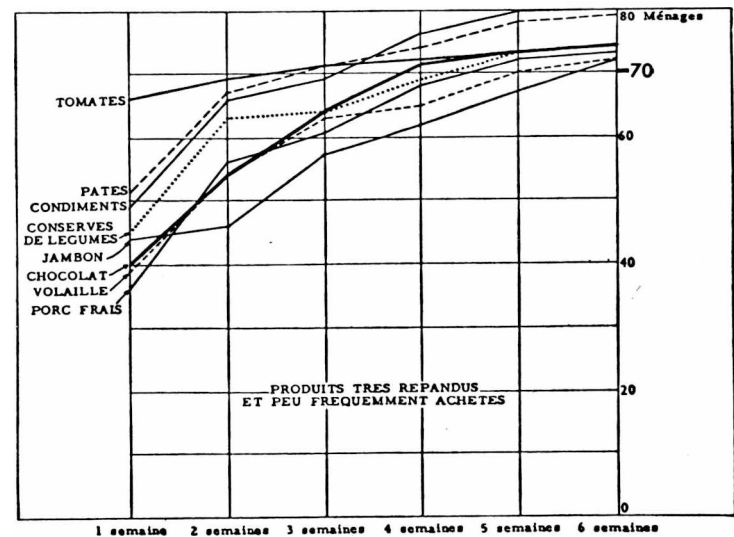
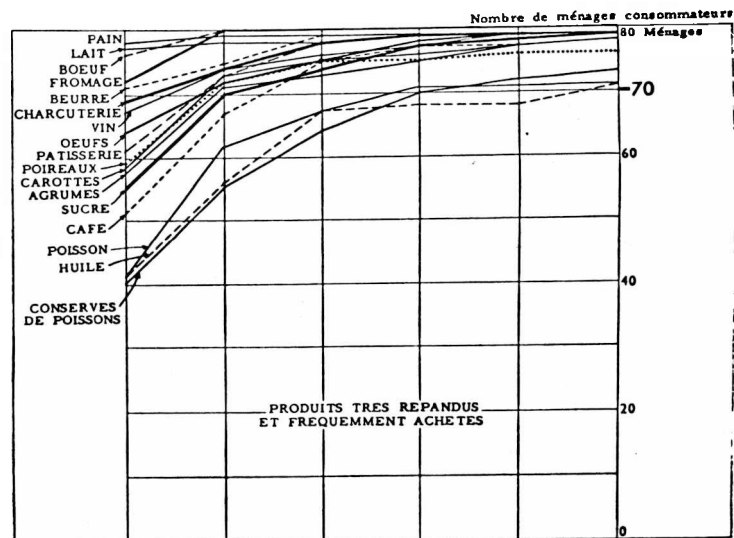
\* Produits de grande consommation ou très répandus  $n_6 > 70$ .

Produits fréquemment achetés :  $n_6 - n_1 = \frac{3}{4}(n_6 - n_1)$

$n_i$  désignant le nombre de consommateurs apparus la  $i^{\text{ème}}$  semaine.

GRAPHIQUE 13

APPARITION DES CONSOMMATEURS AU COURS DES SEMAINES



Les "cuisines fonctionnelles" d'un grand nombre d'appartements, construits depuis 1950, ne sont pas conçues pour un équipement aussi volumineux (d'autant plus qu'on peut prévoir la diffusion d'un autre bien d'équipement relativement volumineux : la machine à laver la vaisselle, dès que la production de masse aura permis d'en abaisser le prix).

### 1.1. Fréquences d'achat non alimentaire

#### 1.11. Habillement

La fréquence d'achat dépend de la durabilité du bien. Le nombre de manteaux, complets et robes achetés par famille varie peu avec le revenu (10 par an). Il est curieux de constater que ce sont les familles à revenu moyen qui achètent le plus souvent ces articles ; sans doute les familles les plus aisées peuvent-elles se permettre des débours plus importants et la qualité du vêtement permettra un usage accru.

Le nombre d'achats de bonneterie et lingerie est de 35 par an et par famille en moyenne, mais il varie de 22 à 57 selon le niveau de revenu. Dans l'ensemble des ménages enquêtés, 15 paires de chaussures ou articles assimilés ont été achetés par an.

#### 1.12. Equipement du logement

La vaisselle, les ustensiles et le petit équipement électro-ménager font l'objet d'une dizaine d'achats par an. Les tissus d'ameublement et le linge de maison de 5 achats, les appareils d'éclairage, tapis et petit mobilier de 3.

Pour les biens durables : réfrigérateurs, machines à laver, cuisinières etc..., télévision, radio, on connaît leur durée de vie et le taux d'équipement des ménages. Le ménage sera amené à remplacer un bien de ce type tous les dix ans environ.

## 2. BUDGET-TEMPS

Les études de comportement des ménages tiennent de plus en plus compte du "temps" considéré comme un facteur important de la demande. Une enquête internationale (1) "Budget-temps" permet des comparaisons par groupe de population, catégories socio-professionnelles, taille de la famille.

Le temps consacré aux courses est en moyenne de 26 minutes par jour en semaine et de 6 minutes le dimanche. Ces moyennes recouvrent des disparités puisque les hommes actifs passent 12 minutes, les femmes actives 24 minutes et les femmes non-actives 42 minutes à effectuer des achats. Les données disponibles se réfèrent à une journée de 24 heures. La répartition du temps passé dans les magasins au cours de la semaine (groupement des achats) ou du mois n'est pas connue.

Des études théoriques menées aux U.S.A., il ressort que beaucoup d'achats ne se font pas, parce que les clients n'ont pas la possibilité d'acheter au moment où le besoin est le plus urgent ou au moment le plus commode. L'ouverture des magasins le soir ou le dimanche répond à ce besoin engendré par le travail par "poste" (dont on peut penser qu'il s'étendra au tertiaire avec la diffusion des ordinateurs et ne sera plus le lot exclusif du travail en usine).

Le travail des femmes est un facteur important puisque ce sont elles qui procèdent à la plus grande partie des achats, or, le temps passé dans les magasins par les femmes actives et non-actives varie presque du simple au double.

---

(1) Etudes et conjoncture n° 9 - Septembre 1966  
Davidson : Retailing Management - New-York 1953



TABLEAU 26  
NIVEAUX URBAINS EN FRANCE

Critères		Zone d'influence étendue et population (1)	Population totale (2)	Structure de la Population (3)	Administration (4)	Equipement culturel et sanitaire (5)	Equipement commercial (6)	Production (7)	Direction économique (8)	Communications externes (9)
Type de regroupement humain	a	Néant	200 ha	/	Mairie	Ecole primaire mixte à classe unique. Eglise	Commerce quotidien indifférencié	/	/	/
	b	Néant	Comprise entre 1 000 et 2 000	Tertiaire jusqu'à 25 %	id.	Groupe scolaire	Commerce quotidien sous représentés	/	/	/
	c	Fermes de la commune	/	En majorité tertiaire	id.	id.	id.	/	/	/
Bourgade .....		Distante de 15 à 20 Km, rayon d'influence de 8 à 10 km, population de 5 à 8 000 habitants	1 000 à 2 000 habitants	/	Souvent chef-lieu de canton, gendarmerie, percepteur	Cours complémentaire	Commerces occasionnels et même exceptionnels; Professions libérales	Petits ateliers	/	/
Centre local ..		Distant de 30 à 35 km, 40 à 50 000 habitants	Moyenne 5 000 peut dépasser 10 000 habitants	Rurale < 33% Tertiaire > 25%	Chef-lieu de canton avec quelques services inter-cantonaux ou sous-préfecture et tribunal d'instance	Collège du second degré, centre (s) d'apprentissage Hôpital. Hospice	Apparition de nouveaux commerces exceptionnels (meubles, parfumeur...)	Industries à rayonnement local (imprimerie, construction, petits grossistes)	Siège de l'usine principale	Petit réseau d'autobus
Ville maîtresse.		Un département ou un demi-départ. entre 100 000 et 250 000 habitants (sans compter la population de la ville), influence exclusive dans un rayon de 20 à 25 km	Très variables: 10 000 à plus de 100 000 habitants	id.	Chef-lieu de département, à défaut elle comprend des services publics dont le cadre est départemental	Ensemble complet d'établissements du second degré (lycée, collège moderne, lycée technique), Hôpital avec services spécialisés.	Réseau de grossistes	Petites industries de transformation desservant la Zone d'influence (construction mécanique, confection, imprimerie)	Chambre de commerce, groupements professionnels et syndicaux	/
Capitale régionale .....		/	De 80 000 à plus de 500 000 habitants	/	Groupe important de services administratifs régionaux	Université presse quotidienne	Grossistes nombreux assurant l'approvisionnement de la région et réexpédition de ses produits Nombreuses professions libérales	De plus en plus centre industriel important	Région économique, banque puissante. Parfois bourse de commerce, unions régionales d'organisations professionnelles, agents régionaux d'entreprises nationales et internationales, sièges sociaux d'usines se trouvant ailleurs dans la région, bureaux d'étude	Noeud de communications à longue distance et réseau de redistribution sur l'ensemble des villes maîtresses et centres locaux, liaisons aériennes
sous-capitale Régionale....		"Annexe" d'une capitale régionale dont elle rejoint certains attributs en sorte de "délégation"				Légende : a) Petite commune à habitat groupé. b) Grande commune à habitat groupé. c) Grande commune à habitat dispersé. Source d'après J. COPPOLANI, Bibliographie (5).				

On peut prévoir une extension rapide de l'usage des commandes par correspondance ou par téléphone avec un service permanent d'enregistrement. Pour les grands magasins ou supermarchés, il semble possible qu'un système de liaison téléphonique à un ordinateur permette d'enregistrer et de transmettre aux services de manutention et de livraison.

Il semble qu'au fur et à mesure que le revenu augmente, le temps devienne un facteur que le consommateur a tendance à traduire en terme de dépenses (l'heure du Président Directeur Général vaut plus que celle du laveur de carreaux). Même pour un individu, le temps n'a pas une valeur uniforme : 10 minutes dans les embouteillages ou 10 minutes dans un parc agréable ne sont pas ressenties de la même façon. WINGO (1) suggère l'hypothèse qu'il existe deux catégories d'individus, suivant que le facteur limitatif de leur activité est le temps ou l'argent.

### 3. L'URBANISATION

La croissance urbaine est un fait incontestable. Elle est irréversible et elle s'accompagne de changements profonds dans la nature du phénomène urbain. Ces changements sont révélés par les déséquilibres qu'ils créent : au niveau national entre Paris et le reste du pays, au niveau régional (Grenoble a vu sa population augmenter de 43,7% entre 1954 et 1962 tandis que celle de Vienne augmentait de 6%). Le mouvement de concentration semble gouverner la répartition à grande échelle dans l'espace. Or, à une échelle plus petite, n'assiste-t-on pas au mouvement inverse ? Les limites des grandes villes s'estompent, l'habitat gagne des zones de plus en plus lointaines. Il est certain que ces deux tendances coexistent et elles se traduisent toutes deux par un accroissement des échanges de toutes sortes (2). Lieu d'implantation des entreprises, la ville leur permet des "économies d'agglomération" (3) ; elle offre aussi aux individus un centre de distribution de produits et de services.

L'étude de M.J. COPPOLANI (4) montre que les fonctions commerciales des villes peuvent être classées par ordre d'importance et de qualité décroissantes (tableau 26).

Mais la ville n'est pas uniquement un centre de distribution de biens et de services mis à la disposition des usagers pour satisfaire des besoins existants. La ville a aussi un rôle moteur (5), elle agit sur la demande.

L'existence d'une ville n'est plus justifiée seulement par la richesse d'une région agricole, elle est aussi un centre industriel exerçant un rôle moteur sur son environnement. A sa fonction de fournisseurs de biens et de services pour sa région, s'ajoute une fonction de création de biens industriels et de diffusion de richesse par laquelle s'opère le développement économique d'un pays (6).

Les tendances inverses de la concentration et de l'éclatement ont une incidence sur la localisation des points de vente et sur la répartition des activités commerciales. L'exiguïté du centre des vieilles agglomérations se traduit par des difficultés de trafic et de stationnement, par une valeur du terrain très élevée et une utilisation du sol souvent irrationnelle, d'où un frein à l'implantation de grandes surfaces de ventes.

---

(1) Wingo - Transportation (L.) and Urban Land - 1961 - Baltimore.

(2) Etudes d'armatures urbaines régionales. G. Mercadal - Consommation 1965, n° 3.

(3) New-York Metropolitan Region Survey.

(4) J. Coppolani : Le réseau urbain de la France  
Economie et Humanisme - Paris 1959.

(5) P. Dugrand - Villes et campagnes en Bas-Languedoc - P.U.F. 1963.

(6) V. Perroux. L'économie du XX<sup>e</sup> siècle - P.U.F. 1961.

Simultanément, la production de masse a permis de mettre en circulation un nombre considérable de biens de consommation. La production industrielle accrue s'accompagne d'une plus grande diversification des produits et de l'apparition de nouveaux produits dont l'écoulement doit être le plus rapide possible.

Deux tendances opposées se développent simultanément : grandes surfaces de vente avec personnel peu nombreux offrant une large gamme de produits et les "boutiques" spécialisées.

BANQUES

## STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

Les banques remplissent une fonction vitale dans le jeu harmonieux du mécanisme économique : elles permettent la production et facilitent les échanges ; elles contribuent à la formation de capital fixe et aident le développement de la consommation. En raison de la "position clé" qu'elles occupent, il est inévitable que les Pouvoirs Publics contrôlent et supervisent l'action des établissements bancaires et financiers. L'Etat intervient, d'une part pour protéger les épargnants, d'autre part pour contrôler l'octroi des crédits aux secteurs qui les demandent.

Jusqu'à la dernière guerre, les réglementations visaient essentiellement à la protection des épargnants. La réforme de 1945 a donné à l'Etat les moyens de droit et de fait d'exercer une influence sur la direction du crédit.

La structure actuelle du système bancaire français découle de ce double objectif : son originalité par rapport aux autres systèmes bancaires occidentaux réside dans l'existence d'un vaste secteur public.

Aucun critère ne paraît parfaitement valable pour ordonner la description du système bancaire français : ni la nature des ressources dont disposent les établissements, ni les opérations qu'ils effectuent, ni même les statuts juridiques qui ont en général peu d'influence sur leur fonctionnement.

Nous distinguerons, en dehors des instituts d'émission, trois catégories d'établissements :

- les banques et établissements financiers
- les établissements de crédit sous tutelle publique
- les organismes administratifs autonomes ou non.

### 1. LES INSTITUTS D'EMISSION

#### 1.1. La Banque de France

La Banque de France a le droit exclusif d'émettre les billets sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle est le prêteur des banques, elle surveille l'évolution des crédits bancaires à court et à moyen termes. Elle gère, sous le contrôle du Trésor, le fond de stabilisation des changes et surveille le marché de l'or et des devises. Elle assure le service de caisse et les transports de fonds du Trésor.

Nationalisée en 1945, la Banque de France a légalement, cependant, une pleine indépendance puisqu'aucun texte ne prévoit une intervention quelconque de l'Etat dans la conduite de ses affaires. En fait, les liens entre le "gouvernement de la banque" et le gouvernement de la République sont très étroits.

TABLEAU 27

## BANQUES

	Guichets permanents			Guichets spécialisés	
	Paris	Province	Total	Change	Guichets ne pouvant recevoir de dépôts (1)
1946 .....	464	3.086	3.550	-	-
1948 .....	450	2.876	3.326	12	-
1956 .....	447	3.000	3.447	36	4
1962 .....	474	3.461	3.935	57	25
1963 .....	485	3.598	4.083	58	25
1964 .....	497	3.712	4.209	64	30
1965 .....	510	3.830	4.340	66	32
1966 .....	543	4.061	4.604	69	56

(1) Ventes à crédit et crédit immobilier.

Sur 144 autorisations délivrées en 1965 :

94 { 9 localités non équipées  
19 communes de banlieue  
66 quartiers d'agglomération urbaine en expansion.

Plus l'ouverture de 162 guichets périodiques et 30 saisonniers.

Sur 283 autorisations délivrées en 1966 :

147 { 14 localités non équipées  
83 quartiers d'agglomération urbaine en expansion  
50 communes de banlieue.

Plus l'ouverture de 139 guichets périodiques et de 40 guichets saisonniers.

TABLEAU 28

	B A N Q U E S							
	FRANCAISES		OUTRE-MER		ETRANGERES		MONEGASQUES	
	31 déc.65	31 déc.66	31 déc.65	31 déc.66	31 déc.65	31 déc.66	31 déc.65	31 déc.66
Banques de dépôts .....	210	197	10	10	35	37	4	4
Banques d'affaires .....	36	33	-	-	4	4	6	6
Banques de crédit à long et à moyen terme .....	20	20	-	-	2	2	2	2

## 1.2. Les instituts d'émission de la zone franc

L'émission des billets de chacun des états membres de la zone franc est assurée par des instituts selon des modalités fixées par des accords bilatéraux ou multilatéraux.

## 2. LES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

### 2.1. Les Banques

La loi de 1945 distingue trois catégories de banques (Tableau 28).

2.11. Les banques de dépôts : ce sont celles qui reçoivent du public des dépôts à vue ou à terme ; elles ne peuvent détenir dans les entreprises autres que les banques, établissements financiers ou sociétés immobilières, des participations dépassant 10 % du capital de celles-ci. En aucun cas, le montant de ces participations ne peut excéder 75 % de leurs ressources propres.

"Ces banques ont moins pour but le profit que la sauvegarde et l'utilisation rationnelle des dépôts ; ce qui les occupe c'est de collecter par une organisation aussi parfaite que possible tous les dépôts que l'économie nationale accumule et les faire servir aux autres besoins de trésorerie que le marché du commerce et de l'industrie suscite"(1).

La structure de ces établissements (banques commerciales régies selon le mode de la gestion privée ou établissements nationalisés) est commandée par la dispersion des affaires et la grande division de la fortune mobilière française.

Pour collecter les liquidités des entreprises et des particuliers et rapprocher les services bancaires de la clientèle, les banques ont multiplié leurs agences et disposent en 1966 d'environ 4.600 guichets, soit environ 1.000 de plus qu'en 1946. Les banques de dépôts étaient au nombre de 197 au 31.12.66 contre 210 le 31.12.65 ; un mouvement de concentration caractérise l'évolution de la structure bancaire française et particulièrement des banques de dépôts.

Au 31 décembre 1966 les banques de dépôts se trouvaient ainsi réparties :

- Banques parisiennes : 69
- Banques régionales : 23
- Banques locales : 85.

Le mouvement de concentration des banques s'accompagne d'une tendance à l'expansion du réseau bancaire.(Tableau 27).

2.12. Les banques d'affaires : ce sont celles dont l'activité principale est la prise de participations dans les affaires existantes ou en formation, la gestion de ces participations et l'ouverture de crédits aux entreprises publiques ou privées. Elles ne peuvent investir que les fonds provenant de leurs ressources propres ou de dépôts stipulés avec deux ans au moins de terme ou de préavis. Elles s'occupent des opérations financières par lesquelles les banques apportent aux entreprises les capitaux fixes et la part des capitaux circulants immobilisés sous forme de stocks, matières premières, dont le défaut conduirait à l'arrêt de l'entreprise. (2)

Le nombre des banques d'affaires qui était de 41 en 1960 est de 33 en 1966, mais 5 d'entre elles concentrent près des 2/3 des opérations faites.

---

(1) H. Ardant - Technique de la Banque - P.U.F.

(2) J. Branqer - Traité d'Economie Bancaire - P.U.F. 1965



TABLEAU 29

	Sociétés financières	MAISONS de TITRES		Maisons de financement de ventes à tempérament	Unions meunières	D I V E R S			TOTAL
		PARIS	PROVINCE			Crédit bail	Crédit immobi- lier	Autres établis- sements	
Fin 1946 .....	47	121	295	52	1			44	560
Fin 1951 .....	54	75	229	80	36			49	523
Fin 1962 .....	55	45	113	134	41		22	45	455
Fin 1963 .....	56	39	105	136	36		26	50	448
Fin 1964 .....	60	37	100	138	33		32	54	454
Fin 1965 .....	59	36	95	140	27		36	53	446
Fin 1966 .....	61	36	84	135	25	15	38	57	451

TABLEAU 30

CRÉDITS AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

CLASSEMENT selon	Apports nets à l'économie en pourcentage du total	
	1965	1966
<b>I - <u>LA DUREE DES CREDITS</u></b>	%	%
Crédits à court terme (mobilisables ou non) .....	37,1	41,8
Crédits à moyen terme (mobilisables par nature) .....	11,8	12,8
Prêts à moyen ou long terme (non mobilisables) .....	51,1	45,4
TOTAL .....	100,0	100,0
<b>II - <u>LES ORGANISMES DISTRIBUTEURS</u></b>		
Banques .....	46,9	48,6
Banque de France .....	-	-
Organismes spécialisés et Trésor public .....	49,2	46,6
Etablissements financiers .....	3,9	4,8
TOTAL .....	100,0	100,0
<b>III - <u>LES ORGANISMES PARTICIPANT AU FINANCEMENT</u></b>		
Banques .....	36,-	46,7
Banque de France .....	8,2	- 3,7
Organismes spécialisés (1) et Trésor public .....	54,6	55,3
Etablissements financiers .....	2,1	1,9
Effets acquis par la Banque de France en emplois d'avoirs propres ou placés sous dossier de banques d'émission étrangères .....	- 0,9	- 0,2
TOTAL .....	100,0	100,0
<b>IV - <u>LES BENEFICIAIRES</u></b>		
Agriculture .....	16,3	12,7
Entreprises industrielles et commerciales .....	36,3	42,6
Construction .....	35,6	33,-
Ventes à tempérament .....	1,8	3,8
Bénéficiaires non recensés .....	10,-	7,9
TOTAL .....	100,0	100,0
(1) Y compris la caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme.		

TABLEAU 31

## MONTANT DES RESSOURCES AU 31 DECEMBRE 1966.

	Ressources propres	Fonds publics	Dépôts dans les caisses d'épargne (1)	Dépôts et fonds gérés (2)	Bons à court terme	Bons obligations et autres emprunts à moyen et long terme	Ressources diverses	TOTAL
( en milliards de francs )								
Trésor public .....		44,68						44,68
Crédit national .....	0,32	0,93				6,84	1,03	9,12
Caisse des Dépôts et Consignations .....	1,26		66,85	17,14				85,25
Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme .....							0,52	0,52
Caisse de Prêts aux H.L.M. ....		0,76				0,57		1,33
Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités locales				0,09				0,09
Crédit Foncier de France et Comptoir des Entrepreneurs	0,81	6,46		0,65		10,90	4,94	23,76
Caisses de Crédit agricole .....	2,56	4,15			11,46(3)	9,54(3)	2,16	29,87
Caisses de crédit coopératif .....	0,18	1,66		0,80		1,19	0,30	4,13
Caisses d'épargne d'Alsace-Lorraine .....			1,13					1,13
Crédit Municipal de Paris .....				0,13			0,04	0,17
Etablissements financiers .....	1,73					0,08		1,81
<b>TOTAL</b> .....	<b>6,86</b>	<b>58,64</b>	<b>67,98</b>	<b>18,81</b>	<b>11,46</b>	<b>29,12</b>	<b>8,99</b>	<b>201,86</b>
Doubles emplois à déduire :								
Avances de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des H.L.M. ....				3,25				3,25
Emprunts des organismes spécialisés souscrits par la C.D.C. ....						7,13		7,13
Versements de la C.D.C. utilisés par la C.A.E.C.L. ...				0,09				0,09
<b>TOTAL</b> .....	<b>6,86</b>	<b>58,64</b>	<b>67,98</b>	<b>15,47</b>	<b>11,46</b>	<b>21,99</b>	<b>8,99</b>	<b>191,39</b>

(1) Sous cette rubrique sont compris uniquement les dépôts du public dans les caisses d'épargne.

(2) Y compris les avoirs propres des caisses d'épargne détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations.

(3) Non compris 7,38 milliards de bons et 0,27 milliard d'obligations émis par la Caisse Nationale de Crédit agricole et souscrits par les caisses régionales. Le total de ces deux chiffres a également été déduit, à l'actif, du portefeuille-titres des caisses de crédit agricole.

2.13. Banques de crédit à moyen et long termes : leur activité principale consiste à ouvrir des crédits, dont le terme est au moins égal à 2 ans. En 1966, elles étaient au nombre de 20. Les plus importantes de ces banques avaient été fondées pour répondre aux besoins de reconstruction après la première guerre mondiale ; mais l'organisation spécialisée établie par le secteur privé s'est trouvée dépassée par les besoins nés de la dernière guerre et ces banques sont maintenant intégrées dans le système plus vaste des crédits mobilisables auprès des institutions financières du secteur public.

2.14. Etablissements financiers : comme les banques, ces établissements ont le droit d'effectuer des opérations d'escompte, de crédit ou des opérations financières. Mais ils ne peuvent recevoir aucun dépôt du public et sont astreints à travailler avec les seules ressources de leurs associés.

Ce sont, en général, des sociétés chargées d'effectuer les opérations financières d'un groupe constitué de plusieurs sociétés du même secteur industriel (par ex. unions meunières) ou des sociétés de financement de ventes à tempérament ou des sociétés de "leasing". (Tableau 29).

### 3. ETABLISSEMENTS DE CREDIT SOUS TUTELLE PUBLIQUE

En dehors de la Banque de France, le secteur public est composé d'organismes spécialisés en raison de leurs fonctions bancaires ou de leur clientèle particulière, qui contribue pour plus de la moitié aux crédits distribués aux ménages et aux entreprises. (Tableaux 30 et 31).

Les organismes spécialisés en vertu de leur fonction sont : le Crédit Foncier, le Crédit National, la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat, la Banque Française du Commerce Extérieur, la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Les organismes spécialisés, qui s'adressent à une clientèle particulière, sont entre autres : le Crédit Agricole Mutuel et le Crédit Populaire qui ont des réseaux étendus de banques régionales et locales.

### 4. LES SERVICES ET ETABLISSEMENTS ADMINISTRATIFS

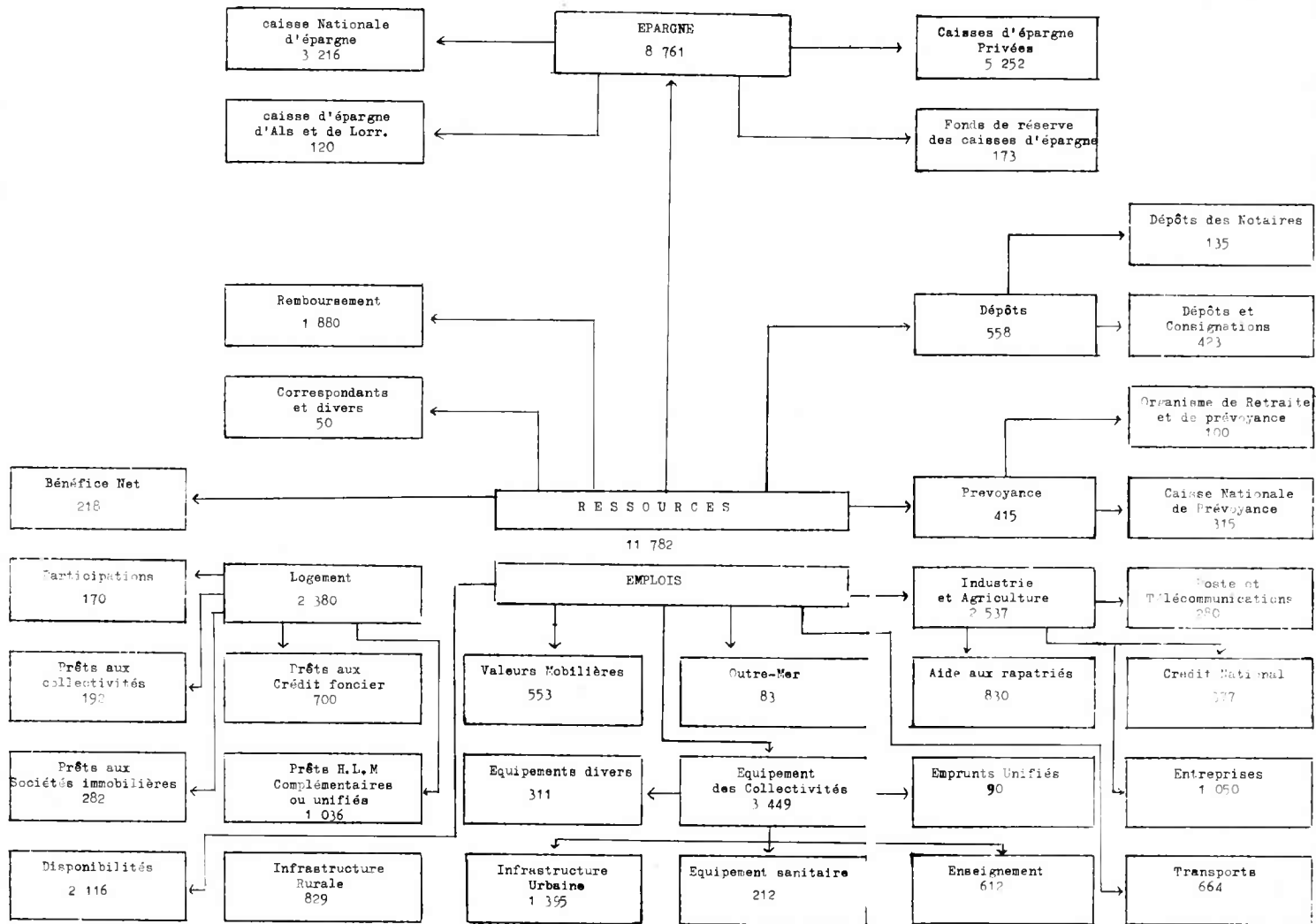
4.1. Le Trésor n'est pas seulement l'agent d'exécution du Budget de l'Etat ; il est aussi la plus importante des banques françaises puisqu'il collecte les dépôts des collectivités locales et des établissements publics ainsi que ceux des particuliers déposés sous forme d'avois aux P. et T. et dans les Caisses d'Epargne. Il consent des avances et des prêts aux organismes d'habitation à loyer modéré, il consolide des prêts spéciaux à la construction consentis par le Crédit Foncier et consent des prêts du Fonds de Développement Economique et Social et aide à l'exportation.

L'Etat intervient directement dans la vie des entreprises par les prêts qu'il leur consent, soit qu'il détienne la propriété totale d'un établissement (entreprises publiques nationales ou nationalisées), soit qu'il en détienne une part importante (sociétés d'économie mixte).

Le Trésor gère une masse de fonds considérable et prête aux entreprises, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses "correspondants", dont le plus important est la Caisse des Dépôts et Consignations.

TABLEAU 32

RESSOURCES ET EMPLOIS DES FONDS DE LA CAISSE DES DEPOTS EN 1964



Les chiffres expriment des millions de francs.

EVOLUTION DES RESSOURCES DU TRESOR PUBLIC

en milliards de F.	1963	1964	1965	1966
Ressources propres	4,56	5,27	6,04	6,86
Fonds publics	45,46	50,41	54,24	58,64
Ressources d'épargne à vue	54,54	64,59	73,32	83,45
" " à terme	16,18	20,61	26,29	33,45
Divers	5,78	7,60	8,33	8,99
TOTAL	126,52	148,48	168,22	191,39

4.2. La Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à caractère administratif, doté de l'autonomie financière puisqu'elle est placée "de la manière la plus spéciale sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative". Poincaré déclarait en 1892 : "Elle a une indépendance, qui est la garantie même de sa gestion, et cette indépendance, il n'y a pas de Ministre des Finances qui puisse y porter atteinte".

Le contrôle des opérations effectuées par la Caisse est assuré par une "Commission de Surveillance" composée de membres du Parlement, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes, du Gouverneur de la Banque de France, du Président de la Chambre de Commerce de Paris et du Directeur du Trésor. Elle présente, chaque année, un rapport de ses activités au Parlement.

Le directeur général de la C.D.C. est nommé par décret et révoqué seulement sur demande motivée de la Commission de Surveillance.

Créée en 1816 pour mettre les "deniers privés déposés ou consignés à l'abri des malversations des particuliers et les protéger des emprises du Trésor", la Caisse a un statut tel que "le souverain lui-même soit dans l'heureuse impuissance de le rendre illusoire".

Elle gère les fonds des Caisses d'Épargne ordinaires et de la Caisse Nationale d'Épargne, des sociétés mutualistes, et reçoit les dépôts des établissements publics, les legs et fondations, les dépôts des sequestres, des greffiers, des syndics et des notaires. Elle gère aussi les fonds des régimes d'assistance, de retraite et de sécurité sociale, un certain nombre de "fonds spéciaux" divers (F.D.E.S., H.L.M., groupement des collectivités locales, etc.). Le montant des ressources de la C.D.C. était de 85,25 milliards de F. au 31 décembre 1966, dont 66,85 provenaient des dépôts dans les Caisses d'Épargne.

Ce montant considérable représente des fonds pour la plupart exigibles à vue ou à court terme, et la C.D.C. est tenue de conserver une certaine part de liquidités ; une grande partie de ses placements à court terme est effectuée en Bons du Trésor.

Enfin, elle emploie une proportion importante de ses dépôts, environ 80 %, au financement des investissements à long terme, soit sous forme de placements sur le marché financier, soit sous forme de prêts aux collectivités locales, d'aide à la construction ou de financement d'investissements prioritaires (R.A.T.P., Laco, Air France).

La C.D.C. a mis en place depuis la guerre un certain nombre de filiales : la S.C.I.C. gère le patrimoine immobilier de la C.D.C. et intervient dans la réalisation

de programmes de construction de caractère social. La S.C.E.T. aide les collectivités locales à résoudre les problèmes posés par l'implantation de groupes immobiliers importants dans des zones mal préparées à recevoir un afflux de population important.

#### 4.3. Les Caisses d'épargne et les services financiers des P. et T.

4.31. Les Caisses d'épargne ordinaires et la Caisse Nationale d'Epargne sont des établissements sans but lucratif qui ont pour fonction de recueillir des dépôts en argent, d'en assurer ou d'en confier à d'autres institutions l'emploi profitable, tout en ayant l'obligation de restituer sur demande des déposants les sommes reçues, accrues des intérêts.

Les dépôts dans les caisses d'épargne ont atteint 9 milliards en 1966 contre 7,1 milliards en 1965 et 8,6 milliards en 1964. Si l'on déduit les intérêts capitalisés les soldes s'établissent à 7,2 milliards en 1966, à 5,5 milliards en 1965 et à 7,2 milliards en 1964.

Les caisses d'épargne ordinaires sont au nombre de 572 et disposent d'un réseau de 3.775 succursales. Elles sont administrées par un "Conseil de Directeurs" sous la tutelle du Ministère des Finances.

4.32. La Caisse Nationale d'Epargne est un établissement public géré par le Ministère des P. et T.

4.33. Les chèques postaux : les services des Postes reçoivent des dépôts et assurent le service de caisse de leurs clients ; 22,08 milliards de F. étaient déposés dans les comptes courants postaux au 31.12.66.

TABLEAU 33

EMPRUNTS DES AGENTS ECONOMIQUES AUTRES QUE LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS (1)

Millions de F

	AGENTS INTERIEURS					AGENTS EXTERIEURS					ENSEMBLE DES AGENTS					EN % DU TOTAL				
	1.962	1.963	1.964	1.965	1.966	1.962	1.963	1.964	1.965	1.966	1.962	1.963	1.964	1.965	1.966	1.962	1.963	1.964	1.965	1.966
Financement par le Trésor du besoin de financement de l'Etat .....	1.827	149	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	0,3	-	-	-
Marché financier .....	7.743	7.432	7.667	9.526	9.281	- 183	- 500	- 200	- 231	- 272	6.832	7.467	9.295	9.009	17,8	15,3	16,5	18,9	16,9	
ligations (2) .....	(3.242)	(3.256)	(2.986)	(3.617)	(3.252)	(- 72)	(- 70)	(74)	(+ 51)	(+ 151)	(3.170)	(3.060)	(3.668)	(3.403)	(7,5)	(7,1)	(6,8)	(7,5)	(6,4)	
Actions .....	(4.501)	(4.176)	(4.681)	(5.909)	(6.029)	(- 111)	(- 530)	(- 274)	(- 282)	(- 423)	(3.646)	(4.407)	(5.627)	(5.606)	(10,3)	(8,2)	(9,7)	(11,4)	(10,5)	
Crédits et prêts à moyen et long terme .....	17.396	19.485	23.312	22.782	23.657	2.043	2.330	2.208	3.053	1.560	19.439	25.520	25.835	25.217	45,8	48,9	56,4	52,6	47,4	
Long terme .....	(2.105)	(2.144)	(2.946)	(2.544)	(3.518)	-	-	-	-	-	(2.105)	(2.946)	(2.544)	(3.518)	(5,0)	(4,8)	(6,5)	(5,2)	(6,6)	
Long terme (2) .....	(15.291)	(17.341)	(20.366)	(20.238)	(20.139)	(2.043)	(2.330)	(2.208)	(3.053)	(1.560)	(17.334)	(22.574)	(23.291)	(21.699)	(40,8)	(44,1)	(49,9)	(47,4)	(40,8)	
Crédits à court terme .....	10.125	12.031	10.053	10.846	17.379	5	426	- 191	- 129	477	10.130	12.459	9.862	10.717	23,9	28,0	21,8	21,8	33,6	
Devises (3) .....	-	-	-	-	-	3.448	3.315	2.385	3.289	1.097	3.448	3.315	3.289	3.289	8,2	7,5	5,3	6,7	2,1	
TOTAL .....	37.091	39.097	41.032	43.154	50.317	5.313	5.473	4.202	5.982	2.862	42.404	45.234	49.136	53.179	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Repartition par bénéficiaires :																				
Etat .....	1.827	149	-	-	-	-	-	-	-	-	1.827	149	-	-	4,3	0,3	-	-	-	
Entreprises non financières .....	28.773	31.672	34.375	35.091	40.151	-	-	-	-	-	28.773	31.672	34.375	40.151	67,9	71,1	76,0	71,4	75,5	
Ménages .....	3.116	3.249	3.042	3.344	3.148	-	-	-	-	-	3.116	3.249	3.042	3.148	7,3	7,3	6,7	6,8	5,9	
Collectivités locales et O.S.P.A.E. (4) .....	3.395	3.998	3.620	4.697	4.983	-	-	-	-	-	3.395	3.998	3.620	4.697	8,0	9,0	8,0	9,6	9,4	
Sécurité Sociale et autres administrations .....	- 20	29	- 5	22	2.035	-	-	-	-	-	- 20	29	- 5	22	0,1	-	-	-	3,8	
Etranger .....	-	-	-	-	-	4.797	4.561	3.861	5.939	2.715	4.797	4.561	3.861	5.939	11,3	10,2	8,5	12,1	5,1	
P.O.N. ....	-	-	-	-	-	516	912	341	43	147	516	912	341	43	1,2	2,0	0,8	0,1	0,3	
TOTAL .....	37.091	39.097	41.032	43.154	50.317	5.313	5.473	4.202	5.982	2.862	42.404	45.234	49.136	53.179	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

(1) Y compris les émissions d'actions contre numéraire, qui sont assimilées à des emprunts.

(2) Ressources déduites.

(3) Solde des variations du passif et de l'actif de l'étranger.

(4) Organismes semi-publics d'action économique.



TABLEAU 34

## BESOIN ET CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES AGENTS ÉCONOMIQUES.

Millions de F

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<u>BESOIN DE FINANCEMENT :</u>						
Entreprises non financières .....	17.188	19.300	23.480	29.057	22.263	27.979
Etat .....	-	1.827	149	-	-	-
Collectivités locales et organismes semi-publics d'action économique .....	2.348	2.944	3.774	4.790	5.077	5.127
Sécurité Sociale et autres administrations .....	-	-	-	-	-	66
Etranger .....	4.251	3.707	885	-	1.968	-
<b>TOTAL .....</b>	<b>23.787</b>	<b>27.778</b>	<b>28.288</b>	<b>33.847</b>	<b>29.308</b>	<b>33.172</b>
<u>CAPACITE DE FINANCEMENT :</u>						
Ménages .....	11.935	17.198	17.433	17.360	16.027	19.419
Etat .....	1.238	-	-	4.209	5.164	4.279
Sécurité Sociale et autres administrations .....	2.455	2.368	2.384	1.579	428	-
Etranger .....	-	-	-	1.763	-	789
P.O.M. ....	4.267	4.235	4.028	3.869	2.791	3.112
Institutions financières .....	3.892	3.977	4.443	5.067	4.898	5.573
<b>TOTAL .....</b>	<b>23.787</b>	<b>27.778</b>	<b>28.288</b>	<b>33.847</b>	<b>29.308</b>	<b>33.172</b>

TABLEAU 35

COMPTE FINANCIER DES MENAGES

Emplois financiers

en millions F.

	1962		1963		1964		1965		1966	
		%		%		%		%		%
Monnaie	16 732	56,2	13 600	52,9	10 124	38,6	9 652	39,7	7 067	25,6
Autres dépôts	6 343	21,3	6 419	25,0	9 780	37,9	8 211	33,8	12 550	45,4
Titres à court terme et valeurs mobilières	5 146	17,3	5 336	20,7	5 923	22,6	5 843	24,1	6 765	24,5
Or, devises										
Crédits à court terme	1 572	5,2	356	1,4	390	1,5	583	2,4	1 241	4,5
	29 793	100	25 711	100	26 217	100	24 289	100	27 623	100
Indices année précédente = 100										
		135,6		101,8		98,6		94,9		116,5

## ROLES DU SYSTEME BANCAIRE

### 1. COLLECTE ET GESTION DE L'EPARGNE

Quels que soient les réseaux de collecte de l'épargne bancaire, caisse d'épargne, comptes chèques postaux etc..., la gestion des fonds amassés restera du domaine du système bancaire privé ou public. En prévoir le développement, revient à prévoir l'épargne globale.

Environ la moitié des fonds recueillis le sont au titre de l'épargne liquide ou à court terme (en caisse, en billets ou en comptes bancaires à vue).

Les données statistiques disponibles ne permettent pas une ventilation de l'épargne par agent d'origine. D'autre part les données du Conseil National du Crédit ne sont pas directement comparables à celles de la Comptabilité Nationale : en effet, ces dernières traitent l'épargne comme un solde. Cependant, l'analyse du tableau montre que ce sont les ménages qui ont la plus forte capacité de financement, tandis que les entreprises ont au contraire besoin de financement. Il semble logique de penser que la plus grande part des fonds collectés au titre de l'épargne liquide ou semi-liquide provienne des ménages : en effet, les comptes financiers des entreprises montrent que le taux de progression de l'épargne brute de ces agents est dépassé par le taux de progression de l'autofinancement. L'accroissement de crédits à court terme traduit une demande de trésorerie de la part des entreprises.

L'importance de l'épargne des ménages et la répartition de ses emplois financiers ressort de la lecture du tableau Compte Financier des Ménages.

D'autre part, la série épargne globale des ménages peut être mise en liaison avec le revenu disponible des ménages sur une période longue. La liaison étant linéaire on peut ajuster une droite autour de laquelle se situe l'épargne moyenne de chaque année. Les calculs (1) permettent de situer la propension marginale à épargner à long terme entre 0,15 et 0,18. Cependant, les emplois financiers de l'épargne des ménages ne représentent que moins de la moitié de l'emploi de l'épargne : en effet, la plus grande part est consacrée aux placements immobiliers.

Un des problèmes importants pour la projection de l'activité bancaire au titre de la collecte et de la gestion de l'épargne, réside donc dans l'affectation en formation brute de capital fixe (logements) et en emplois financiers de l'épargne des ménages ou à long terme dans le choix entre placements immobiliers et placements financiers.

---

(1) H. Faure - Etude C.R.E.P. non publiée

TABLEAU 36

RÉPARTITION DES CRÉDITS (°) SUIVANT LA NATURE DES BIENS FINANCÉS  
= Encours en fin d'année -

	31 décembre 1963	31 décembre 1964	31 décembre 1965	30 juin 1966	3 janvier 1967	Variations de l'année 1966	
	(en milliards de francs)					(en %)	
BIENS A USAGE PROFESSIONNEL .....	2,67	3,05	3,22	3,57	3,72	+ 0,50	+ 15,5
Matériel d'équipement professionnel (1) ...	1,21	1,37	1,50	1,65	1,73	+ 0,23	+ 15,3
Véhicules utilitaires (camions, tracteurs, cars) .....	1,46	1,68	1,72	1,92	1,99	+ 0,27	+ 15,7
- neufs .....	(1,18)	(1,41)	(1,42)	(1,59)	(1,64)	(+ 0,22)	(+ 15,5)
- occasion .....	(0,28)	(0,27)	(0,30)	(0,33)	(0,35)	(+ 0,05)	(+ 16,7)
BIENS A USAGE DOMESTIQUE OU PARTICULIER .....	3,73	4,01	4,33	5,--	5,15	+ 0,82	+ 18,9
Véhicules de tourisme .....	2,45	2,61	2,78	3,39	3,45	+ 0,67	+ 24,1
- neufs .....	(1,62)	(1,76)	(1,87)	(2,31)	(2,37)	(+ 0,50)	(+ 26,7)
- occasion .....	(0,83)	(0,85)	(0,91)	(1,08)	(1,08)	(+ 0,17)	(+ 18,7)
Véhicules à deux roues .....	0,04	0,04	0,04	0,04	0,03	- 0,01	- 25,-
Appareils ménagers .....	0,46	0,48	0,50	0,51	0,54	+ 0,04	+ 8,-
Radio-télévision .....	0,36	0,39	0,43	0,44	0,45	+ 0,02	+ 4,7
Meubles et divers .....	0,42	0,49	0,58	0,62	0,68	+ 0,10	+ 17,2
<b>TOTAL .....</b>	<b>6,40</b>	<b>7,06</b>	<b>7,55</b>	<b>8,57</b>	<b>8,87</b>	<b>+ 1,32</b>	<b>+ 17,5</b>
(1) Non compris les crédits consacrés au financement du matériel professionnel déclarés au Service Central des Risques sous la rubrique "Crédits à moyen terme".							

(°) Agios compris.

TABLEAU 37

## AUFINANCEMENT DES ENTREPRISES PUBLIQUES.

Milliards de F et pourcentages

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Formation brute de capital fixe .....	13,6	14,3	15,3	16,5	18,9	22,0	24,3	26,7
Variations de stocks et autres opérations .....	0,1	0,9	0,5	0,6	0,8	0,8	1,0	1,2
Formation brute de capital (A) .....	13,7	15,2	15,8	17,1	19,7	22,8	25,3	27,9
Epargne brute (B) .....	8,1	8,9	10,5	11,1	12,9	15,3	17,2	19,3
Taux d'autofinancement(en pourcentage) (B/A) .....	59	59	66	65	65	67	68	69

TABLEAU 38

## AUFINANCEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES NON AGRICOLES.

Milliards de F et pourcentages

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Formation brute de capital fixe .....	18,2	21,2	25,2	29,0	32,1	34,2	34,9	37,9
Variations de stocks et autres opérations .....	1,1	5,2	3,3	3,4	4,0	7,2	0,4	3,8
Formation brute de capital (A) .....	19,3	26,4	28,5	32,4	36,1	41,4	35,3	41,7
Epargne brute des sociétés privées .....	13,6	15,9	15,8	18,1	18,5	20,0	20,7	22,0
Financement de la formation de capital par les entrepreneurs individuels .....	2,4	4,2	2,9	3,3	3,7	3,8	4,3	4,8
Autofinancement (B) .....	16,0	20,1	18,7	21,4	22,2	23,8	25,0	26,8
Taux d'autofinancement(en pourcentage) (B/A) .....	83	76	66	66	62	57	71	65

Il y a lieu de remarquer qu'une part vraisemblablement considérable de l'épargne liquide ou semi-liquide est constituée en vue d'achat de logement, la mise de fond initiale étant relativement importante.

Cependant, l'importance des placements purement monétaires, qui était en moyenne entre 1962 et 1966 de 42,6 %, est trop forte en France (elle est inférieure à 10 % en Allemagne et aux Etats-Unis).

Un des objectifs du Vè Plan a été la stabilisation des dépôts et leur "transformation" : la "durée" des capitaux offerts ne correspondant pas à celle des capitaux demandés (1).

## 2. CREDIT AUX ENTREPRISES ET AUX MENAGES

### 2.1. Ménages

Les banques ont comme fonction essentielle de fournir du crédit à la production, à la distribution, à la consommation. (Tableau 36).

Le crédit à la consommation est relativement faible en France, où le montant des crédits en cours ne représente que 1,8 % du P.N.B. contre 6,1 % aux U.S.A. et 2,1% dans le Royaume Uni.

Cependant, il semble que les français recourent dans une proportion plus importante que par le passé aux ventes et achats à tempérament pour acquérir des biens de consommation durables.

Les emprunts faits par les ménages au titre du financement du logement. remboursements déduits, entre 1962 et 1966, ont représenté 6,8% du total des emprunts contractés par l'ensemble des agents économiques. L'accroissement moyen des emprunts a été de 0,8% en cinq ans. L'endettement des ménages a eu tendance à croître entre 1954 et 1960, mais que de 1962 à 1966, il a nettement tendance à décroître. Il y a toutefois lieu de remarquer qu'il s'agit d'endettement net. remboursements déduits. Les emprunts bruts sont passés de 2,9 à 4,4 milliards de F. de 1962 à 1966 : ils ont donc augmenté de près d'un tiers en francs courants, ce qui représente une augmentation de la demande de l'ordre de 3 à 4% en francs constants, qui correspond à la hausse du niveau de vie.

Cependant, une extrapolation de données aussi globales semble très hasardeuse : la connaissance de la demande solvable de logement en France donne lieu à des études actuellement en cours, or la solvabilité du demandeur de crédit est un élément essentiel de l'octroi du prêt (2).

### 2.2. Entreprises

Les entreprises sont de loin le plus gros demandeur de crédit ; leur part dans les emprunts totaux ne cesse de croître : elle est passée de 67,9 % en 1962 à 75,5 % en 1966.

L'accroissement des besoins de financement est due en grande partie à l'évolution technique, qui rend nécessaire le renouvellement rapide d'équipements industriels. Les investissements et les stocks se développent plus rapidement que les ressources d'autofinancement. (Tableau 37)

---

(1) Brac de la Ferrière. Vie et Sciences Economiques : les nouvelles stratégies bancaires.

(2) E. Salembien : Une méthode pour étudier la solvabilité de la demande de logement. Consommation 1966, n° 4.

TABLEAU 39

SOLDE DE FINANCEMENT A COUVRIR

Milliards de francs	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<b>Entreprises privées non agricoles</b>								
Solde de financement	3,3	6,3	9,8	11,0	13,9	17,6	10,3	14,9
+ Subventions ( Ent. privées)	2,5	3,0	3,7	4,6	4,6	4,9	5,7	6,2
Total	5,8	9,3	13,5	15,6	18,6	22,5	16,0	21,1
Part dans la P.I.B.	2,4	3,5	4,7	4,9	5,3	5,8	3,9	4,7
<b>Entreprises publiques</b>								
Solde de financement	5,6	6,3	5,3	6,0	6,8	7,5	6,1	8,6
+ Subventions	4,1	4,8	6,5	7,9	9,8	11,7	13,2	15,5
Total	9,7	11,1	11,8	13,9	16,6	19,2	19,3	24,1
Part dans la P.I.B.	4,1	4,2	4,1	4,4	4,7	5,0	4,7	5,4
<b>Entreprises non financières</b>								
Besoin de financement	10,2	14,1	17,0	19,3	23,5	29,1	22,3	28,0
+ Subventions	6,6	7,8	10,2	12,5	14,4	16,6	19,8	21,7
Total	16,8	21,9	27,2	31,8	37,9	45,7	41,2	49,7
Part dans la P.I.B.	7,0	8,2	9,5	10,0	10,8	11,8	10,0	11,2
P.I.B.	239,0	265,7	285,8	317,6	351,9	387,2	413,5	445,2

La demande des entreprises industrielles et commerciales privées représente en moyenne (59 à 66) plus de 4 % du P.N.B. Celle des entreprises publiques presque 5%. Une part de cette demande est couverte par des subventions de l'Etat ; relativement faible pour les entreprises privées (moins de la moitié), elle est au contraire forte pour les entreprises publiques.

Or, on sait que pour une entreprise l'endettement ne peut, sans danger, excéder une certaine proportion de ses fonds sociaux et de sa capacité bénéficiaire annuelle. Dès lors que l'endettement à terme dépasse 2 à 3 ans de capacité bénéficiaire, les prêteurs exigent des garanties très sévères.

Il semble que le niveau actuel de l'endettement des entreprises françaises soit déjà très élevé et la réalisation des investissements productifs prévus par le Vè Plan dans le secteur privé dépend d'une amélioration du taux d'autofinancement.

On peut donc penser que la demande de crédits émanant du secteur des entreprises privées n'excèdera pas à long terme 4 à 5 % de la P.I.B.

### 3. EVOLUTION DES STRUCTURES FINANCIERES 1945-1965

Deux faits majeurs ont marqué l'évolution des structures financières depuis 1945 :

#### 3.1. L'accroissement des besoins d'investissements

La forte demande d'investissements résulte de la pression des besoins différés pendant la guerre et des exigences de rééquipement, des mutations démographiques qui entraînent d'importants besoins en infrastructures, équipements collectifs ou logements, et de l'ouverture vers l'extérieur qui accélère l'évolution technique et rend nécessaire le renouvellement rapide des équipements industriels.

#### 3.2. La réinsertion progressive de l'économie française dans le cadre international

La décision d'adhérer au Marché Commun a entraîné le retour à la liberté des changes et la multiplication des échanges entre pays.

Entre 1945 et 1965, la participation des banques au financement des investissements productifs a été encouragée par le réescompte sans limitation des effets représentatifs de crédits à moyen terme, sur lequel la Banque de France, en contrepartie, exerce une surveillance. D'autre part, les banques ont pris conscience de l'importance des ressources collectées par les réseaux non-bancaires (Caisse d'Épargne, P. et T., etc ..).

Les réformes de 1965-1966 ont donné un cadre institutionnel au "renouveau bancaire" :

- remise en ordre du régime des intérêts créditeurs et uniformisation de leur traitement fiscal permettant une meilleure égalité dans la concurrence entre réseaux bancaires et non bancaires au niveau de la collecte des ressources,
- prolongation de 5 à 7 ans de la durée des crédits à moyen terme, organisation d'un marché de créances hypothécaires,
- la concurrence accrue entre réseaux bancaires et non bancaires entraîne une préoccupation plus vive à l'égard des conditions d'exploitation des banques,
- d'importants regroupements d'établissements ont permis d'interconnecter les banques d'affaires avec les grandes banques de dépôts pourvoyeuses de capitaux.



#### 3.4. Prolongements à attendre des mesures prises en 1965-1966

a) une distinction plus nette s'affirmera entre les fonctions des banques : crédits aux entreprises et collecte-gestion de l'épargne des ménages dont l'importance déterminera la modernisation rapide de ce secteur d'activité.

b) les services d'analyse et d'étude financière des établissements de crédit vont s'étoffer. L'appréciation du risque industriel à plusieurs années exige des études approfondies sur l'environnement économique et la plausibilité des plans de financement présentés par l'entreprise.

c) la participation du système bancaire français au marché financier international va s'accroître (1).

---

(1) Extrait des nouvelles "Stratégies bancaires".

Exposé de G. Brac de la Perrière in Vie et Sciences Economiques - Juin 1967.

ASSURANCES

## 1. STRUCTURE DE LA PRODUCTION

Les données dont nous disposons sont extraites des rapports annuels des sociétés d'assurance et de capitalisation et autres entreprises régies par le décret-loi du 14 juin 1938, rapports qui émanent du Ministère de l'Economie et des Finances. Ils sont établis grâce aux états comptables adressés par les sociétés. Les chiffres n'incluent pas les données relatives aux caisses d'assurances et de réassurances mutuelles agricoles.

Avant d'examiner le développement du marché de l'assurance en France au cours des dix dernières années, nous décrirons rapidement les structures de la production.

En 1965, 1042 sociétés françaises et étrangères étaient autorisées à opérer. Parmi ces 1042 sociétés, 369 sont françaises, 17 ne pratiquent que la réassurance et 348 l'assurance directe et la capitalisation. Parmi celles-ci, 31 sont des sociétés nationales, 119 des sociétés anonymes et 198 des sociétés mutuelles.

Les sociétés nationales réalisent environ 41 % du chiffre d'affaires total de ce secteur ; depuis 1955 ce pourcentage est à peu près constant. Les sociétés anonymes ont vu leur activité se réduire relativement au profit des sociétés mutuelles, puisque leur chiffre d'affaires représentait 38,68 % du total en 1955, ainsi que 36,75 % en 1960 et 35,03 % en 1965, tandis que les mutuelles passaient de 10,81 % à 13,16 % et 16,68 % aux mêmes dates.

Les sociétés étrangères ont perdu une faible part du marché : elles représentent environ 8 % du total.

### 1.1. Les sociétés nationales

La loi du 25 avril 1946, modifiée par décret du 11 mai 1953, stipule que 34 sociétés d'assurances et sociétés de capitalisation nommément désignées sont nationalisées à compter du 1er juillet 1946. Elle fixe l'organisation et le fonctionnement de ces sociétés. Elle crée un Conseil National des Assurances et fixe ses attributions, dont l'une est de siéger en tant qu'assemblée générale des sociétés nationales et d'établir le rapport annuel sur les résultats d'ensemble de l'exercice de ces sociétés.

Par ailleurs, la loi du 25 avril 1946 crée une Caisse Centrale de Réassurance, établissement public à caractère commercial. Les entreprises d'assurances non nationalisées, françaises ou étrangères, cèdent obligatoirement à la Caisse Centrale de Réassurance une part des primes afférant aux opérations effectuées en France.

Ainsi, l'activité d'environ 40 % de l'industrie des assurances est gérée par l'Etat selon une formule très souple, qui n'exclut ni les bénéfices distribués ni les participations à des accords internationaux.

Unité: centaine de milliers d'anciens francs jusqu'en 1959;  
milliers de francs à partir de 1960.

Année	Vie	Mortalité Natalité (1)	Capitali- sation	Opération rentinières	Crédit	Accidents du travail	Accidents d'automobiles	Aviation (2)	Autres accidents	Incendie	Respon- sabilité civile	Orêle	Mortalité du bétail	Vol	Maritimes et Transports	Risques divers	Affaires en consortium	Catégories non ventilées	Total métropole
1946.....	91 330	930	38 370	1 440	480	175 110	83 910	-	15 640	68 880	15 900	5 770	5 950	3 610	37 840	6 290	940	1 930	554 320
1947.....	112 610	1 180	46 920	1 560	1 100	66 590	142 810	-	20 620	110 470	23 540	8 110	8 680	4 610	64 570	10 780	900	3 790	628 840
1948.....	149 270	1 510	54 570	1 520	3 740	74 680	207 460	-	32 070	211 160	43 640	15 620	10 600	6 960	136 200	15 830	1 720	2 910	969 460
1949.....	197 500	1 860	64 820	1 490	5 750	108 120	270 080	-	47 640	292 270	60 670	18 270	10 850	9 730	196 710	19 230	2 320	6 440	1 313 760
1950.....	240 550	2 170	72 590	1 640	7 930	117 390	322 470	-	61 750	336 200	70 630	20 890	9 680	11 390	184 940	22 960	2 400	7 350	1 492 930
1951.....	303 660	2 460	83 290	1 800	11 940	126 760	435 250	-	84 140	389 590	87 890	25 150	9 800	13 080	197 870	29 040	4 460	12 590	1 818 770
1952.....	361 880	2 730	94 570	2 290	12 950	164 900	574 390	7 940	113 200	470 770	113 050	30 400	11 100	17 210	213 920	40 730	6 550	-	2 238 580
1953.....	427 480	2 905	110 861	2 680	13 908	164 602	721 113	9 709	138 338	510 216	114 131	32 284	10 867	18 100	196 973	47 330	6 785	-	2 528 282
1954.....	516 850	3 152	123 938	3 010	16 574	155 080	824 777	12 423	171 079	533 634	126 967	34 016	10 630	19 692	197 221	53 756	5 932	-	2 818 731
1955.....	611 080	3 231	135 431	3 740	19 571	183 201	985 341	14 043	210 027	562 690	147 673	34 638	10 650	21 732	184 836	60 925	8 666	-	3 197 475
1956.....	714 770	3 370	147 361	4 460	24 644	190 800	1 319 485	14 386	261 115	603 121	173 472	36 178	10 512	23 392	193 063	67 894	6 874	-	3 794 897
1957.....	829 080	3 471	162 296	5 720	29 585	210 354	1 586 948	16 689	317 198	666 019	200 178	40 983	10 961	26 783	220 496	82 805	5 924	-	4 415 490
1958.....	985 386	3 585	175 588	6 522	32 719	227 334	2 134 849	21 956	376 737	753 691	235 048	51 094	11 253	30 682	260 737	104 816	5 532	-	5 417 329
1959.....	1 127 335	3 691	200 342	7 435	36 642	263 727	2 548 661	29 714	432 326	834 686	268 970	54 350	11 359	32 913	292 900	124 327	7 697	-	6 276 788
1960.....	1 235 407	3 450	221 859	8 151	47 365	270 239	2 861 501	44 496	487 522	912 100	313 297	59 258	11 647	38 527	336 289	144 859	7 975	-	6 998 942
1961.....	1 377 705	3 517	256 368	9 103	48 786	285 150	3 184 604	69 307	533 389	993 337	352 781	53 960	11 857	46 386	377 348	162 243	10 660	-	7 796 515
1962.....	1 629 740	3 480	293 111	10 243	53 579	255 367	3 417 033	83 932	606 048	1 103 438	400 081	58 762	12 816	53 353	410 096	200 906	9 573	-	8 601 657
1963.....	1 867 027	3 404	338 838	11 845	61 311	235 815	4 142 760	69 844	692 347	1 215 964	421 951	55 738	12 950	62 629	385 607	230 674	29 078	-	9 837 782
1964.....	2 180 522	-	385 375	13 617	69 331	251 410	6 135 884	60 519	818 908	1 383 332	499 556	72 198	14 812	75 663	412 239	280 584	50 564	-	11 704 514
1965.....	2 484 655	-	431 544	15 026	74 630	282 456	6 040 378	53 225	934 212	1 653 131	578 074	97 271	19 372	83 497	421 790	317 934	65 559	-	13 552 754

(1) Depuis 1964, les primes "mortalité-natalité" sont comptabilisées avec les primes d'assurance sur la vie.

(2) Pour les années antérieures à 1952, les primes "Aviation" étaient comptabilisées avec celles relatives aux accidents d'automobiles.

(3) Ce tableau comprend les opérations d'assurance directe effectuées en France par les sociétés françaises, y compris les mutuelles agricoles qui pratiquent des opérations d'assurances contre les accidents, et par les succursales des sociétés étrangères agréées.  
Les primes retenues sont les primes brutes brutes, sauf pour la période 1964 à 1965 où il s'agit des primes brutes nettes d'annulation sur les exercices antérieurs, auxquelles sont ajoutées les primes acquises à l'exercice et non éligibles.  
Les opérations effectuées en Algérie sont comptabilisées avec les affaires métropolitaines jusqu'en 1962.

La nécessité de réduire les frais généraux, la sélection opérée par la concurrence, les exigences accrues de la clientèle ont entraîné, au cours de ces dernières années, un mouvement de concentration des entreprises.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, utilisant les pouvoirs conférés par la loi du 25 avril 1946, a constitué des groupes d'entreprises dont la gestion est confiée à un Conseil d'Administration unique. Six groupes ont été constitués : celui des "Unions" (2 entreprises), des assurances générales (3 entreprises), du Phénix (2 entreprises), des Nationales (3 entreprises), des Séquanaises (3 entreprises) et des Mutuelles Générales Françaises (2 entreprises).

Cette concentration permet d'abord d'accroître et de redistribuer plus rationnellement les moyens financiers dont disposent les entreprises. Dans certaines catégories de risques, les valeurs assurées croissent très rapidement. Les investissements industriels, les stocks et les responsabilités encourues représentent des engagements unitaires de plus en plus importants. La possibilité pour les entreprises d'absorber ces risques suppose un accroissement des moyens, que la seule accumulation des résultats annuels, fût-elle toujours assurée, ne peut procurer. L'adaptation est d'autant plus indispensable que le marché de ces risques est international.

La concentration permet, d'autre part, une amélioration de la gestion : fusion de services généraux, utilisation rationnelle et économique de matériel de traitement de l'information.

#### 1.11. Les sociétés anonymes

En 1965, 119 sociétés anonymes étaient agréées en assurances directes et sociétés de capitalisation. Un régime de contrôle a été établi en 1938 ; il repose sur la nécessité pour ces entreprises de se conformer à un code de règles générales relatives à l'évaluation de leurs avoirs et de leurs engagements et sur celle de présenter des comptes en équilibre.

#### 1.12. Les mutuelles

Les sociétés d'assurances à forme mutuelle garantissent à leurs sociétaires, moyennant versement d'une cotisation fixe ou variable, le règlement intégral de leurs engagements en cas de résiliation des risques, dont elles ont pris la charge. Ces sociétés fonctionnent sans capital. Elles ne peuvent contracter d'emprunts que dans des limites strictement réglementées. Le nombre d'adhérents ne peut être inférieur à 500. Les excédents de recettes supérieurs aux réserves légales sont répartis entre les sociétaires. Compte tenu des règlements, les sociétés mutuelles peuvent former des "unions" avant exclusivement pour objet de réassurer les contrats souscrits par les mutuelles et de donner à celles-ci leur caution solidaire.

#### 1.13. Caisses d'assurances et de réassurances agricoles

Le particularisme de la mutualité agricole a fait différer l'application du Contrôle de l'Etat sur les sociétés d'assurances. En 1964, 47 caisses régionales sur 65 échappaient encore au contrôle de l'Etat.

A l'échelon local, les sociétés mutuelles agricoles constituent des entités juridiques nombreuses et difficilement assimilables aux entreprises d'assurances traditionnelles. Leur champ d'action est souvent limité à une ou quelques communes, et si elles entrent en contact avec les adhérents pour la perception des primes et le paiement des sinistres, elles confient aux organismes régionaux la gestion administrative et financière des opérations d'assurance. Ces organismes rétrocèdent eux-mêmes à une caisse centrale ces mêmes risques.

Le contrôle de 25.000 caisses locales exigeant des moyens dont ne dispose pas la Direction des Assurances, en 1965 seuls les organismes réassureurs sont soumis au contrôle du Ministère des Affaires Economiques et des Finances.

Un régime de garantie contre les calamités agricoles (régime entièrement nouveau) a été institué en 1964 : un fonds national a été créé.

## 1.2. La distribution

Pour le placement de leurs polices, les sociétés d'assurances disposent d'un réseau de distribution ramifié sur toute l'étendue du territoire. Son organisation est complexe bien que la profession soit réglementée. Les personnes habilitées à proposer des opérations d'assurance au public sont de statuts divers.

1.21. Les courtiers d'assurances : personnes physiques ou sociétés ayant le statut de commerçants et pratiquant le courtage de l'assurance pour le compte des assurés dont ils sont les conseils.

Les courtiers sont au nombre de 3.000 environ en France.

1.22. Les agents généraux : personnes physiques mandataires des sociétés qui mettent leur compétence technique à la disposition du public en vue de la recherche et de la souscription d'assurances pour le compte de la ou des sociétés qu'elles représentent.

Il y a environ 20.000 agents généraux en France.

1.23. Les mandataires, qui ont des pouvoirs limités.

Au total, la distribution de l'assurance occupe environ 150.000 personnes.

## 2. DEMANDE

### 2.1. Introduction

L'intervention des Pouvoirs Publics, limitée avant guerre à un contrôle financier d'entreprises privées, a abouti depuis 1945 à un système qui impose aux individus et aux entreprises la couverture de certains risques. Simultanément, l'Etat a assumé la gestion directe d'une très grande part des opérations de prévoyance.

Par ailleurs, le propre de l'assurance est de constituer des réserves en contre partie des risques qu'elle court. Cette accumulation de capital est investie à son tour dans l'économie : le placement de ces réserves est presque totalement concentré sur les marchés financier et immobilier. En 1966, les sociétés d'assurances détenaient 31 milliards de francs d'actifs et le montant des primes émises 16,5 milliards, soit 12,51 % de l'épargne nationale.

On sait qu'un des objectifs du Vè Plan est d'orienter l'épargne nationale vers des investissements productifs : or l'épargne des ménages, surtout, est constituée actuellement pour près de la moitié d'avoirs liquides ou semi-liquides qui "dorment". Leur rôle de collecteur d'épargne, tout en n'étant pas leur but essentiel, entraîne les sociétés d'assurances à fournir deux types de services : l'un lié directement à leurs clients par la garantie offerte moyennant le paiement de primes, l'autre découlant de la masse des capitaux accumulés, lié à la production nationale.

Nous examinerons successivement pour chaque grande branche de l'industrie des assurances l'évolution de leur activité en ce qui concerne les risques couverts et leur impact sur le marché financier.

Nous regrouperons les différents risques par grande catégorie : il serait, en effet, assez vain d'établir une liste qui ne pourrait être exhaustive, puisque le dynamisme de la profession exige non seulement de répondre à toutes nouvelles demandes

de garantie, mais aussi de les susciter. Toutefois, il y a lieu de remarquer que le progrès technique entraîne un gigantisme des risques, dont un sinistre comme le naufrage du pétrolier "Torrey Canyon" donne une idée.

L'emploi de l'énergie atomique, la conquête de l'espace entraînent d'ores et déjà une demande de garantie contre l'accident nucléaire ou la perte d'engins spatiaux.

## 2.2. L'assurance-vie

Les conditions d'exploitation de la branche-vie, qui s'étaient longuement élaborées depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et qui paraissaient stabilisées à la veille de la guerre de 1914, ont été bouleversées par l'évolution des conditions monétaires et financières.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'assurance-vie s'adressait à une clientèle aisée, dont le but essentiel était de réaliser une opération d'épargne à long terme exempte d'aléas (rente viagère immédiate, capital différé et temporaire, assurance mixte, décès, rente viagère).

Vers 1930 un nouveau type d'assurance apparaît : "l'assurance groupe", souscrite généralement dans le cadre de l'entreprise, dont les bénéficiaires sont les salariés. L'adhésion est souvent obligatoire et la prime partagée entre employeur et salarié. Le but n'est plus la constitution d'une épargne mais la couverture du risque décès.

L'assurance n'apparaît plus comme le privilège d'une classe sociale, mais comme un service intéressant la masse de la population active. Les garanties contractuelles ont dès lors été revendiquées comme un droit à la protection et à la prévoyance collective, afin de soustraire la population active aux risques sociaux : accidents du travail, maladie, invalidité, vieillesse, décès, etc ... Ainsi sont nées les Assurances Sociales en 1930, puis la Sécurité Sociale en 1946, complétées par les Institutions de retraite et de prévoyance complémentaire des Cadres (1947) puis des salariés (1961).

Simultanément, la nature même des contrats individuels se modifiait : les opérations à long terme dont le but était la constitution d'une épargne, étaient remplacées par des opérations à court terme destinées à la protection du risque décès. L'assurance sur la vie a, en effet, subi le contre-coup de la dépréciation monétaire et en a pâti comme toutes les formes de placement à revenu fixe, puisqu'il est techniquement et légalement impossible d'indexer sur les prix les capitaux assurés sur la vie.

Par ailleurs, l'évolution du comportement des ménages français sur le plan du logement a eu et a encore des répercussions sur la demande d'assurance-vie.

L'accroissement de l'endettement des ménages (de l'ordre de 4 % par an) est principalement dû aux emprunts qu'ils font pour accéder à la propriété de leur logement ; or, ces emprunts s'accompagnent de souscription de contrats d'assurances temporaires couvrant le risque de décès du souscripteur de l'emprunt.

L'assurance-vie individuelle, qui occupait en 1914 la première place des branches d'assurances (40 % des primes encaissées), connaît en France un retard important dont les causes viennent d'être brièvement analysées : manque de confiance dans la monnaie, développement des institutions de retraite et de prévoyance, importance de l'achat de logement dans l'épargne des ménages.

Quelles hypothèses peut-on formuler sur l'évolution du comportement des ménages français en matière d'assurance-vie ?

Une étude du C.A.P.A. (1) donne des statistiques de base pour 1953-1959 et 1965 sur la répartition des assurés sur la vie par c.s.p., tranche de revenus, âge du chef de ménage.

---

(1) Comité d'Action pour la Productivité dans l'Assurance)

GRAPHIQUE 14

**L'ASSURANCE AUTOMOBILE**  
**indices**  
 (base 100 en 1954)

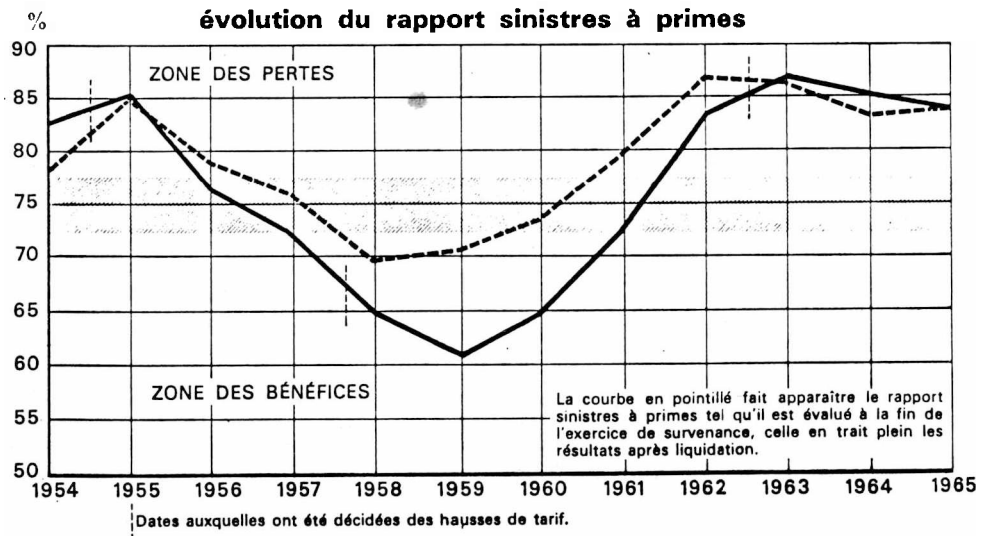
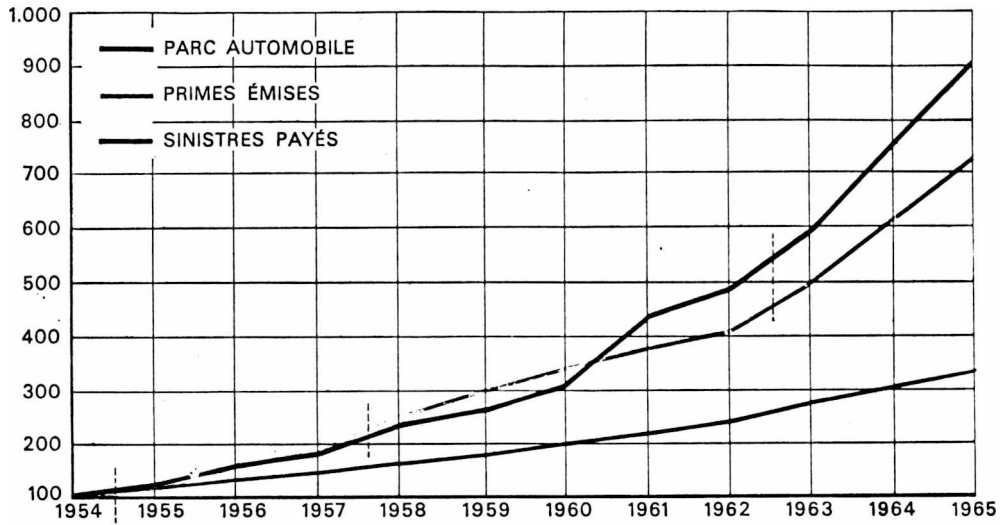




TABLEAU 41

L'EVOLUTION DU PRIX DES SINISTRES AUTOMOBILES

Le coût moyen des sinistres, surtout corporels, ne cesse de s'accroître, comme le montre le tableau suivant montrant la variation des indices.

Les sinistres corporels (qui entraînent presque tous également des dommages matériels) représentent :

\* en nombre : 12% du nombre total des sinistres pour la province et 6% pour Paris.

\* en montant : 70% du montant total des sinistres pour la Province et 55% pour Paris.

	MATERIELS		CORPORELS		Indice des prix de détail
	Province	Paris	Province	Paris	
1957.....	25,3	36,3	63,0	89,5	27,7
1958.....	27,0	39,0	70,5	95,0	31,9
1959.....	29,7	42,5	75,0	102,5	33,9
1960.....	33,7	48,5	82,0	109,5	25,1
1961.....	36,8	52,2	91,0	116,0	26,3
1962.....	42,2	55,6	92,0	127,5	38,0

On remarquera que si l'évolution de l'indice du coût des sinistres matériels reste dans l'ensemble assez proche de celle de l'indice des prix de détail, en revanche l'indice du coût des sinistres corporels est 2 fois 1/2 en Province et 3 fois à Paris l'indice des prix. Ainsi, pour la seule période 1957 à 1962 l'accroissement de l'indice des sinistres corporels a été de 46% pour la Province et de 43% pour Paris, contre une variation des prix de détail de 37%.

Quant à la fréquence des sinistres, une enquête portant sur 175.000 véhicules a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

1) 1,5% seulement des conducteurs sont responsables de 2 sinistres avec suite en 2 ans.

2) 10% des véhicules sont responsables de 56% des sinistres.

Au total, un petit nombre de conducteurs est responsable d'une partie importante des sinistres.

Entre 1953 et 1965 le pourcentage des ménages français, dont le chef est assuré et paie des primes, ne varie guère (21,2 à 22,7 %) ; 45 % de ceux-ci sont des indépendants, 39 % des cadres supérieurs.

Toutefois, la ventilation par type d'assurance montre que 21 % des contrats sont des contrats temporaires décès, c'est à dire souscrits en général au moment d'un emprunt.

Il semble donc que les souscripteurs d'assurance vie-capitalisation soient en majorité des indépendants, dont le nombre tend à diminuer au profit de celui des salariés, sous l'effet de plusieurs facteurs : croissance du volume des capitaux et des investissements nécessaires à la rentabilité de l'entreprise, recherche de sécurité au niveau individuel.

Cependant un développement de l'assurance-vie en France est possible. Un redressement a déjà été constaté depuis que l'émission de contrats "valorisables" a été autorisée (la valorisation est financée par un prélèvement sur les produits de la gestion financière des compagnies). Dans la mesure où les assurés seront mis à l'abri de la dépréciation monétaire, le placement de l'épargne sous forme de l'assurance vie capitalisation pourrait attirer une clientèle désireuse de voir son niveau de vie ne pas décroître relativement, soit au moment de la retraite, soit par suite du décès prématuré du chef de famille, ce qui est le cas général des bénéficiaires de Caisses de retraites.

### 2.3. Placements financiers

La réglementation en vigueur vise à assurer la sécurité, la rentabilité et la liquidité des placements financiers. Les fonds d'Etat ou garantis par l'Etat sont admis sans limitation.

D'autres types de placements sont admis dans la proportion de 50 % au plus. L'ensemble des immeubles et sociétés immobilières ne peut dépasser 40 % des placements pour les sociétés "Vie".

Les prêts aux collectivités locales ne sont admis que par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations.

C'est à l'accroissement annuel des réserves que l'on mesure le montant de l'épargne collectée par les compagnies d'assurance.

### 2.4. I.A.R.D. (Incendie, Accidents, Risques divers)

#### 2.41. La branche automobile

Le développement de la branche automobile lui donne la plus grande place dans le volume des affaires et a constitué le principal facteur du développement de l'assurance au cours des dix dernières années. Socialement, c'est celle qui intéresse le plus grand nombre d'assurés. Le parc français de véhicules à 4 roues s'est accru de 40 % en quatre ans ; cependant, la progression de la charge des sinistres a été presque deux fois plus forte que celle du parc automobile. graphique 14

Elle explique l'instabilité des tarifs : les résultats techniques de la branche sont équilibrés pendant les deux ans qui suivent une augmentation des tarifs, se détériorent ensuite régulièrement jusqu'à ce que le déficit soit suffisamment important pour déclencher une nouvelle augmentation (tableau 41).

L'assurance automobile est avant tout une assurance de responsabilité civile seule obligatoire.

TABLEAU 42

EVOLUTION DU RISQUE INCENDIE INDUSTRIEL

(en millions de NF.)

Année	Francs courants		S — P %	Francs constants	
	Primes	Sinistres		Primes en valeur 1964 (1)	Sinistres en valeur 1964 (1)
1950.....	171 039.000	58 339 000	34,00	321 553 000	109 677 000
1955.....	175 502 000	99 066 000	56,45	231 662 000	130 767 000
1960.....	250 023 000	209 866 000	83,94	275 025 000	230 852 000
1961.....	293 618 000	243 042 000	82,77	311 235 000	257 624 000
1962.....	325 841 000	333 429 000	102,33	345 391 000	353 434 000
1963.....	356 280 000	318 621 000	89,43	356 280 000	318 621 000
1964.....	414 130 000	379 505 000	91,64	414 130 000	379 505 000
1965..... (estimation)	450 000 000	420 000 000	95,50	450 000 000	420 000 000

(1) Montants ajustés à l'indice des prix de gros industriels.

(Source : Rapport de la Direction des Assurances au Président de la République).

Le risque, que le conducteur fait courir à autrui, dépend d'un nombre important de facteurs, les uns liés aux conducteurs, les autres à l'usage du véhicule, sur lesquels les sociétés d'assurances ne peuvent influencer.

Les mesures de prévention et l'adaptation de l'infrastructure routière au parc automobile en expansion sont les seuls moyens de diminuer le risque.

#### 2.42. L'assurance du risque industriel d'incendie

Le risque incendie industriel s'aggrave chaque année ; il s'agit d'un phénomène mondial lié sans doute au progrès technique.

Les pertes directes occasionnées par le feu dans le seul secteur industriel se sont élevées à 420 millions de francs en 1965.

Quand on évalue les dommages causés par le feu, on ne peut se limiter à totaliser les pertes directes; les pertes indirectes (manque à gagner, chômage, incendie d'archives, etc ...) représenteraient environ deux fois le montant des pertes directes.

Le tableau 42 montre que le montant des sinistres a rattrapé et parfois dépassé celui des encaissements de primes. Compte tenu des frais de gestion, les sociétés d'assurances contre l'incendie sont donc en perte technique pour le risque industriel.

L'aggravation des risques est liée à plusieurs facteurs : la concentration géographique des unités de production, la construction de bâtiments d'un seul tenant, la mise en oeuvre de matériaux dangereux et d'équipement de grande valeur, le stockage vertical, etc ..

Les risques de secteurs technologiquement avancés, comme l'électronique ou la chimie, sont garantis pour une part croissante par l'étranger.

Le risque actuellement le plus fort en France - une usine de matériel électronique - a une valeur égale à l'ensemble des encaissements annuels du risque industriel. Il est indispensable que des risques de cette nature soient diffusés dans le monde entier grâce à la coassurance et à la réassurance : il s'agit d'un domaine où les échanges internationaux se multiplient.

#### 2.5. L'assurance pertes de bénéficiaires et frais généraux permanents

L'implantation de machines à haut rendement et de valeur considérable a entraîné le développement de l'assurance contre des dommages causés par l'électricité et contre le bris de machines. Ces garanties directes sont insuffisantes, car les sinistres précités entraînent des conséquences indirectes très lourdes. Les risques financiers de ce type d'assurance sont très importants.

#### 2.6. L'assurance crédit

Limitée aux crédits commerciaux et aux crédits à la consommation, cette branche des assurances se développe rapidement. En effet, elle a pour objet de garantir le risque d'insolvabilité des débiteurs, ce qui implique une connaissance de la solvabilité des divers clients des entreprises et, par conséquent, l'exploitation d'une documentation précise que le chef d'entreprise n'a pas les moyens de réunir.

## 2.7. L'assurance maritime et transports terrestres

Avant 1939, le marché français de l'assurance maritime était pratiquement inexistant ; moins du tiers des assurances maritimes étaient souscrites par des compagnies françaises. De plus, 90 % des primes encaissées par les assureurs français étaient cédées en réassurance au marché étranger, notamment à Londres. Cette carence entraînait des pertes pour l'économie française sous forme d'exportation de sommes importantes.

Une ordonnance de 1945 a donc créé le Groupement des Réassurances Maritimes et décidé la participation des sociétés d'assurances "terrestres". Ceci contribue à la réassurance des risques maritimes et élargit la capacité d'absorption de ces risques par le marché français.

Les souscriptions en 1965 représentent, en principe, la totalité des affaires françaises ; elles comprennent aussi une proportion importante d'affaires étrangères dues à la constitution d'un portefeuille de "corps" étrangers (navires).

Cette extension de son activité manifeste la vocation internationale du marché français, même si les encaissements sont relativement modestes (4 % du total des affaires de l'industrie de l'assurance).

Cependant, les dépenses dues aux naufrages se sont accrues dans des proportions considérables provenant simultanément de l'augmentation du coût des réparations (entre 50 et 70 % en huit ans) et des dégâts causés par le naufrage de pétroliers.

---

15 SEP 1970

42-481

18 MAI 1970

